E/3304
E/ICEF/391/Rev.1

NATIONS UNIES

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(1er-11 SEPTEMBRE 1959)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 2

NEW-YORK

TABLE DES MATIÈRES

Chapitres	*Paragraphes*	*Pages*
I. — ORGANISATION DE LA SESSION		
Ouverture et durée de la session	1	1
Représentation	2-6	1
Ordre du jour	7-8	2
II. — SITUATION FINANCIÈRE		
Allocations	9-14	3
Recettes	15-25	5
Modifications de la procédure d'allocation	26-34	6
Prévisions relatives aux demandes d'allocations	35-38	7
III. — POLITIQUE ET ORIENTATION DES PROGRAMMES		
Services de base de protection maternelle et infantile		
Généralités	39-43	9
Collaboration avec la Direction des affaires sociales	44-50	9
Lutte contre les maladies		
Paludisme	51-74	11
Rapport de l'OMS	52-64	11
Participation financière du FISE	65-69	12
Décision du Conseil	70-74	13
Autres maladies		
Tuberculose	75	14
Pian	76	15
Trachome et ophtalmies associées	77	15
Lèpre	78	15
Mandat du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires	79-80	15
Nutrition		
Généralités	81-87	15
Examen des programmes de distribution de lait écrémé en poudre	88-113	16
Etude du programme de conservation du lait	114-138	19
Progrès réalisés dans la mise au point d'aliments riches en protéines	139-152	23

(Suite à la page 3 de la couverture)

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/3304
E/ICEF/391/Rev.1

NATIONS UNIES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 2

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

Rapport du Conseil d'administration (1er-11 septembre 1959)

1. — ORGANISATION DE LA SESSION

Ouverture et durée de la session

1. Le Conseil d'administration a tenu ses 229e à 239e séances au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 1er, 2, 3, 4, 10 et 11 septembre 1959.

Représentation

2. Ont pris part aux travaux de la session:

MEMBRES DU CONSEIL

Président: M. J. E. Ryan (Australie);

Autriche: Mme C. Redlich;

Belgique: M. H. Willot, le baron J. d'Anethan;

Brésil: M. M. Monteiro;

Chili: M. C. Mardones, M. F. Maquieira;

Chine: M. P. Y. Tsao;

Colombie: le Dr K. Mezey, Mme M. López;

Equateur: M. L. Yepez;

Etats-Unis d'Amérique: Mme K. Oettinger, Mme Taubman, le Dr K. Bain, M. J. Barry;

France: le Pr R. Mande, le Dr A. Andriamasy, M. M. Bouquin;

Inde: M. M. Vellodi, M. N. A. Kidwai;

Indonésie: M. E. J. Lapian, M. R. Sutanto;

Iran: M. B. Ahaneen, M. N. Assar;

Israël: Mme Z. Harman, Mlle H. Hareli;

Italie: Mlle M. Cao Pinna;

Nouvelle-Zélande: M. W. A. Green;

Pakistan: M. R. Piracha, M. Y. Ahmed;

Philippines: Mlle L. Tongson;

Pologne: le Dr B. Kozusnik, le Dr E. Pomerska, M. A. Czarkowski;

République arabe unie: le Dr M. O. Shoib;

République Dominicaine: Mlle M. Bernardino, M. R. Berges;

République fédérale d'Allemagne: le Pr N. Germer, M. H. E. Wieck;

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: M. P. Buxton;

Salvador: M. F. A. Carrillo, M. F. Vega-Goméz;

Suède: M. M. Giron, M. A. Willen;

Suisse: M. F. Schnyder, M. H. Langenbacher, M. M. Exchaquet;

Tchécoslovaquie: M. J. Rybar, M. Z. Vrana;

Tunisie: le Dr D. Fareh;

Union des Républiques socialistes soviétiques: Mme Z. Mironova, M. L. Melnikov;

Yougoslavie: M. B. Karapandza, M. B. Jevtić.

3. M. Z. Ahmed et Mlle M. Brandscombe représentaient la Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Mlle A. Cohn représentait le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

4. Les institutions spécialisées étaient représentées de la manière suivante:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO): M. F. W. Parker, le Dr W. Aykroyd, M. P. V. Acharya, M. E. Burtis, M. E. Lancelot, M. A. Orbaneja;

Organisation mondiale de la santé (OMS): le Dr P. M. Kaul, le Dr R. Coigney, le Dr C. Alvarado, le Dr M. Sacks, le Dr R. Burgess, Mme S. Meagher, le Dr O. de Silva, le Dr I. C. Yuan *, le Dr G. Garcin *;

Organisation internationale du Travail (OIT): M. M. Khan;

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO): M. M. Akrawi, M. A. Gagliotti.

5. Le Comité des organisations non gouvernementales auprès du FISE était représenté par sa Présidente, Mlle Alba Zizzamia. Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du FISE étaient représentées comme suit:

Alliance internationale des femmes: Mme G. H. Brown, Mme F. A. Doyle;

* Conseillers médicaux de l'OMS auprès du FISE.

Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes filles: Mme G. Britt;

Armée du salut: Mlle J. Wrieden;

Alliance coopérative internationale: M. L. Woodcock;

All Pakistan Women's Association: la bégum R. Mirza Khan;

Association mondiale des guides et éclaireuses: Mlle N. Weeks, Mme E. F. Johnson;

Bureau international du scoutisme: M. T. J. Keane;

Comité consultatif mondial de la Société des amis: Mme R. B. Perera, M. T. Bell, Mlle M. Ermen;

Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales: Mlle D. Kelly;

Commission des Eglises pour les affaires internationales: M. A. D. Micheli;

Commission internationale catholique pour les migrations: Mlle I. Dalgiewicz;

Confédération internationale des organisations de la profession enseignante: M. J. M. Thompson;

Confédération internationale des syndicats chrétiens: M.G. Thormann;

Conférence internationale de charités catholiques: M. L. Longarzo;

Conférence internationale du service social: Mlle R. Williams, Mlle S. Ehrlich;

Congrès juif mondial: M. G. Jacoby;

Conseil consultatif d'organisations juives: Mme H. B. Kadane;

Conseil international des femmes: Mme F. M. Freeman;

Conseil international des infirmieres: Mlle R. Martin;

Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales: Mlle J. Skinner;

Fédération internationale des producteurs agricoles: Mme F. Billingsley;

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies: M. H. G. Barrat-Brown;

Fédération mondiale pour la santé mentale: Mme M. P. Torre;

Fédération syndicale mondiale: Mlle E. Kahn;

Jeune Chambre internationale: M. K. L. Shirk fils;

Ligue des sociétés de la Croix-Rouge: Mme J. W. Sheppard, M. F. C. McLaughlin;

Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire: Mlle A. Hostler;

Pan Pacific and South-East Asia Women's Association: Mme H. G. Fowler, Mme D. Bryan;

Service social international: M. W. T. Kirk, Mme S. Pettiss, Mme E. S. Towns;

Société internationale pour la protection des invalides: Mme D. Warms;

Union catholique internationale de service social: Mme G. Giroux;

Union internationale contre le péril vénérien et les trépénématoses: Mme J. Tuller, Mme A. Yoshinaga Abe;

Union internationale de la jeunesse socialiste: Mlle S. Gyarmati;

Union internationale de protection de l'enfance: Mme F. S. Miller;

Union internationale des organismes familiaux: Mme P. L. Collins;

Union mondiale des femmes rurales: Mme E. S. Roberts;

Union mondiale des organisations féminines catholiques: Mlle A. Zizzamia.

6. Assistaient également aux réunions en qualité d'observateurs les représentants des comités nationaux ci-après:

Comité canadien pour le FISE: Mme J. Tory;

Comité néerlandais pour le FISE: M. J. Eggink;

Association japonaise pour le FISE: Mlle A. Matsuoka;

Comité des Etats-Unis pour le FISE: Mme H. Pantaleoni, M. L. Bailey.

Ordre du jour

7. Les points inscrits à l'ordre du jour de la session (E/ICEF/L.1231/Rev.1) étaient les suivants:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport du Directeur général (E/ICEF/388).
3. Déclarations liminaires de membres du Conseil sur la politique générale du FISE.
4. Rapport sur l'activité de la Direction des affaires sociales dans les domaines intéressant le FISE [1].
5. Questions de nutrition:
   - *a*) Déclaration du représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
   - *b*) Rapport d'activité sur la mise au point d'aliments riches en protéines (E/ICEF/389).
   - *c*) Etude et évaluation du programme de conservation du lait exécuté avec l'aide de la FAO et du FISE (E/ICEF/384);
   - *d*) Rapport sur les programmes de distribution de lait écrémé en poudre bénéficiant de l'assistance du FISE (E/ICEF/385);
   - *e*) Comité mixte FAO/FISE des directives:
     - i) Rapport du Comité (E/ICEF/R.720);
     - ii) Recommandation du Directeur général concernant le remboursement à la FAO de dépenses afférentes au personnel des programmes en 1960 (E/ICEF/R.774, E/ICEF/59-B/CRP/3, E/ICEF/59-B/CRP/8);
     - iii) Mode de désignation des représentants du FISE au Comité (E/ICEF/R.745).
6. Questions de santé:
   - *a*) Déclaration du représentant de l'Organisation mondiale de la santé [2];
   - *b*) Rapport de l'OMS sur les campagnes antipaludiques (E/ICEF/386);
   - *c*) Etude et recommandations du Directeur général concernant l'assistance du FISE aux campagnes d'éradication du paludisme (E/ICEF/387);
   - *d*) Mandat du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires (E/ICEF/R.761).
7. Résolutions et déclarations d'organisations non gouvernementales (E/ICEF/NGO/61 à 64).
8. Prévisions des allocations pour la période 1960-1962, par rapport aux ressources (E/ICEF/R.773 et Add.1).

[1] Publié par la suite sous la cote E/ICEF/59-B/CRP/4.

[2] Publiée par la suite sous la cote E/ICEF/59-B/CRP/6.

9. Rapport du Comité du budget d'administration (E/ICEF/L.1230).

10. Rapport du Comité du programme (E/ICEF/L.1234/Rev.1).

11. Organisation des travaux du Conseil d'administration et du Comité du programme (E/ICEF/390 et Add.1).

12. Questions diverses.

8. Le Conseil d'administration était saisi des documents d'information générale suivants, destinés à lui faciliter l'examen de l'état des travaux relatifs à l'exécution des programmes et à l'éclairer sur les décisions à prendre au sujet des allocations recommandées pour les projets: « Tendances principales de l'aide prêtée par le FISE pour des programmes: extraits de rapports du Conseil d'administration du FISE » (E/ICEF/377/Rev.2) et « Résumé des programmes bénéficiant de l'assistance du FISE » (E/ICEF/382). Il disposait aussi de deux rapports présentant un intérêt général: « Selected population figures for countries and territories assisted by UNICEF » (E/ICEF/59-B/CRP/1) et « Draft Standard Agreement and examples of plans of operations » (E/ICEF/59-B/CRP/2). Le Conseil était également saisi d'un résumé des recommandations relatives à des programmes présentées par le Directeur général à la session de septembre 1959 du Conseil d'administration (E/ICEF/L.1232 et Add.1). On trouvera dans le document E/ICEF/INF.14/Rev.1 la liste de tous les documents publiés à l'occasion de la session.

II. — SITUATION FINANCIÈRE

Allocations

9. Le Conseil d'administration a approuvé les allocations relatives à 88 programmes, recommandées par le Comité du programme et s'élevant au total à 13.210.700 dollars (E/ICEF/L.1234/Rev.1). Les fonds disponibles pour allocation s'élèvent à 14.878.433 dollars, y compris le reversement de certains soldes d'allocations non

Tableau 1

ALLOCATIONS APPROUVÉES À LA SESSION DE SEPTEMBRE 1959 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR PROGRAMME ET PAR RÉGION

(en dollars des Etats-Unis)

	Afrique	*Asie*	*Méditerranée orientale*	*Europe*	*Amériques*	*Programmes interrégionaux*	*Total*	*Pourcentage*
Services de base de protection maternelle infantile	*268.500*	*2.203.375*	*17.000*	*149.500*	*115.000*	*300.000*	*3.053.375*	*23,11*
Lutte contre les maladies	*933.900*	*328.000*	*2.356.200*	—	*3.014.000*	—	*6.632.100*	*50,20*
Lutte antipaludique et éradication du paludisme	595.500	68.000	2.115.000	—	2.979.000	—	5.757.500	43,58
BCG/tuberculose	5.400	54.000	104.000	—	35.000	—	198.400	1,50
Lutte contre le pian et les maladies vénériennes	204.000	—	—	—	—	—	204.000	1,54
Lutte contre le trachome	—	145.000	137.200	—	—	—	282.200	2,14
Lutte contre la lèpre	129.000	48.000	—	—	—	—	177.000	1,34
Lutte contre le typhus	—	13.000	—	—	—	—	13.000	0,10
Nutrition	*140.000*	*1.833.125*	*276.000*	*103.000*	*295.100*	*235.000*	*2.882.225*	*21,82*
Alimentation des enfants	140.000	405.125	—	—	110.100	—	655.225	4,96
Education nutritionnelle et activités connexes	—	235.000	—	—	151.500	75.000	461.500	3,49
Traitement du lait et d'autres produits alimentaires	—	1.193.000	276.000	103.000	33.500	160.000	1.765.500	13,37
TOTAL pour l'assistance à long terme	1.342.400	4.364.500	2.649.200	252.500	3.424.100	535.000	12.567.700	95,13
Situations d'urgence							*643.000*	*4,87*
TOTAL GÉNÉRAL de l'assistance recommandée pour des programmes							13.210.700	100,00
Services d'exécution — 1960 (chiffre estimatif)							2.294.940	
Services d'administration — 1960 (chiffre estimatif)							1.845.170	
TOTAL GÉNÉRAL							17.350.810	

Tableau 2

ALLOCATIONS APPROUVÉES EN 1959 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR PROGRAMME ET PAR RÉGION

(en dollars des Etats-Unis)

	Afrique	*Asie*	*Méditerranée orientale*	*Europe*	*Amériques*	*Programmes inter-régionaux*	*Total*	*Pourcentage*
Services de base de protection maternelle et infantile	*743.000*	*3.161.375*	*17.000*	*179.500*	*382.069*	*312.000*	*4.794.944*	*20,12*
Lutte contre les maladies	*1.370.900*	*2.116.234*	*2.531.188*	—	*4.655.565*	—	*10.673.887*	*44,80*
Lutte antipaludique et éradication du paludisme	670.500	932.000	2.167.500	—	4.563.000	—	8.333.000	34,97
BCG/tuberculose	212.400	821.234	152.488	—	92.565	—	1.278.687	5,37
Lutte contre le pian et les maladies vénériennes	204.000	51.000	—	—	—	—	255.000	1,07
Lutte contre le trachome	—	145.000	211.200	—	—	—	356.200	1,50
Lutte contre la lèpre	284.000	143.000	—	—	—	—	427.000	1,79
Lutte contre le typhus	—	24.000	—	—	—	—	24.000	0,10
Nutrition	*246.100*	*4.312.352*	*842.000*	*607.000*	*933.623*	*435.000*	*7.376.048*	*30,96*
Alimentation des enfants	154.100	1.532.325	484.200	—	741.623	—	2.903.248	12,18
Education nutritionnelle et activités connexes	92.000	421.000	81.800	—	151.500	75.000	821.300	3,45
Traitement du lait et d'autres produits alimentaires	—	2.368.000	276.000	607.000	40.500	360.000	3.651.500	15,33
TOTAL pour l'assistance à long terme	2.360.000	9.589.934	3.390.188	786.500	5.971.257	747.000	22.844.879	95,88
Situations d'urgence							*982.000*	*4,12*
TOTAL GÉNÉRAL de l'assistance recommandée pour des programmes							23.826.879	100,00
Services d'exécution — 1960 (chiffre estimatif)							2.294.940	
Services d'administration — 1960 (chiffre estimatif)							1.845.170	
TOTAL GÉNÉRAL							27.966.989	

utilisés (948.757 dollars) et les soldes non dépensés du budget des services d'administration et des services d'exécution pour 1958 (143.447 dollars). A la fin de la session du Conseil, il restait donc un solde de 1.667.733 dollars, sans tenir compte des allocations approuvées par le Conseil pour 1960 au titre des services d'exécution (2.294.940 dollars) et des dépenses d'administration (1.845.170 dollars), qui seront prélevées sur les ressources disponibles au 31 décembre 1959 (voir par. 27). Le montant des crédits alloués en cours de la session s'élève au total à 17.350.810 dollars. Le tableau 1 indique la répartition des allocations par région et par programme ainsi que le pourcentage par rapport à l'ensemble des programmes.

10. Sur les 88 allocations pour des programmes, 79 sont relatives à des programmes nationaux à long terme, 4 à des programmes interrégionaux, 1 à un programme régional et 4 à des situations d'urgence. Sur les 79 programmes nationaux à long terme, 71 ont déjà bénéficié d'une assistance du FISE, tandis que les 8 autres font pour la première fois l'objet d'une demande d'allocation.

11. L'annexe 1 contient un bref exposé des programmes pour lesquels des allocations ont été approuvées par le Conseil. Un certain nombre de points ont été soulevés au Comité du programme lors de la discussion relative aux recommandations d'allocations pour des programmes. Les observations faites à ce sujet sont résumées dans le rapport du Comité du programme (E/ICEF/L.1234/Rev.1).

12. Si l'on ajoute aux allocations du début de l'année les allocations approuvées par le Conseil à sa session de septembre, les crédits alloués pour 1959 s'élèvent à près de 28 millions de dollars au total. Ce montant est le plus élevé qui ait été atteint depuis que l'Assemblée générale a modifié, en 1950, le mandat du FISE afin de donner plus d'importance aux besoins à long terme de l'enfance dans les pays économiquement sous-développés [résolution 417 (V) de l'Assemblée générale]. Il était de 22.400.000 dollars en 1956, de 24.100.000 dollars en 1957 et de 22.600.000 dollars en 1958.

13. En contrepartie des 28 millions de dollars alloués par le FISE en 1959, les engagements pris par les gouvernements bénéficiaires s'élèvent au total à près de

70 millions de dollars, soit deux fois et demie le montant de l'aide du FISE.

14. Le tableau 2 indique la répartition des allocations par région et par programme pour l'ensemble de l'année 1959.

Recettes

15. En 1959, les recettes de toutes origines doivent s'élever à 22.500.000 dollars au 31 décembre. Elles ont atteint le chiffre de 23 millions de dollars en 1958. Pour la première fois depuis 1954, il n'y aurait pas d'augmentation des recettes du FISE. Les montants de ces augmentations annuelles depuis 1954 ont été les suivants: 1955, 2.500.000 dollars; 1956, 2.300.000 dollars; 1957, 900.000 dollars; 1958, 2.300.000 dollars.

16. Le tableau ci-après indique les recettes prévues pour 1959, suivant leur origine, et les compare à celles de 1958.

Tableau 3

RECETTES DU FISE EN 1958 ET RECETTES PRÉVUES POUR 1959 SUIVANT LEUR ORIGINE

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Origine	*1958*	*1959 (Recettes prévues)*
Contributions de gouvernements ..	19.967	19.000
Contributions de particuliers	1.268	1.700
Recettes diverses	1.773	1.800
	23.008	22.500

17. Dans l'estimation des contributions de gouvernements pour 1959, on a tenu compte d'une somme de 9.500.000 dollars sur le montant de 11 millions de dollars annoncé par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sous réserve qu'une somme égale soit versée par l'ensemble des autres gouvernements. (En 1957, la contribution des Etats-Unis a été de 55 pour 100 du total des contributions de gouvernements, et en 1958, de 52,5 pour 100.)

18. Le Directeur général a estimé que, sur le montant de la contribution annoncée par les Etats-Unis pour 1959, il faudrait peut-être renoncer à 1.500.000 dollars si les contributions des autres gouvernements sont insuffisantes. Il a annoncé qu'il avait demandé à un certain nombre de gouvernements s'il leur serait possible d'augmenter leur contribution par rapport aux années précédentes ou de verser des contributions supplémentaires pour compléter celles qu'ils avaient déjà annoncées.

19. De nombreux gouvernements soutiennent généreusement l'action du FISE, mais l'assistance fournie par le Fonds ne saurait être considérée comme suffisante en comparaison des besoins des enfants dans le monde et du rôle que pourrait jouer cette aide pour permettre aux pays d'y subvenir.

20. Les efforts du Directeur général pour obtenir des ressources financières plus importantes ont reçu l'approbation générale du Conseil d'administration. On a fait observer que les hausses de prix survenues au cours de ces dernières années avaient réduit l'importance de l'aide que le FISE pouvait accorder; c'est ainsi qu'en 1958, l'expédition du même volume de fournitures qu'en 1957 a coûté au FISE 13 pour 100 de plus. On a exprimé l'espoir que les gouvernements, en particulier ceux des pays les plus privilégiés du point de vue économique, verseraient au FISE des contributions plus élevées; à titre d'exemple, on a signalé qu'il suffirait, pour que les contributions des gouvernements atteignent 50 millions de dollars par an, que tous les pays versent une contribution égale aux deux centièmes de 1 pour 100 de leur revenu national brut.

21. Jusqu'à présent, 16 gouvernements au total ont augmenté leur contribution pour 1959 par rapport à celles de 1958; certains l'ont fait dans des proportions considérables. Pour 1960, deux gouvernements ont annoncé des contributions plus élevées: ce sont le Royaume-Uni, qui porterait sa contribution de 100.000 livres sterling à l'équivalent de 938.000 dollars, et l'Iran, qui a donné 200.000 dollars en 1958 et 240.000 dollars en 1959, et qui verserait 260.000 dollars en 1960.

22. Ces dernières années, il avait été possible de satisfaire aux conditions de contrepartie posées par les Etats-Unis grâce au chevauchement des exercices financiers; certaines contributions venant en excédent du montant requis pour une année pouvaient être reportées sur l'année suivante. Cependant, en 1959, ce « réservoir » de contributions était épuisé.

23. Le tableau suivant indique les contributions versées depuis 1954 par le plus important donateur, les Etats-Unis, et par les autres pays.

Tableau 4

CONTRIBUTIONS VERSÉES AU FISE PAR LES GOUVERNEMENTS DEPUIS 1954

(en dollars des Etats-Unis)

	Etats-Unis d'Amérique	*Autres pays*	*Nombre de pays contribuants*
1954	8.300.000	5.308.000	61
1955	9.000.000	6.631.000	72
1956	9.700.000	7.805.000	80
1957	10.000.000	7.900.000	80
1958	11.000.000	8.967.000	87
1959 (estimation)	9.500.000	9.500.000	85-90

24. Les contributions de gouvernements autres que celui des Etats-Unis ont augmenté chaque année, mais en 1959 elles n'ont pas augmenté suffisamment pour que le FISE puisse bénéficier de la totalité de la contribution des Etats-Unis, soit 11 millions de dollars. A l'annexe II sont indiquées les contributions versées au FISE par les gouvernements en 1957 et 1958 et en 1959 jusqu'à la clôture de la session du Conseil d'administration.

25. Les mesures prises par le Conseil d'administration et les vues exprimées par ses membres au sujet de la situation financière du FISE sont exposées aux paragraphes 26 à 34 ci-après. L'importance de l'intérêt manifesté par les organisations non gouvernementales et de leur contribution est examinée aux paragraphes 200 à 203.

Modifications de la procédure d'allocation

26. En raison de la situation financière actuelle, le Conseil d'administration a approuvé deux modifications de la pratique en vigueur pour l'allocation des crédits; la première concerne le budget des dépenses d'administration et des services d'exécution, l'autre est relative aux allocations pour les services de base de protection maternelle et infantile et la conservation du lait.

27. Une fois les allocations pour des programmes approuvées, le montant des ressources non allouées était inférieur à 1.700.000 dollars. Cette situation avait été prévue par le Comité du budget d'administration lorsqu'il s'est réuni précédemment dans le courant de l'année. Comme le FISE reçoit une partie importante de ses ressources après la session de septembre du Conseil d'administration (en 1959 une rentrée de 3.600.000 dollars est attendue pendant cette période), le Comité a recommandé que les crédits alloués durant la session pour les dépenses d'administration et les services d'exécution soient prélevés sur les ressources non allouées au 31 décembre 1959. Le Comité a recommandé de suivre cette pratique pour le budget des années suivantes. Au cas où les fonds non alloués au 31 décembre d'une année ne suffiraient pas à couvrir le coût de ces services, le solde des dépenses serait imputé par priorité sur les recettes rentrant à partir du 1er janvier. Le Conseil d'administration a approuvé ces recommandations.

28. Dans ses prévisions des allocations du FISE par rapport à ses ressources (voir par. 35 à 38), le Directeur général a souligné qu'il était important d'équilibrer les allocations et les ressources pendant les trois prochains exercices. Ces dernières années, il a été possible d'accorder des allocations supérieures aux recettes en prélevant sur les ressources non allouées du FISE. Au début de 1956, elles s'élevaient à 7.100.000 dollars et à 5.200.000 dollars au début de 1959. Mais, au début de 1960, elles ne seront plus que de 1.100.000 dollars environ.

29. Pour faire face à cette situation, le Directeur général a proposé d'adopter, pour les allocations correspondant aux services de base de protection maternelle et infantile et aux programmes de conservation du lait, une procédure analogue à celle que le Conseil d'administration a approuvée pour les campagnes d'éradication du paludisme. Au lieu de recommander au Conseil des allocations pour des projets d'une durée de deux ou trois ans ou davantage, il serait autorisé à présenter des demandes d'allocation correspondant seulement aux dépenses de chaque année. Cependant l'ensemble du programme serait approuvé en principe par le Conseil au moment de la première allocation. Cette approbation constituerait un engagement formel que prendrait le Conseil d'accorder des allocations annuelles pour ce projet avant toutes les allocations destinées à des programmes nouveaux, jusqu'à concurrence du montant total approuvé en principe.

30. Suivant cette procédure, les gouvernements pourraient comme auparavant établir à l'avance des programmes étalés sur plusieurs années et prendre les engagements administratifs et financiers voulus. Les allocations correspondant aux projets seraient réparties sur plusieurs années, mais le volume du projet n'en serait pas diminué pour autant et il serait possible de satisfaire un plus grand nombre de demandes au cours des années suivantes, au moyen de fonds qui autrement seraient réservés pour ces projets. Suivant la pratique actuelle, une partie des allocations n'est dépensée qu'au bout de deux ou trois ans ou davantage.

31. Pour estimer les conséquences qu'aurait l'application de cette nouvelle procédure, le Directeur général a considéré dans ses calculs que les allocations annuelles représentent le pourcentage suivant du coût total du projet: pour les programmes de base de protection maternelle et infantile, 40 pour 100 la première année, 40 pour 100 la deuxième année et 20 pour 100 la troisième année; pour les programmes de conservation du lait, 25 pour 100 la première année, 25 pour 100 la deuxième année et 50 pour 100 la troisième année. Ces dernières années, le rapport des dépenses annuelles au coût total a été en moyenne inférieur. Cependant, pour certains programmes, le rythme d'utilisation des fonds alloués pourrait être plus rapide et, dans d'autres cas, le montant de l'allocation totale serait trop faible pour justifier l'application de la nouvelle procédure. On n'y aurait recours que dans les cas appropriés.

32. Les engagements formels touchant les allocations pour les années à venir, résultant de l'application de cette procédure, laisseraient encore de larges disponibilités pour l'assistance à de nouveaux programmes. En outre, la pratique suivie par le FISE de mettre en réserve des fonds destinés aux allocations pour des programmes devant s'étaler sur plusieurs années entraînait nécessairement une accumulation de fonds que cette proposition permettra d'utiliser plus tôt.

33. Un certain nombre de délégations ont appuyé la proposition du Directeur général lors du débat à l'issue duquel elle a été adoptée. Les représentants ont en général reconnu que cette procédure d'allocation était nécessaire pour permettre au FISE, au cours des prochaines années, de satisfaire aux demandes de pays qui disposent déjà de l'organisation et des moyens financiers voulus pour mettre à profit l'assistance du FISE. Certains membres du Conseil d'administration ont recommandé la prudence, estimant qu'en raison de certains dangers inhérents à la nouvelle pratique, il convenait que le Directeur général l'applique avec circonspection. On a souligné que, si cette procédure n'était pas sans intérêt, elle ne constituait pas en soi un moyen d'accroître les ressources du FISE; au contraire, elle lui permettait de vivre au-dessus de ses revenus, tout en augmentant ses engagements prioritaires pour les années à venir. La nouvelle procédure permettrait de continuer à accélérer la programmation et à accroître le volume

de l'assistance fournie, mais on a exprimé la crainte que le FISE, à moins que ses ressources n'augmentent pendant les prochaines années, se trouve plus tard obligé de réduire fortement les allocations destinées aux nouvelles demandes et de diminuer l'importance de son personnel et de ses services administratifs. Une délégation a déclaré ne pouvoir approuver la proposition du Directeur général qui avait, à son avis, estimé avec trop d'optimisme les ressources futures du FISE; en outre, l'allocation des crédits par programme avait longtemps été considérée comme un des éléments fondamentaux de la pratique budgétaire du FISE. On a souligné que le fait d'avoir adopté un système d'allocations annuelles pour l'éradication du paludisme pouvait être considéré comme une raison de plus de conserver le système de l'allocation des crédits par programme pour les autres formes d'assistance. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il était important que le Conseil d'administration dispose, lors de ses prochaines sessions, de renseignements complets sur les allocations que le FISE devrait pouvoir faire pour remplir ses engagements formels concernant tous les projets déjà approuvés en principe, de même que les engagements formels qu'il prendrait s'il adoptait des recommandations relatives à des projets nouveaux.

34. Le Directeur général a donné au Conseil l'assurance qu'il userait avec prudence des pouvoirs dont il était investi, sans perdre de vue la nécessité de conserver une certaine souplesse pour être en mesure de répondre aux demandes nouvelles qui seraient présentées dans l'avenir et en tenant compte des ressources actuelles et futures du FISE. Il fournirait au Conseil, à chacune de ses sessions, des informations sur l'état des engagements formels et leur importance par rapport à la situation financière du FISE.

Prévisions relatives aux demandes d'allocations

35. Le Directeur général a présenté au Conseil d'administration des prévisions relatives aux demandes d'allocations qui seront adressées au FISE pour la période 1960-1962; dans ces prévisions sont indiqués les principaux domaines dans lesquels l'assistance du FISE sera accordée, la manière dont les différents programmes s'équilibrent et leur importance par rapport aux ressources dont le FISE compte disposer (E/ICEF/R.773 et Add.1). Ces prévisions sont présentées chaque année au Conseil afin de lui faciliter l'étude des priorités à accorder et de lui permettre d'énoncer les principes à suivre et de répartir les ressources.

36. Ces prévisions sont fondées sur les renseignements recueillis par le personnel local du FISE auprès des gouvernements et des institutions spécialisées et tiennent compte des possibilités de réalisation. Etant donné que de nombreux facteurs peuvent venir bouleverser les

Tableau 5

PRÉVISIONS RELATIVES AUX DEMANDES D'ALLOCATIONS POUR 1960-1962

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes et régions	*1960*		*1961*		*1962*	
Services de base de protection maternelle et infantile:						
Afrique	1.700		1.800		2.000	
Asie	2.000		2.400		2.800	
Méditerranée orientale	300		300		400	
Europe	200		200		200	
Amériques	900		900		1.000	
Programmes interrégionaux	300		400		400	
		5.400		6.000		6.800
Eradication du paludisme et lutte antipaludique		9.000		9.000		8.500
Vaccination par le BCG et autres aspects de la lutte contre la tuberculose:						
Afrique	250		250		300	
Asie	400		450		500	
Méditerranée orientale	100		50		100	
Amériques	150		150		100	
		900		900		1.000
Lutte contre le pian et les maladies vénériennes:						
Afrique	200		250		250	
Asie	200		200		200	
Divers	100		50		50	
		500		500		500

Tableau 5 (suite)

Programmes et régions	*1960*		*1961*		*1962*	
Lutte contre le trachome:						
Afrique	200		200		150	
Asie	200		350		600	
Méditerranée orientale	140		200		200	
Divers	60		50		50	
		600		800		1.000
Lutte contre la lèpre:						
Afrique	800		400		800	
Asie	100		250		300	
Amériques	100		—		50	
Divers	—		150		50	
		1.000		800		1.200
Alimentation des enfants et programmes nutritionnels:						
Afrique	600		700		700	
Asie	1.500		1.800		1.900	
Méditerranée orientale	300		600		600	
Amériques	1.700		1.200		1.500	
Divers	100		100		100	
		4.200		4.400		4.800
Conservation des produits alimentaires		2.200		2.500		3.000
Enseignement primaire (aspects approuvés par le Conseil)		200		200		200
Situations d'urgence		1.000		1.000		1.000
TOTAL pour les programmes		25.000		26.100		28.000
Services d'exécution		2.500		2.500		2.600
Services d'administration		2.000		2.100		2.200
TOTAL		29.500		30.700		32.800
A déduire: Annulation de prévisions		1.000		1.200		1.800
TOTAL		28.500		29.500		31.000
A déduire: Demandes d'allocations différées conformément aux nouvelles procédures d'allocation pour les services de base de protection maternelle et infantile et pour la conservation du lait		4.900		2.700		1.100
TOTAL GÉNÉRAL		23.600		26.800		29.900

plans établis, les chiffres fournis ne sont pas considérés comme définitifs, mais indiquent plutôt un ordre de grandeur.

37. Le tableau 5 indique les prévisions relatives aux demandes d'allocations pour la période 1960-1962, par type de programme et par région. Le Directeur général a estimé qu'en appliquant la nouvelle procédure d'allocation autorisée par le Conseil d'administration (voir par. 29 à 34) on pourrait reporter l'allocation d'une partie des ressources aux services de base de protection maternelle et infantile et à la conservation du lait sur les exercices suivants; on a estimé que ces allocations différées représenteraient un total de 4.900.000 dollars environ en 1960, 2.700.000 dollars en 1961 et 1.100.000 dollars en 1962. Ces chiffres sont indiqués à la fin du tableau 5.

38. On estime que, pendant les trois prochaines années, les demandes d'allocations pour les services de base de protection maternelle et infantile et pour la nutrition représenteront 50 pour 100 environ du total des allocations pour les programmes, les projets de lutte contre les maladies 46 pour 100 environ, et les secours d'urgence 4 pour 100. L'action antipaludique continuera à absorber la plus grande partie des dépenses pour la lutte contre les maladies, soit environ 33 pour 100 du total des allocations pour les programmes.

III. — POLITIQUE ET ORIENTATION DES PROGRAMMES

Services de base de protection maternelle et infantile

GÉNÉRALITÉS

39. Au cours de sa session, le Conseil a approuvé des allocations s'élevant à 3 millions de dollars pour 20 programmes de base de protection maternelle et infantile, ce qui a porté le montant des allocations pour les services de base de protection maternelle et infantile à quelque 4.800.000 dollars pour l'année, soit 20 pour 100 du total des allocations pour les programmes. On prévoit une augmentation lente mais suivie de l'assistance aux services de base de PMI, les demandes des gouvernements dans ce domaine s'élevant en 1962 à 6.800.000 dollars, soit environ 24 pour 100 de l'ensemble des demandes. Il est question, dans une autre partie du présent rapport (voir par. 183) des difficultés que présenterait pour les gouvernements un développement plus rapide de ces services.

40. Le représentant de l'OMS a rappelé que son organisation préparait une étude sur les activités d'hygiène maternelle et infantile qui bénéficient de l'assistance de l'OMS et du FISE; cette étude sera communiquée au Comité mixte OMS/FISE des directives sanitaires à sa prochaine session, qui doit se tenir en décembre 1959. En 1960, l'OMS concentrera ses travaux dans le domaine de l'hygiène maternelle et infantile sur deux études particulières. La première sera une étude de la prématurité; un comité d'experts en matière d'hygiène maternelle et infantile révisera la définition du prématuré adoptée en 1950 par un précédent comité d'experts. Etant donné l'expérience acquise depuis, il a paru nécessaire de réviser cette définition pour qu'elle constitue une norme commune à certaines régions du monde, spécialement pour l'élaboration de programmes d'hygiène maternelle et infantile [3]. La section de l'hygiène maternelle et infantile, en collaboration avec d'autres sections, fera une deuxième étude, celle des maladies diarrhéiques du premier âge et de l'enfance, ces maladies étant, avec les maladies infectieuses aiguës du système respiratoire, la cause principale de la mortalité infantile dans une grande partie du monde. L'étude de ce problème rentre dans le cadre d'une enquête d'ensemble sur les rapports existant entre les maladies infectieuses, les maladies parasitiques et la nutrition.

41. Le représentant de l'OMS a souligné que la santé des mères et des enfants dépendait dans une grande mesure des progrès qui pouvaient être réalisés dans les domaines de l'assainissement et de la nutrition. (On trouvera au paragraphe 87 des précisions concernant la nutrition.) Le Comité mixte OMS/FISE des directives sanitaires sera saisi, à sa prochaine session, d'une étude relative aux activités bénéficiant d'une assistance commune dans le domaine de l'assainissement. Le représentant de l'OMS a appelé l'attention sur le programme approuvé par la douzième Assemblée mondiale de la santé, qui a invité tous les organismes multilatéraux et bilatéraux qui s'intéressent au développement de l'approvisionnement des collectivités en eau à se joindre à l'OMS pour réaliser en ce domaine une entreprise s'étendant au monde entier et il a assuré le Conseil que l'OMS verrait avec satisfaction toute possibilité de coopération du FISE à cette entreprise.

42. L'un des programmes approuvés par le Conseil concerne un projet de développement communautaire à exécuter dans les principaux secteurs urbains du Pakistan où une croissance rapide avait créé de graves problèmes sociaux (E/ICEF/R.769). Ce programme, élaboré avec le concours de la Direction des affaires sociales, a été le premier programme de développement communautaire en zone urbaine pour lequel le Conseil ait décidé d'accorder une assistance. Le Conseil s'est félicité de ce nouvel aspect de la coopération avec la Direction des affaires sociales et il a exprimé sa satisfaction du rôle que des organisations non gouvernementales seront appelées à jouer dans ce programme. Le Conseil a noté que l'on se proposait de coordonner les aspects sanitaires du programme avec le programme de santé publique du pays et que l'OMS était disposée, si on le lui demandait, à fournir des conseils techniques en ce domaine. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture était prête à apporter son concours dans le domaine de l'économie domestique. Le Conseil a jugé qu'il était important de suivre le progrès de cette entreprise afin que l'expérience qu'elle permettrait d'acquérir puisse être facilement utilisée au cas où d'autres projets analogues seraient préparés.

43. L'une des allocations qui ont été approuvées était destinée à un programme interrégional, celui du Centre international de l'enfance de Paris. Cette allocation couvre la participation du Fonds aux dépenses des services d'exécution du Centre pour 1960. Le rapport du Comité du programme (E/ICEF/L.1234/Rev.1, par. 24 à 32) contient un résumé de la discussion qui a eu lieu au Comité du programme sur divers aspects des activités du Centre.

COLLABORATION AVEC LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES

44. Dans une déclaration faite au Conseil E/ICEF/59-B/CRP/4), le représentant de la Direction des affaires sociales s'est référé aux discussions des sessions précédentes concernant l'avantage qu'il y aurait à adapter les mesures spéciales relatives à la santé, à la nutrition et au bien-être de l'enfant pour les transformer en une action plus étendue visant à améliorer les niveaux de vie de la famille et de la collectivité. Le développement communautaire offrant une solution équilibrée et complète, il espérait que l'assistance du FISE serait utilisée, chaque fois qu'il serait possible, dans le cadre même des activités de développement communautaire.

45. Le représentant de la Direction des affaires sociales a appelé l'attention du Conseil sur deux résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa

[3] On trouvera dans le document E/ICEF/L.1234/Rev.1, par. 20 et 21, le résumé d'une discussion de la prématurité au Comité du programme.

vingt-huitième session soulignant l'importance d'une collaboration encore plus étroite entre la Direction et le FISE. Dans l'une, le Conseil économique et social reconnaissait les besoins supplémentaires d'assistance technique qui découlent de l'aide accordée par le Fonds pour les projets de développement communautaire et pour les services sociaux destinés aux enfants et demandait à l'Assemblée générale de prendre en considération la nécessité de développer encore les crédits relatifs au programme de fonctions consultatives en matière de service social [résolution 731 G (XXVIII)]. Dans l'autre, il priait le Secrétaire général de coopérer avec le FISE en ce qui concerne la fourniture des services techniques nécessaires pour la préparation et la mise en œuvre de l'aide du Fonds aux services sociaux destinés aux enfants et pour les aspects sociaux des programmes bénéficiant de l'assistance du Fonds, et de prévoir des crédits supplémentaires pour le personnel technique et les voyages nécessaires pour cette coopération [résolution 731 H (XXVIII)].

46. En mars 1959, le Conseil a approuvé en principe la fourniture d'une assistance du FISE pour les services sociaux destinés aux enfants. Depuis, plusieurs pays ont exprimé le désir de recevoir une telle aide. Le représentant de la Direction des affaires sociales a informé le Conseil qu'une conseillère technique spécialement chargée de cette question avait été attachée pour un an au personnel de la Direction; son traitement et ses frais de voyage pour la partie restante de 1959 seraient remboursés par le FISE ainsi qu'il avait été décidé à la session de mars du Conseil.

47. Le représentant de la Direction des affaires sociales a attiré l'attention du Conseil sur certaines des questions qui pourraient se poser lors de l'examen de propositions de projets qui soulèveraient des problèmes assez différents de ceux qui sont traités dans le cadre d'autres programmes de base de protection maternelle et infantile. L'une des principales raisons de ces différences était que, dans de nombreux pays, l'Etat reconnaît mieux la responsabilité qui lui incombe en ce qui concerne la santé publique et la nutrition que pour ce qui est des services sociaux, et que, traditionnellement, ce sont surtout des institutions bénévoles qui assurent les services sociaux destinés aux enfants.

48. Le représentant de la Direction des affaires sociales a indiqué certains des problèmes qui pourraient se poser lors de l'examen des premières propositions de projets dans ce domaine:

a) Dans certains cas l'Etat ne s'occupe guère ou ne s'occupe pas du tout de la protection de l'enfance et des soins aux enfants, ou n'est que très peu avancé dans l'élaboration d'un programme complet de services sociaux. Il faudra peut-être beaucoup de temps pour faire adopter la législation sociale nécessaire ou pour élaborer des plans. On peut alors envisager une première assistance qui éveillera l'intérêt et l'amènera à se manifester par une action plus ample.

b) L'application du principe de la contrepartie nationale aux projets pourrait donner lieu à une nouvelle conception de la nature des contributions locales. Dans certains cas, l'assistance du FISE devrait avoir pour premier objectif de réorienter et de coordonner les efforts afin d'assurer la meilleure utilisation possible des sommes que le gouvernement consacre aux services destinés aux enfants. De plus, il est difficile d'exprimer par une somme la valeur d'une grande partie des efforts déployés sur le plan local dans le cadre des projets bénéficiant de l'assistance du FISE. Dans un domaine où l'expérience est si limitée, on peut se demander s'il ne faudrait pas quelquefois renoncer à évaluer en argent la contrepartie nationale, du moins au stade initial, pourvu que soient favorisés les objectifs à long terme de l'assistance du Fonds.

c) Toutes les demandes adressées au FISE doivent être présentées par l'intermédiaire des gouvernements, mais il arrive qu'un gouvernement soit disposé à confier un projet à une organisation bénévole locale ou nationale. Cela pose des problèmes en ce qui concerne le rôle que le gouvernement est appelé à jouer, la responsabilité de l'organisation vis-à-vis du gouvernement et les critères sur lesquels le gouvernement se fondera pour agréer ces organisations bénévoles, ainsi que la faculté pour le gouvernement de fixer lui-même ces critères.

d) Les critères pour évaluer, aux fins de l'assistance du FISE, les services sociaux et des programmes de formation qui leur sont rattachés, devraient nécessairement être élaborés à partir de l'expérience acquise. Certains pays ont déjà établi des normes pour leurs propres besoins.

e) Comme il faut donner la priorité à la formation, une part importante de l'assistance du FISE servira à verser des indemnités de subsistance aux étudiants et des traitements aux instructeurs.

f) Une partie des fournitures et du matériel destinés aux programmes de formation et à l'amélioration des services existants sera semblable à ce que le Fonds fournit actuellement, mais il se peut que des particularités locales, des différences dans la nature des services ou la nouveauté de certains des programmes, mettent le FISE en présence de demandes de fournitures nouvelles pour lui et pour répondre auxquelles il lui faudra prévoir une certaine souplesse.

49. Le Conseil n'a pas eu l'occasion de discuter ces points à fond, mais plusieurs avis préliminaires ont été exprimés. On a estimé que les grandes différences qui existent entre les divers pays dans la qualité des soins aux enfants commandaient au secrétariat de faire preuve d'imagination et d'initiative et que le Conseil devrait fixer des directives assez souples pour ce nouveau type d'assistance. On a émis l'opinion que le Conseil aurait sans doute tort de vouloir suivre de façon trop rigide, en ce qui concerne la contrepartie, des règles qu'il serait peut-être plus difficile d'appliquer dans ce domaine que dans les domaines plus traditionnels.

50. Le représentant du service social international a accueilli avec plaisir la possibilité d'une assistance aux services sociaux et a offert la coopération de son organisation en soulignant que s'il importait de protéger et de prolonger la vie, comme le FISE l'avait fait, il n'était pas moins important que le FISE lutte contre le manque

d'organisation sociale et aide à développer les services qui s'emploient à rendre la vie plus digne d'être vécue et plus fructueuse.

Lutte contre les maladies

Paludisme

51. Le Conseil était saisi de deux rapports, demandés en mars 1959, sur la situation des campagnes d'éradication du paludisme bénéficiant d'une assistance commune du FISE et de l'OMS. Le premier de ces rapports, préparé par l'OMS, était une évaluation technique (E/ICEF/386). Le deuxième, préparé par le Directeur général en consultation avec l'OMS (E/ICEF/387), traitait des aspects financiers de l'assistance du FISE aux campagnes d'éradication et à la lutte contre le paludisme et contenait des recommandations concernant les conditions auxquelles l'assistance du FISE devait être poursuivie. Le Conseil a exprimé sa reconnaissance au Directeur général de l'OMS pour son rapport et pour la participation de ses représentants aux discussions du Conseil.

Rapport de l'OMS

52. Le rapport de l'OMS présente une évaluation technique de l'état des programmes d'éradication, et spécialement des programmes bénéficiant de l'assistance du FISE, et passe en revue les principes, les méthodes et la stratégie de l'éradication. Il contient en outre un résumé retraçant l'expérience des quatre dernières années dans le domaine de l'éradication, ainsi qu'une évaluation des résultats obtenus et des difficultés rencontrées.

53. Le rapport souligne que la stratégie de l'éradication comporte des campagnes rapides et parfaitement exécutées, afin de limiter le danger de voir apparaître une résistance aux insecticides et de réduire le coût total. Les résultats dépendent de la façon plus ou moins efficace et correcte dont les méthodes d'éradication sont appliquées, ce qui, d'ailleurs, demande des gouvernements intéressés un effort administratif, financier et logistique considérable, s'ajoutant à l'aide internationale lorsque celle-ci est nécessaire.

54. Bien qu'un certain nombre de facteurs aient contribué à prolonger la durée des campagnes et à augmenter leur coût, ni les principes essentiels, ni les grandes lignes de la stratégie n'ont été modifiés. Les quatre dernières années ont permis d'apprendre beaucoup de choses au sujet de la complexité des opérations nécessaires et des facteurs dont il faut tenir compte pour exécuter des campagnes efficaces. Etant donné les difficultés rencontrées, il n'est pas indiqué de relâcher les efforts. Si l'on tient compte des sommes importantes déjà engagées et de celles qui étaient prévues pour ces campagnes, des progrès réalisés et de la menace grandissante d'une résistance de l'anophèle, il faut évidemment continuer jusqu'au succès complet.

55. Le rapport de l'OMS énumère les pays dans lesquels l'éradication a été menée à bien et ceux qui se trouvent aux divers stades de l'exécution, ainsi que ceux dans lesquels il n'existe encore aucun plan d'éradication. Au début de 1959, les populations des pays qui en étaient à la phase de préparation se montaient à 191 millions de personnes; les régions où la phase d'attaque était en cours comptaient 516 millions d'habitants et celles qui en étaient à la phase de la consolidation en comptaient 64 millions. Ces 771 millions de personnes s'ajoutant aux populations des régions naguère impaludées représentaient plus de 45 pour 100 de la population du monde. En 1959, plus de 83 pour 100 de l'ensemble des populations vivant dans des régions impaludées ou qui l'étaient encore récemment bénéficiaient d'une protection à des degrés divers.

56. Dans sa revue des principes et des méthodes, le rapport souligne que la méthode la plus rapide et la plus sûre pour interrompre la transmission du paludisme consiste à attaquer les moustiques vecteurs par une application systématique d'insecticides à action rémanente sur la totalité des locaux d'habitation de l'homme et, s'il y a lieu, des animaux. La principale raison d'une attaque brusquée est de réaliser l'éradication avant l'apparition de la résistance du vecteur. Celle-ci s'est manifestée dans certaines régions, mais elle n'a pas encore gravement nui aux programmes d'éradication. Néanmoins, dans certaines campagnes, il a fallu changer d'insecticide et remanier les plans d'opération, ce qui a augmenté les besoins de main-d'œuvre, de matériel et de moyens de transport.

57. *Phase de préparation.* — Le rapport souligne qu'il faut d'ordinaire une année entière pour la phase de préparation, qui comprend l'élaboration de la stratégie du point de vue technique et administratif, la mise en place des moyens logistiques, le recrutement et la formation du personnel, l'essai d'efficacité du programme et l'organisation de l'éducation sanitaire du public.

58. *Phase d'attaque.* — Au cours de la phase d'attaque, la totalité de la zone impaludée est traitée avec des insecticides à action rémanente. La durée de cette phase de couverture totale, dans des conditions idéales, a été fixée à quatre ans: un an pour interrompre la transmission, et trois années durant lesquelles on veille activement à maintenir l'absence de transmission, tandis que diminue le réservoir d'infection dans la population.

59. Le rapport souligne que pour un certain nombre de raisons concernant l'organisation ou l'ordre technique et social, certains programmes ont pris plus de quatre ans pour la phase d'attaque. Sur le plan de l'organisation, les facteurs en cause ont été notamment l'appréciation inexacte de l'effectif de la population exposée au risque; l'imperfection des reconnaissances géographiques; le manque de personnel technique compétent; l'insuffisance des dispositions administratives; et la sous-estimation des problèmes logistiques. Parmi les facteurs d'ordre technique, il y a eu notamment la formation progressive d'une résistance des vecteurs locaux et la présence de vecteurs secondaires. Les facteurs sociaux ont surtout été les mouvements de population et certaines habitudes de vie des habitants.

60. Dans des conditions non idéales, la transmission peut donc ne pas être interrompue complètement à la

fin de la première, de la deuxième ou même de la troisième année des opérations de pulvérisation, mais son intensité diminue de façon marquée. Si le réservoir d'infection se trouve alors suffisamment réduit, les cas restants peuvent être si peu nombreux que la surveillance est suffisante. On estime que la situation est assez proche de l'interruption totale de la transmission lorsque l'évaluation épidémiologique ne révèle que de petits foyers dispersés, le nombre total de cas étant si faible que les services de surveillance (qui comprennent des pulvérisations immédiates d'insecticides sur les foyers) peuvent s'en occuper.

61. D'autre part, il y a, dans certains cas, un rythme de déclin de la transmission si lent, ou une interruption de la transmission si tardive que les cas restants au bout de quatre années de pulvérisations sont encore trop nombreux pour qu'un service de surveillance puisse s'en occuper convenablement. Dans ces conditions, il faut prolonger les pulvérisations au-delà des quatre années initiales.

62. Le rapport souligne que dans les deux cas, les critères qui permettent de juger s'il faut considérer la phase d'attaque comme terminée doivent reposer sur les résultats d'une évaluation bien organisée et entreprise longtemps avant la fin de la couverture totale.

63. *Phase de consolidation.* — C'est à la fin de la phase d'attaque que commence la phase de consolidation, pendant laquelle on s'assure que l'éradication a été réalisée et qu'elle est durable. C'est normalement la tâche du service de surveillance mis en place au cours de la phase d'attaque un an au moins avant la fin de la couverture totale dans une région donnée. Le dépistage et le traitement des cas et la pulvérisation immédiate d'insecticides sur les foyers résiduels sont indispensables pour assurer convenablement la consolidation. La phase de consolidation prend fin lorsque certaines conditions techniques sont réunies, soit après au moins trois ans de surveillance; il faut qu'au cours des deux dernières années de cette phase on n'ait à prendre aucune mesure spéciale de lutte contre les anophèles et qu'on n'ait pu découvrir aucun cas indigène de paludisme.

64. *Entretien.* — Une période d'entretien fait suite à la campagne d'éradication. A la fin de la surveillance active, l'entretien de l'éradication du paludisme incombe aux services de santé fonctionnant dans le pays.

Participation financière du FISE

65. L'étude et les recommandations du Directeur général (E/ICEF/387) présentent un résumé des engagements financiers du FISE relatifs aux campagnes antipaludiques pris depuis que le Conseil, en mars 1955, a décidé d'augmenter de manière appréciable son assistance pour l'éradication du paludisme. L'évaluation initiale des dépenses incombant au FISE était de 5 millions de dollars par an pour l'assistance aux campagnes d'éradication dans les Amériques et dans la région de la Méditerranée orientale, ainsi qu'à des campagnes orientées vers l'éradication dans plusieurs pays d'Asie, et à des campagnes de lutte en Afrique. (Dans les territoires de l'Afrique au Sud du Sahara, les campagnes de lutte antipaludique comprennent des projets pilotes où l'on cherche à mettre au point des méthodes d'éradication.)

66. On s'est vite aperçu que les dépenses avaient été sous-estimées. Le Conseil d'administration l'a reconnu en mars 1956 et a déclaré que les engagements du FISE ne devaient pas dépasser un maximum de 10 millions de dollars par an. L'assistance du FISE pour des campagnes antipaludiques devait se limiter à la phase de préparation (dont la durée escomptée était d'un an) et à la phase d'attaque (d'une durée escomptée de quatre ans). En mars 1958, le Conseil d'administration a admis la possibilité d'aider certaines campagnes au-delà de la phase d'attaque. De 4 millions de dollars en 1955, les crédits alloués par le FISE pour des activités antipaludiques sont passés à 8 millions de dollars en 1957, à 8.700.000 en 1958 et à 8.300.000 en 1959.

67. En 1956, on estimait que le montant des crédits alloués pour les campagnes d'éradication bénéficiant de l'assistance du FISE diminuerait déjà en 1960. Mais, pour les diverses raisons indiquées plus haut (voir par. 56, 59 et 61) il a fallu, dans de nombreux cas, engager des dépenses supplémentaires pour prolonger les opérations de pulvérisation. Il s'agissait de fournir davantage d'insecticides, pour une phase d'attaque plus longue et une partie de la phase de consolidation, ainsi que, le cas échéant, des véhicules de remplacement et des véhicules supplémentaires pour renforcer le système de surveillance. On estimait également qu'il faudrait fournir davantage de médicaments pour traiter les cas de fièvre et les récurrences du paludisme (pour les régions autres que celle des Amériques, où l'Organisation sanitaire panaméricaine prenait ces dépenses à sa charge).

68. La stratégie de la lutte antipaludique prévoit, selon le cas, la continuation des pulvérisations pendant une période de cinq, six ou sept ans, ou bien, au contraire, des opérations qui peuvent être limitées à quelques foyers résiduels après deux ou trois ans seulement de couverture totale lorsqu'il subsiste peu de cas de paludisme et que ces cas peuvent être traités facilement et de façon efficace. Ainsi, il y a une différence considérable entre le coût minimum théorique d'une campagne, supposant que tous les facteurs favorables interviennent, et le coût maximum de cette campagne, supposant au contraire que des circonstances défavorables imposent à la fois des pulvérisations à couverture totale, une utilisation de la chimiothérapie comme moyen supplémentaire permettant d'arrêter la transmission et un système de surveillance coûteux.

69. Se référant à la fois à des estimations basses et à des estimations élevées pour les dépenses relatives aux campagnes d'éradication et de lutte et aux projets pilotes bénéficiant de l'assistance du FISE (y compris plusieurs campagnes d'éradication pour lesquelles l'assistance du FISE était envisagée) le Directeur général a établi des prévisions relatives aux demandes d'aide qui seront adressées au FISE pendant la période de cinq ans comprise entre 1960 et 1964. Ces prévisions sont indiquées ci-après.

Tableau 6

PRÉVISIONS DES ALLOCATIONS DU FISE POUR LES CAMPAGNES ANTIPALUDIQUES (1959-1964)

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Années	*Estimation basse*	*Estimation élevée*
1960	9.065	9.692
1961	7.390	9.208
1962	4.932	8.894
1963	2.978	7.301
1964	1.349	3.965

Les prévisions d'allocations réparties par région géographique figurent dans un tableau plus détaillé de l'annexe III.

Décision du Conseil

70. Le Conseil a adopté les principes suivants en ce qui concerne l'assistance du FISE pour les activités antipaludiques:

a) Les crédits alloués par le FISE pour les campagnes antipaludiques ne doivent pas dépasser 10 millions de dollars par an.

b) En ce qui concerne les programmes d'éradication, l'assistance du FISE ne portera que sur les campagnes actuellement assistées (plus trois campagnes [4] pour lesquelles des plans sont en discussion et qui n'ont encore fait l'objet d'aucune allocation). Néanmoins, des circonstances exceptionnelles pourraient se présenter dans lesquelles une aide serait requise d'urgence pour un pays qui passerait du stade de la lutte antipaludique à celui de l'éradication. Sans autoriser le Directeur général à présenter des programmes dépassant le plafond fixé, le Conseil désire cependant être informé de toutes les situations présentant une urgence particulière afin de pouvoir déterminer s'il faut reconsidérer le principe de ce plafond pour pouvoir faire une exception dans un tel cas.

c) S'il apparaît nécessaire de fournir une aide pour la phase d'attaque pendant plus de quatre ans, il sera possible de prolonger l'assistance un ou deux ans, ou même davantage. Si, au cours de la quatrième année de couverture totale, la transmission n'est pas interrompue, toute la campagne sera réexaminée dans son principe.

d) Pendant la phase d'attaque, l'assistance au FISE pourra être fournie aussi bien pour les opérations de surveillance que pour les opérations de pulvérisation.

e) L'assistance pourra être étendue également, si nécessaire, à la phase de consolidation (dont la durée estimative est d'au moins trois ans après la phase d'attaque). Il serait entendu que le pays devrait, dès qu'il le pourrait et en tout cas avant la fin de cette période, prendre le relai de l'aide internationale pour assurer le maintien des résultats obtenus.

[4] Dans la République arabe unie (Egypte), en Guyane britannique et en Tunisie.

f) Après que les engagements initiaux déjà assumés par le FISE pour la phase d'attaque d'une campagne auront été remplis, le renouvellement de son aide restera conditionnel et lié chaque année aux conditions suivantes:

i) Que la campagne s'effectue dans des conditions techniques valables et que les difficultés ne soient liées ni à des problèmes administratifs, ni à des problèmes d'organisation. Les véhicules fournis pour la campagne doivent faire l'objet d'un entretien constant.

ii) Que les chances d'éradication apparaissent bonnes, au moins pour une grande partie du pays; les problèmes techniques ne doivent pas apparaître de ceux pour lesquels aucune solution n'a encore été trouvée et, en particulier, les services d'évaluation doivent être organisés de telle manière que des renseignements précis sur la marche de la campagne puissent être fournis chaque année.

iii) Que le gouvernement considère les campagnes comme essentielles et qu'il consacre et continue à consacrer les fonds nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités.

g) L'assistance future dépendra ainsi chaque année de l'étude concertée et de l'évaluation de chacune des campagnes par le gouvernement, l'OMS et le FISE. Le Conseil sera tenu informé chaque année des résultats obtenus et des perspectives.

h) Aucune assistance ne sera accordée pour de nouvelles campagnes de lutte antipaludique. Les campagnes de ce type qui sont en cours pourront continuer à recevoir une aide dans la mesure de l'importance qu'elles présentent pour la santé publique et compte tenu de la possibilité de les transformer en campagnes d'éradication. L'ampleur de l'aide du FISE pour ces campagnes ne sera pas accrue.

i) L'assistance donnée pour des enquêtes préliminaires et des projets pilotes pourra être maintenue. Elle continuera d'être assurée aux projets pilotes lorsqu'ils seront nécessaires pour la réussite d'une expérience ou lorsqu'il aura été démontré que l'éradication est possible et que l'on peut, après avoir réalisé le projet pilote, passer à une campagne nationale d'éradication. (L'assistance accordée par le FISE pour un projet pilote, néanmoins, n'entraîne pas automatiquement de la part du Fonds l'assurance d'une aide pour la campagne généralisée qui pourrait suivre.)

j) Le Conseil examinera de nouveau, en 1961, la question de l'assistance du FISE pour les campagnes antipaludiques en tenant compte des progrès accomplis, des possibilités d'apporter une aide efficace pour l'éradication dans de nouveaux secteurs géographiques, notamment en Afrique, et des ressources du FISE. Les prévisions de dépenses du FISE (voir par. 69) montrent que le montant des allocations pour les campagnes qui bénéficient maintenant d'une assistance aura considérablement diminué en 1963 et 1964; on pourra mieux juger de cette possibilité en 1961.

71. En plus des décisions qui précèdent, le Conseil a résolu d'allouer chaque année des crédits destinés à l'exécution de chaque campagne pendant l'année suivante. Ces allocations seront calculées d'après les évaluations les plus précises possibles et il est entendu qu'il

Tableau 7

NOMBRE DE PROJETS ANTIPALUDIQUES BÉNÉFICIANT ACTUELLEMENT D'UNE ASSISTANCE DU FISE

	Afrique	*Asie*	*Méditerranée orientale*	*Amériques*	*Totaux*
Campagnes d'éradication	—	1	6	22	29
Enquêtes, projets pilotes, projets d'éradication préparatoires ou projets de pré-éradication ...	1	1	2	0	4
Projets de lutte, y compris des projets pilotes ..	7	2	2	0	11
Projets de production de DDT	—	2	1	—	3
TOTAL	8	6	11	22	47

pourra être éventuellement nécessaire de reviser la stratégie de la campagne une fois connus les résultats de l'évaluation épidémiologique effectuée à la fin de la précédente année d'exécution. Ainsi, les parties intéressées, c'est-à-dire les gouvernements bénéficiaires, le Conseil d'administration du FISE et l'OMS, sauront que les allocations considérées ont un caractère provisoire et qu'il peut être nécessaire de procéder à des ajustements du plan d'opérations après qu'elles auront été approuvées. Les expéditions de fournitures aux pays bénéficiaires ne seront effectuées que conformément au plan d'opérations. S'il apparaît que le montant alloué est supérieur aux besoins, le FISE, conformément à la politique habituelle du Conseil, en gardera le solde. Si, par contre, les dépenses nécessaires dépassent les crédits alloués, le Directeur général, pour ne pas compromettre la campagne, sera autorisé à expédier les fournitures additionnelles nécessaires et à imputer les frais correspondants sur l'allocation de crédit suivante soumise à son approbation. Si, en raison de la distance, il faut expédier des fournitures longtemps à l'avance, il est entendu que les fournitures qui ne sont pas nécessaires pour l'année entreront en ligne de compte dans les allocations ultérieures.

72. Compte tenu de ces décisions, le Conseil a approuvé une allocation de crédit au Salvador (E/ICEF/R.763), pour permettre de continuer la couverture totale au-delà de trois ans et demi initiaux, pour laquelle le Conseil avait donné son approbation de principe, et une assistance à Sainte-Lucie (E/ICEF/R.749) pour la phase de consolidation. Le Conseil a également alloué un crédit au Mexique pour la quatrième année de couverture totale, complétant ainsi les engagements de principe du FISE, et il a noté que le Directeur général avait l'intention de proposer une allocation supplémentaire à la prochaine session du Conseil (E/ICEF/R.740).

73. A l'heure actuelle, le FISE assiste 49 programmes antipaludiques. Comme le montre le tableau 7, 29 de ces programmes concernent des campagnes d'éradication, dont 21 dans la région des Amériques.

74. Au cours de la discussion, des membres du Conseil d'administration ont soulevé diverses questions concernant le rôle du FISE dans la lutte antipaludique. Dans l'ensemble, les représentants se sont déclarés convaincus que le FISE devait poursuivre son aide, bien que la période durant laquelle il fallait y consacrer des sommes relativement élevées fût plus longue qu'il n'avait été prévu à l'origine. Certains d'entre eux ont exprimé la crainte que ces dépenses importantes et répétées n'empêchent le FISE de consacrer les fonds nécessaires à d'autres besoins de l'enfance; on a exprimé l'espoir que les allocations du FISE seraient maintenues au-dessous du plafond de 10 millions de dollars et que les gouvernements et d'autres sources d'assistance internationale pourraient au contraire augmenter les ressources qu'ils consacrent à l'éradication du paludisme. Un représentant, sans minimiser l'importance de l'éradication du paludisme, a déclaré que l'aide aux campagnes antipaludiques n'était pas l'affaire du FISE et que l'essentiel de son action devait porter sur les services de base d'hygiène maternelle et infantile; par contre, un autre représentant a exprimé l'espoir que l'aide du FISE approcherait de plus près du plafond de 10 millions de dollars et déclaré que les conditions d'octroi d'une aide étaient trop rigides. Le Conseil a exprimé l'espoir qu'on ne prendrait pas prétexte de la nouvelle procédure d'allocation mentionnée au paragraphe 71 pour présenter des demandes d'aide supplémentaire non fondées. On a également suggéré que les gouvernements étudient la possibilité de recourir aux forces armées pour effectuer les opérations de pulvérisation; on a suggéré aussi que les gouvernements prévoient d'utiliser le personnel disponible à la fin des campagnes pour d'autres programmes de santé publique. Les membres du Conseil d'administration ont en général constaté la coopération étroite qui s'est établie entre l'OMS, le FISE et les organismes d'aide bilatérale en ce qui concerne la planification.

AUTRES MALADIES

Tuberculose

75. Le Conseil d'administration a approuvé des allocations de crédits pour permettre de poursuivre quatre campagnes de vaccination par le BCG ainsi que l'exécution, en Tunisie, d'un projet pilote de chimiothérapie antituberculeuse dans le cadre duquel on étend la portée des opérations pour étudier l'efficacité du traitement à l'isoniazide à des degrés divers de l'infection et la possibilité de l'autotraitement, et afin de mettre en œuvre,

au Pérou, un nouveau programme comprenant une enquête sur l'incidence de la tuberculose, dont les résultats permettront au gouvernement d'élaborer un programme de vaccination par le BCG et de traitement chimiothérapique. Ces programmes sont des exemples typiques des projets auxquels le FISE prête une assistance conformément aux critères recommandés par le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires. En 1959, le FISE a alloué 1 milliard 300 millions de dollars pour des programmes de lutte antituberculeuse, notamment des campagnes de vaccination par le BCG. Le FISE compte recevoir, pour la période de 1960 à 1962, des demandes d'allocations dont le montant s'établira annuellement entre 900.000 et 1 million de dollars. Trente-deux programmes de lutte antituberculeuse bénéficient à l'heure actuelle d'une assistance du FISE.

Pian

76. Le Conseil d'administration a approuvé l'octroi de l'aide nécessaire pour poursuivre et étendre deux campagnes de masse en Afrique. Vingt-cinq campagnes au total bénéficient à l'heure actuelle d'une aide. En 1959, le FISE a alloué 255.000 dollars d'aide à des projets de lutte contre le pian et les maladies vénériennes. De 1960 à 1962, on prévoit que les demandes d'allocations s'élèveront annuellement à 500.000 dollars.

Trachome et ophtalmies associées

77. Le Conseil a approuvé l'octroi de l'aide nécessaire pour poursuivre deux campagnes (en Chine et en Ethiopie) et pour transformer un projet pilote en campagne de lutte (en Turquie). Dans ce domaine, 10 programmes au total bénéficient actuellement d'une assistance du FISE. Il n'a pas été possible de mettre en œuvre des campagnes de masse aussi rapidement qu'on l'avait prévu parce qu'elles nécessitent des recherches et des projets pilotes préliminaires. L'Organisation mondiale de la santé a récemment renforcé ses effectifs en créant un groupe spécial à son siège pour aider les gouvernements dans ces activités. Le représentant de l'OMS a informé le Conseil que le virus du trachome avait été récemment isolé dans plusieurs pays situés dans des régions géographiques différentes et qu'on avait réussi à en faire la culture, ce qui marquerait peut-être une étape décisive dans la recherche d'une immunisation efficace. En 1959, le FISE a alloué des crédits s'élevant à 356.000 dollars au total pour des programmes de lutte contre le trachome et les ophtalmies associées. De 1960 à 1962, on prévoit que les demandes d'allocations s'élèveront en moyenne à 800.000 dollars par an.

Lèpre

78. Le Conseil d'administration a approuvé l'octroi de l'aide nécessaire pour poursuivre trois programmes de lutte contre la lèpre. Vingt-six campagnes au total bénéficient à l'heure actuelle d'une aide. Comme dans le cas du trachome, l'OMS a récemment créé un groupe spécial à son siège pour prêter assistance aux gouvernements qui seraient de plus en plus désireux de bénéficier d'une assistance pour la lutte contre la lèpre. En 1959, le FISE a alloué des crédits d'un montant de 427.000 dollars pour la lutte antilépreuse; de 1960 à 1962, les demandes d'allocations s'élèveront probablement à environ 1 million de dollars par an.

Mandat du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires

79. A sa dernière session, en octobre 1958, le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires (CMDS) a recommandé que son mandat fasse l'objet d'un nouvel examen, tout d'abord par les deux administrations conjointement. Des consultations ont eu lieu entre le Directeur général de l'OMS et le Directeur général du FISE, et l'accord s'est fait sur un projet de mandat qui doit être examiné à la prochaine session du CMDS, qui doit se tenir en décembre 1959 [5]. Le Conseil exécutif de l'OMS a déjà pris note du projet de mandat, qui a été soumis au Conseil d'administration du FISE pour observations. Les recommandations du CMDS concernant le projet de mandat seront présentées l'année prochaine aux conseils des deux institutions pour approbation.

80. Le Conseil d'administration a estimé que le projet de mandat correspondait bien aux fonctions actuelles du Comité, et la conclusion générale a été que les représentants du FISE au Comité appuieraient ce mandat. Il a été proposé d'ajouter au projet de mandat que le Comité, lorsqu'il examine des questions intéressant les deux organisations, que leurs conseils ou leurs secrétariats peuvent lui renvoyer, ait la latitude, « le cas échéant, de faire des recommandations aux deux conseils au sujet des mesures à prendre ». Un représentant n'a pu appuyer cette suggestion, faisant valoir que le Comité avait été créé pour donner des avis au FISE sur des questions techniques et qu'il ne lui appartenait pas de faire des recommandations à l'OMS.

Nutrition

GÉNÉRALITÉS

81. Le Conseil d'administration a consacré beaucoup d'attention à l'examen des questions de politique générale touchant les programmes de distribution de lait écrémé en poudre et de conservation du lait, l'état de la mise au point de nouveaux aliments à haute teneur protéinique, et les relations financières avec la FAO; cette dernière question est traitée dans une autre partie du présent rapport.

82. Au cours de la session, le Conseil a alloué des crédits d'un montant de 2.900.000 dollars pour des programmes d'alimentation des enfants, d'éducation nutritionnelle et activités connexes et de conservation du lait, ce qui porte le total des crédits alloués dans ce domaine à 7.400.000 dollars pour l'année, soit 31 pour 100 du total des allocations pour les programmes. En

[5] Le projet de mandat figure dans le document E/ICEF/R.761, par. 4.

1957, 4 millions de dollars (soit 20 pour 100 du total des allocations pour les programmes) ont été alloués au même titre, et 2.300.000 dollars (soit 12 pour 100 du total des allocations pour les programmes) en 1958. On prévoit que les demandes d'allocations s'établiront en moyenne à un peu plus de 7 millions de dollars par an au cours de la période 1960-1962.

83. Avec l'assistance du FISE, 72 pays au total reçoivent du lait qui est distribué principalement par l'intermédiaire des écoles et des centres d'hygiène maternelle et infantile. Conformément au principe « d'aide élargie » aux programmes de nutrition adopté par le Conseil d'administration en 1957, 14 pays au total bénéficient d'une assistance à l'heure actuelle (2 en Afrique, 3 en Asie, 3 dans la région de la Méditerranée orientale, et 6 dans la région des Amériques).

84. Au cours de la session, le Conseil a ouvert des crédits pour permettre au FISE de participer avec la FAO, l'OMS, la Fondation Josiah Macy Jr. et la Fédération mondiale pour la santé mentale à une conférence internationale sur la malnutrition et les habitudes alimentaires (E/ICEF/R.768). Cette conférence, qui se tiendra à Cuernavaca, au Mexique, en septembre 1960, traitera du problème consistant à faire accepter aux populations les changements qu'il serait nécessaire d'apporter à leurs habitudes alimentaires, notamment l'acceptation de nouveaux aliments à haute teneur en protéines, que l'on met actuellement au point (voir par. 139 à 152). Le Conseil a également ouvert des crédits pour permettre au FISE d'organiser avec la FAO et l'OMS un cycle d'étude régional sur l'éducation nutritionnelle à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1960. Neuf pays d'Amérique latine qui bénéficient de l'aide du FISE pour des programmes de nutrition y enverraient chacun trois participants représentant les ministères de la santé, de l'éducation et de l'agriculture.

85. Vingt-trois pays bénéficient actuellement d'une assistance pour des programmes de conservation du lait. Au cours de la session, le Conseil d'administration a approuvé l'allocation de crédits pour permettre au FISE d'organiser, avec la FAO et l'OMS, un cours de formation de brève durée en Finlande en juin 1960 sur l'amélioration des méthodes de production du lait, le contrôle de la salubrité du lait, et autres méthodes permettant d'améliorer la qualité du lait. Les stagiaires seront originaires de huit ou 10 pays d'Europe et de la Méditerranée orientale qui bénéficient d'une assistance du FISE pour la conservation du lait.

86. Au cours de la session du Conseil, le représentant de la FAO a exprimé à nouveau l'espoir, déjà noté à la session de mars 1959, que le FISE jouerait un rôle important dans la campagne de « lutte contre la faim », notamment dans la phase relative aux programmes d'action nationaux. Les plans pour la campagne seront étudiés à la dixième Conférence de la FAO en novembre 1959.

87. On a mentionné dans une autre partie du présent rapport (voir par. 40) les relations étroites qui existent entre la santé de l'enfant et sa nutrition. Le Conseil a été heureux d'apprendre par le représentant de l'OMS que cette organisation a renforcé ses services consultatifs en matière de nutrition: l'OMS compte maintenant trois médecins spécialistes de la nutrition au Siège et trois conseillers régionaux de la nutrition. En outre, l'Organisation sanitaire panaméricaine a créé trois postes de nutrition dans la région des Amériques. Outre l'étude des maladies diarrhéiques de l'enfant (voir par. 40), l'OMS a entrepris une enquête sur l'anémie, qui dans de nombreux pays entraîne la mort de beaucoup de mères et cause souvent la maladie et la mort chez l'enfant. L'OMS espérait également pouvoir réunir un groupe d'experts pour étudier le choix de techniques à appliquer à des enquêtes locales destinées à déterminer le niveau nutritionnel des populations. L'OMS étudiait également les maladies nutritionnelles de la vue et le béribéri.

Examen des programmes de distribution de lait écrémé en poudre

88. Le Conseil d'administration a étudié un rapport spécial sur les programmes de distribution de lait écrémé en poudre bénéficiant de l'assistance du FISE, rédigé par la FAO, l'OMS et le FISE, avec l'aide de consultants (E/ICEF/385) ainsi que le chapitre pertinent du rapport du Comité mixte FAO/FISE des directives (E/ICEF/R.720, sect. VI).

89. Le Conseil a remercié les consultants et autres personnalités qui ont pris part à l'établissement du rapport spécial, et d'une manière générale s'est déclaré heureux de l'ampleur et du caractère détaillé du rapport, qui constituera un guide pour le FISE et les gouvernements bénéficiaires. Le Conseil a exprimé l'espoir qu'il s'établirait une coopération plus étroite entre la FAO, l'OMS, le FISE et des organisations bénévoles s'occupant de la distribution de lait écrémé en poudre, afin d'aider davantage les gouvernements à mettre en œuvre des programmes bien dirigés dont l'exécution réponde aux normes les plus élevées.

90. Le Conseil a étudié plus particulièrement les points ci-après.

Ampleur et extension éventuelle des programmes

91. Le Conseil a accordé une attention particulière aux statistiques figurant au début du rapport spécial et indiquant les quantités de lait écrémé en poudre expédiées par le FISE au cours des dernières années (E/ICEF/385, par. 13). En 1958 les expéditions ont été inférieures aux années précédentes en raison de l'accumulation de stocks; on prévoyait cependant qu'en 1959 les quantités expédiées s'élèveraient à environ 45 millions de kilogrammes (environ 100 millions de livres), soit une augmentation de 50 pour 100 par rapport à 1958. Pour 1960 et 1961, on prévoyait que le chiffre serait sensiblement le même qu'en 1959. Le fret coûterait au FISE 2.500.000 dollars environ par an. Il ne semble pas que ce total doive augmenter sensiblement dans un proche avenir, du fait que les quantités totales d'excédents de poudre de lait écrémé n'augmenteront vraisemblablement pas, tandis que la demande des nombreux organismes de distribution s'accroît. En outre, certains gouvernements ont estimé que les frais de transport intérieur de distribution et de contrôle limitent l'expansion de leurs programmes.

92. Les consultants ont fait observer que les envois de poudre de lait écrémé sont encore très inférieurs aux besoins des mères et des enfants dans les pays sous-développés, et ils ont recommandé de développer les programmes en cours, chaque fois qu'il est possible, dans les limites des ressources du FISE, des quantités de lait écrémé en poudre provenant d'excédents que le FISE pourra obtenir gratuitement, livré franco à quai au port d'expédition, et des engagements que les gouvernements auront pu prendre pour assurer le contrôle des distributions. Il est apparu au cours du débat qu'on ne pouvait pas escompter d'augmentation sensible des expéditions, et qu'il fallait donc surtout chercher à réorienter les programmes de façon à consacrer une plus grande partie des quantités disponibles aux enfants d'âge préscolaire ainsi qu'aux femmes enceintes et aux mères allaitantes. Le Conseil s'est préoccupé également d'encourager les pays à mettre au point des politiques à long terme visant à améliorer la nutrition (voir par. 110 à 112).

93. Les consultants ont recommandé de ne pas transférer à d'autres organismes le soin de fournir du lait aux organes de distribution qui bénéficient à l'heure actuelle d'une assistance du FISE, estimant que ce sont les programmes de distribution de lait du FISE qui permettent le mieux de développer l'éducation nutritionnelle et d'utiliser les produits alimentaires locaux, et qui fournissent les meilleures garanties de supervision et de contrôle (E/ICEF/385, par. 105). Le Comité mixte FAO/FISE des directives n'a pas approuvé cette recommandation dans sa totalité. Il a estimé en effet, notamment à propos des distributions aux enfants d'âge scolaire, que le FISE pourrait transférer à des institutions bénévoles le soin de fournir le lait, à condition que ce transfert soit opéré avec circonspection, et une fois obtenue la certitude qu'il n'y aura pas de relâchement dans le contrôle, que l'exécution des programmes se poursuivra dans des conditions techniquement valables, qui le rattachent à un programme général de nutrition dans le pays bénéficiaire (E/ICEF/R.720, par. 47). C'est là un point sur lequel le FISE doit s'entendre avec les autres organismes de distribution, ainsi qu'avec les pays intéressés.

94. Le Conseil a également approuvé la recommandation du Comité mixte FAO/FISE des directives pour une coopération du FISE et des autres institutions internationales intéressées avec les diverses organisations bénévoles, afin de garantir que tous les programmes de distribution seront mis en œuvre de manière satisfaisante et seront associés à l'enseignement nutritionnel et à d'autres activités visant à promouvoir des améliorations durables dans le domaine de la nutrition.

Résultats obtenus

95. Le Conseil a pris note de l'influence bienfaisante très nette qu'ont eue, selon le rapport du consultant, les distributions de lait écrémé en poudre. Là où des fiches ont été établies, on a constaté que les enfants qui ont reçu du lait en poudre écrémé ont accusé des augmentations de poids sensibles, et que, dans les écoles, la fréquentation est plus régulière et l'activité des enfants plus grande. Les visites aux centres de protection maternelle et infantile ont augmenté; les mères conduisent leurs enfants plus souvent aux centres, où elles recourent pour elles-mêmes aux autres services qui y sont fournis.

96. Le Conseil a noté avec satisfaction qu'on enregistre peu de perte dans les distributions effectuées dans le cadre des programmes bénéficiant de l'aide du FISE et que pratiquement, la totalité des quantités fournies atteint bien les mères et les enfants auxquelles elles sont destinées.

Méthodes visant à éliminer certains défauts de la distribution et de la manutention

97. Les distributions de lait écrémé en poudre ont offert l'occasion de faire l'éducation nutritionnelle des personnes chargées de la manutention du lait et des mères et des enfants bénéficiaires. Néanmoins, dans la plupart des pays, on n'a pas encore entrepris de programmes plus étendus d'éducation nutritionnelle associés aux distributions de lait dans les centres d'hygiène maternelle et infantile et les écoles. Il convient d'abord de donner une formation plus étendue, notamment au personnel qui distribue le lait au point d'aboutissement, c'est-à-dire les instituteurs par exemple et le personnel auxiliaire des centres de protection maternelle et infantile. Il faut également former du personnel de supervision pour les programmes d'alimentation scolaire. Cette préparation devrait normalement faire partie de la formation des intéressés et être complétée par des cours de perfectionnement. La formation fondamentale devrait comprendre des démonstrations pratiques faites par un personnel lui-même qualifié en matière de nutrition. Partout où l'on distribue du lait écrémé, il faudrait donner des notions simples de nutrition aux mères et aux enfants d'âge scolaire. Ce sont les agents des centres d'hygiène maternelle et infantile et les instituteurs qui devraient s'en charger.

98. Il a été signalé que pour la distribution le lait était quelquefois reconstitué dans des conditions peu hygiéniques dont on s'est préoccupé; c'est une question qui devra faire l'objet d'une attention particulière lors de la préparation des futurs programmes. On a souligné combien il était important de procéder avec le plus grand soin, notamment en ce qui concerne l'eau utilisée. On a reconnu d'ailleurs que la question de l'approvisionnement en eau dans son ensemble était l'un des aspects d'un problème plus large dont le FISE s'occupe, celle de l'assainissement. On a proposé, pour éviter la reconstitution du lait par l'eau, de mélanger toutes les fois qu'on le peut, la poudre de lait écrémé à d'autres aliments, puddings, soupes, pain, purée de bananes et de pommes de terre.

99. Les consultants ont pris note de certains autres défauts. Ils ont recommandé diverses améliorations, dont certaines étaient déjà en vigueur.

100. Les consultants ont noté que certains pays ont créé des services de contrôle pour surveiller toutes les phases de la distribution, mais que d'autres ne l'ont pas fait. Il était évident qu'il fallait organiser soigneusement la supervision pour assurer le succès de tout programme de distribution de lait.

Priorité entre bénéficiaires

101. Les enfants d'âge préscolaire ne profitent pas autant que les enfants d'âge scolaire des programmes de distribution du lait, du fait, surtout, que la distribution est plus facile à organiser dans les écoles. Les consultants ont souligné l'importance qu'il y a à augmenter la distribution de lait écrémé en poudre aux enfants du groupe d'âge de 1 à 4 ans de façon à en faire profiter un beaucoup plus grand nombre. Ils ont également souligné l'importance qu'il y a à donner du lait en poudre écrémé aux nourrissons de plus de six mois pour compléter, dans certaines conditions, l'alimentation au sein et fait valoir qu'il importe de donner du lait aux mères, avant et après la naissance. Il faut apprendre à la mère qui allaite à utiliser le lait écrémé comme un complément de son propre lait quand le nourrisson a besoin d'aliments d'appoint, et à ne pas le considérer comme un produit de remplacement.

102. Le représentant de l'OMS a fait observer qu'au fur et à mesure que les centres d'hygiène maternelle et infantile augmentent en nombre, on peut fournir du lait à plus d'enfants d'âge préscolaire. Il a également suggéré de renforcer les services et le personnel des centres existants, de faire effectuer par le personnel des centres d'hygiène maternelle et infantile des visites à domicile plus fréquentes, d'utiliser les jardins d'enfants, les associations féminines, les programmes de développement communautaire, et autres services de soins aux enfants pour développer les distributions, et d'intensifier l'éducation des mères pour les convaincre d'amener plus souvent leurs enfants aux centres pour les faire bénéficier des distributions de lait en poudre.

103. Le Comité mixte FAO/FISE des directives a fait valoir que dans la mesure où des organisations bénévoles pouvaient assumer la responsabilité des programmes d'alimentation scolaire (voir par. 93 ci-dessus), le FISE pourrait consacrer les ressources ainsi libérées à renforcer les programmes d'alimentation complémentaire des enfants d'âge préscolaire, des femmes enceintes et des mères allaitantes.

104. Les consultants ont dit qu'il fallait accorder une attention particulière aux programmes de distribution de lait dans les régions urbaines, où la malnutrition protéinique est répandue chez les mères et les enfants.

Importance et régularité de la ration

105. Les consultants ont approuvé les recommandations que l'OMS et la FAO avaient faites touchant les programmes bénéficiant de l'assistance du FISE et aux termes desquelles la ration individuelle quotidienne de lait en poudre écrémé devrait être au moins de 40 grammes (14 grammes de protéines). Cette recommandation vaut surtout dans le cas des mères, des nourrissons et des enfants d'âge préscolaire.

106. Il a été reconnu que les circonstances locales peuvent parfois inciter les gouvernements à répartir les quantités dont ils disposent entre tant d'enfants qu'ils doivent distribuer une ration inférieure à 40 grammes par jour. Mais il faut freiner cette pratique, en acceptant exceptionnellement que soit réduite à 15 grammes la ration des écoliers qui absorbent d'autres aliments riches en protéines dans les repas qui leur sont servis à l'école.

107. Les consultants ont estimé qu'il fallait s'occuper tout particulièrement des cas où la répartition est si étalée que de larges groupes d'enfants ne reçoivent pas de lait assez régulièrement pour que leur état nutritionnel s'améliore.

Amélioration de la valeur nutritive du lait écrémé

108. Les consultants ont appelé l'attention sur l'importance qu'il y a à compléter le lait en poudre écrémé par des vitamines A et D notamment pour les nourrissons et les enfants de moins de 4 ans. Le FISE a fourni des vitamines à plusieurs pays sous la forme de capsules d'huile de foie de poisson. Les consultants ont fait observer qu'on faciliterait la distribution du lait si la poudre de lait elle-même ou le produit reconstitué pouvait être enrichi directement avec les vitamines nécessaires (voir également par. 152).

Effets des programmes sur la demande locale de lait

109. Dans leurs deux rapports, les consultants et le Comité mixte FAO/FISE des directives ont signalé que les distributions de lait organisées par le FISE et d'autres organismes ont suscité une demande pour le lait produit sur place, dont la consommation augmente régulièrement. Ses distributions d'excédents de lait écrémé en poudre ne vont donc pas à l'encontre des efforts de la FAO et du FISE pour améliorer la production locale de lait et en développer la consommation. Le Conseil d'administration a également envisagé cette question dans son examen et son évaluation du programme de conservation du lait (voir par. 126).

Politiques à long terme tendant à développer la production locale d'aliments riches en protéines

110. Tant les consultants que le Comité mixte FAO/FISE des directives ont souligné un point sur lequel le Conseil a insisté au cours de ses débats, à savoir que les pays qui bénéficient de programmes de distribution de lait écrémé en poudre du FISE et d'institutions bénévoles doivent les considérer comme temporaires et s'efforcer de mettre en valeur leurs propres ressources de façon à augmenter leur production de lait ou d'autres aliments riches en protéines convenant à la consommation locale. Le développement de la production locale représente un effort à long terme et ses résultats ne se feront véritablement sentir qu'au bout de plusieurs années. L'ensemble du problème qui consiste à encourager la production locale d'aliments riches en protéines, comme les produits à base de soja, la farine de poisson et la farine d'arachide faisait l'objet d'un autre point de l'ordre du jour du Conseil (voir par. 139 à 152).

111. La crainte a été exprimée que les pays risquent de ne pas pouvoir fournir suffisamment de lait liquide ou d'autres aliments riches en protéines quand prendront fin les livraisons de lait écrémé en poudre provenant

d'excédents. On a fait observer toutefois qu'on disposera encore des mêmes excédents qu'aujourd'hui pendant les quelques années à venir au moins (voir par. 91) et qu'il n'y a pas à craindre de crise immédiate. Les pays bénéficiaires devraient donc pouvoir augmenter en temps voulu la production nationale de lait ou mettre au point d'autres méthodes leur permettant de produire ou de se procurer les aliments protéiniques nécessaires.

112. Au cours de la discussion des recommandations des consultants concernant la politique à long terme, on a fait valoir que dans certains pays les conditions se prêtaient mal à la production du lait ou des aliments protéiniques voulus; on a émis l'opinion que, du point de vue économique, il y aurait intérêt, pour les pays en question, à se consacrer à la production et à l'exportation des produits qui leur conviennent le mieux et à ne pas renoncer à importer commercialement des produits laitiers pour faire face à une partie de leurs besoins en aliments riches en protéines. Il a été noté que le lait importé dans le cadre des relations commerciales ordinaires a déjà pris une grande importance dans l'alimentation des enfants.

Conclusions et recommandations

113. Les principales conclusions et recommandations du Conseil d'administration sur les questions traitées dans le rapport d'évaluation peuvent être résumées comme suit:

a) Il est définitivement prouvé que les programmes de distribution de lait écrémé en poudre ont directement et indirectement des effets bienfaisants pour les mères et les enfants.

b) La distribution de lait écrémé en poudre a été administrée de manière économique et efficace et les abus ont été relativement rares. Il faudrait cependant chercher davantage à développer l'éducation nutritionnelle dans le cadre même des programmes de distribution et à améliorer tous les aspects du contrôle de la distribution. Dans la préparation des programmes il faut accorder une attention particulière à l'importance de la ration et de la régularité de la distribution.

c) Il faut poursuivre et développer les programmes de distribution de lait écrémé en poudre dans la mesure où le permettent les ressources du FISE, les quantités disponibles, et la coopération des gouvernements. En général il faudrait considérer les programmes de distribution de lait écrémé en poudre qui bénéficient de l'assistance du FISE comme des entreprises pilotes, constituant le modèle de programmes qui seraient poursuivis par les gouvernements, avec ou sans assistance d'autres organisations.

d) La distribution par l'intermédiaire des écoles absorbe de plus grandes quantités de lait que la distribution par l'intermédiaire des centres de protection maternelle et infantile aux mères, aux nourrissons et aux enfants d'âge préscolaire, qui sont pourtant ceux qui en ont le plus besoin. Il faudrait accorder une importance particulière à la distribution de lait aux enfants d'âge préscolaire (et notamment aux enfants de 1 à 4 ans), ainsi qu'aux nourrissons de plus de six mois pour lesquels il s'agit de compléter le lait maternel.

e) Il faudrait accroître la formation en matière de nutrition des instituteurs et des assistants des centres de protection maternelle et infantile, de façon qu'ils puissent donner des instructions suffisantes aux enfants et aux mères au moment de la distribution de poudre de lait écrémé.

f) Le FISE pourrait demander à d'autres organisations d'assumer la fourniture de lait, notamment pour le programme scolaire, surtout là où les organisations bénévoles fournissant à l'heure actuelle du lait écrémé en poudre aux adultes peuvent assurer la même aide aux enfants des écoles. Ce transfert ne devrait être opéré qu'après étude détaillée, et lorsqu'on aurait la certitude qu'un contrôle strict sera maintenu.

g) En coopération avec d'autres organisations internationales intéressées, le FISE devrait étudier la possibilité de s'entendre avec les gouvernements et les organisations bénévoles en vue de l'adoption de mesures qui garantissent que tous les programmes de distribution sont mis en œuvre de manière satisfaisante et sont associés à l'enseignement nutritionnel et à d'autres activités visant à promouvoir des améliorations durables dans le domaine de la nutrition.

h) Les pays bénéficiaires ne devraient pas compter indéfiniment sur la livraison de lait écrémé en poudre provenant d'excédents, mais devraient créer une industrie laitière locale et produire d'autres aliments protéiniques. Les pays où les conditions se prêtent mal à la production locale pourraient importer les quantités de lait nécessaires par la voie commerciale en échange des produits qu'ils sont en mesure de fournir.

i) Le rapport des consultants devrait être imprimé et largement diffusé parmi les gouvernements et les organisations qui s'occupent de distribuer du lait écrémé en poudre, dans l'espoir qu'il les aidera à orienter le développement futur de l'alimentation supplémentaire.

ETUDE DU PROGRAMME DE CONSERVATION DU LAIT

114. Le Conseil d'administration a examiné à la fois un rapport spécial, établi par une équipe de consultants de la FAO et du FISE et intitulé « Etude et évaluation du programme de conservation du lait exécuté avec l'aide de la FAO et du FISE » (E/ICEF/384), et la section du rapport du Comité mixte FAO/FISE des directives consacrée au rapport précité (E/ICEF/R.720, sect. V). Les membres du Conseil se sont félicités notamment de la clarté avec laquelle ces rapports exposaient les objectifs et les réalisations du FISE, et fournissaient des indications sur la manière dont la FAO et le FISE pourront continuer à collaborer dans ce domaine. Le Conseil a exprimé sa satisfaction aux consultants et aux autres personnes qui avaient participé à l'établissement du rapport spécial.

115. Les débats du Conseil ont porté surtout sur trois points principaux:

a) L'élaboration d'une politique nationale du lait dans les pays bénéficiant d'une assistance;

b) L'importance prédominante que présentent l'accroissement des quantités de lait livrées à la consomma-

tion urbaine et diverses mesures destinées à assurer la distribution de lait bon marché aux groupes vulnérables et nécessiteux;

c) La nécessité d'augmenter l'assistance technique et de former du personnel local, question qui revêt de plus en plus d'importance à mesure que le FISE accorde son aide à un nombre croissant de pays où le traitement du lait est peu développé.

Elaboration de politiques nationales du lait

116. Lorsqu'un pays établit des plans à long terme pour le développement de sa production laitière, il est nécessairement amené à mettre graduellement au point une politique nationale du lait s'appuyant sur des dispositions législatives appropriées.

117. La formulation et la mise en œuvre d'une telle politique nationale exigent une étude des ressources potentielles du pays en matière de production laitière. Il est évidemment nécessaire de faire le point d'un certain nombre de questions, par exemple: mesure dans laquelle un pays se prête, par sa nature physique et son climat, à la production du lait; mesures à prendre pour accroître la production, notamment en améliorant l'alimentation du bétail et les pâturages, en important de meilleures races bovines et en adoptant des méthodes agricoles plus modernes et plus hygiéniques; améliorations à apporter au transport du lait dans les centres de consommation (réfection des routes, acquisition de récipients, de véhicules, etc.); système de traitement et de distribution à adopter pour que le consommateur dispose d'un lait contrôlé et hygiéniquement sûr.

118. La mise en œuvre d'une telle politique suppose que l'Etat, les producteurs et les entreprises de distribution acceptent certaines responsabilités. Les gouvernements devront prévoir la législation ou la réglementation et créer un service administratif chargé de faire respecter la loi et de contrôler le fonctionnement des usines. Pour ce faire, ils auront en général besoin des conseils et de l'assistance techniques de la FAO. Le FISE apportera également son concours en ce qui concerne notamment le ramassage, le traitement et la distribution du lait ainsi que l'organisation de programmes visant à fournir du lait aux mères et aux enfants nécessiteux soit gratuitement, soit à prix réduit, grâce à des subventions.

119. Dans un pays où les installations pour le traitement industriel du lait sont inexistantes ou insuffisantes, on commencera par créer selon des critères économiques rationnels une usine dont les propriétaires et les dirigeants soient conscients de leurs responsabilités. Son emplacement sera choisi en fonction des résultats qu'on veut obtenir à long terme. La première usine pourra servir de modèle pour les installations qui seront faites ultérieurement dans le pays et pourra permettre de former du personnel. On s'efforcera d'augmenter la production laitière en appliquant les techniques modernes aux soins et à l'alimentation du bétail. On améliorera les routes desservant l'usine et la région productrice de lait ainsi que les moyens de transport afin d'assurer la livraison rapide du lait frais au centre de traitement et, de là, au consommateur.

120. Un contrôle de la qualité du lait du point de vue hygiénique et nutritionnel sera nécessaire à tous les stades de la production à la consommation si l'on veut fournir un produit sûr et sain. On veillera d'autre part à éduquer le public en lui faisant connaître la valeur nutritionnelle spécifique du lait. Grâce à une législation et à une politique des prix appropriées, on s'attachera à distribuer aux enfants ainsi qu'aux femmes enceintes et allaitantes des quantités accrues de lait à un prix suffisamment bas pour être à la portée des familles à revenu moyen.

Objectif essentiel: du lait à bon marché en plus grande quantité

121. Le Conseil a réaffirmé que l'objectif essentiel à long terme des programmes de conservation du lait bénéficiant de l'aide du FISE était d'améliorer la nutrition des enfants et des femmes allaitantes et enceintes, en particulier dans les groupes à revenu faible, en relevant la qualité et en augmentant la quantité du lait consommé par ces personnes. Il faut veiller particulièrement à assurer un approvisionnement en lait plus abondant, surtout à la population urbaine, ainsi qu'à abaisser le prix du lait à la consommation dans les pays où le niveau des revenus est bas, tout en assurant aux producteurs une rémunération raisonnable. On pourra atteindre ces objectifs par les moyens suivants:

i) En développant les services locaux de vulgarisation agricole pour aider les agriculteurs à produire en plus grande quantité un lait de meilleure qualité;

ii) En veillant à ce que le traitement et la distribution soient aussi efficaces et économiques que possible, de manière à fournir au consommateur un lait aussi bon marché que possible (on accroîtra l'efficacité de l'usine en fournissant l'assistance et la formation techniques voulues);

iii) En fournissant à bas prix ou gratuitement du lait aux groupes particulièrement vulnérables, principalement aux mères et aux enfants des milieux à revenu faible, et en faisant en sorte que le lait disponible contribue davantage à couvrir les besoins de tous les groupes et revienne moins cher. On peut obtenir ces résultats en normalisant la teneur du lait en matières grasses afin d'en réduire le prix, tout en lui conservant l'essentiel de ses protéines et de ses sels minéraux; en « coupant » le lait frais entier avec du lait écrémé en poudre pour augmenter le nombre des bénéficiaires et abaisser le coût (voir plus bas); et enfin en organisant la distribution de lait en vrac avec les précautions d'hygiène voulues.

122. Il n'est pas douteux qu'en faisant le nécessaire en matière de publicité et d'éducation, on pourra vendre du lait en plus grande quantité si on en réduit le prix. Chacune des mesures suggérées ci-dessus ou l'utilisation simultanée de plusieurs d'entre elles stimulerait la production et permettrait de mettre de plus grandes quantités de lait à la disposition de ceux qui en ont besoin.

123. L'expérience a montré que c'est dans les régions urbaines que le besoin de quantités importantes de lait sain est le plus grand. Les régions rurales productrices tendent à satisfaire leurs propres besoins. Les appréhensions de ceux qui craignaient que la généralisation du traitement industriel du lait ne pénalise les régions rurales productrices en les privant de tout leur lait au profit des villes se sont révélées injustifiées. Au contraire, la création d'une installation pour le traitement du lait tend à élever le niveau de vie de la collectivité et les consommateurs peuvent se procurer du lait partout où les producteurs trouvent un débouché satisfaisant. Les risques de contamination du lait sont bien moindres dans les régions productrices que dans les villes. Le lait consommé dans les régions rurales peut être utilisé pendant qu'il est encore frais et il passe entre moins de mains que celui qu'on envoie à la ville. De toute manière, on a l'habitude, dans beaucoup de pays, de faire bouillir le lait avant de le consommer.

124. L'aide donnée par le FISE doit donc viser en premier lieu à procurer aux régions urbaines un lait sain en quantité accrue. La nécessité de ramasser le lait dans les exploitations agricoles, de le transporter à la ville, de lui faire subir un traitement thermique et de le distribuer aux consommateurs exige les plus grands soins en matière d'hygiène. Lorsque la chose est possible, le FISE préférera donner d'abord son aide à de grosses laiteries urbaines et n'accorder qu'un rang de priorité assez bas aux petites laiteries des régions productrices.

125. La nécessité de fournir un lait abondant et meilleur marché a pour corollaire celle d'enseigner aux producteurs les moyens de produire davantage et il faudra commencer par leur donner l'assurance que les quantités de lait accrues qu'on leur demande de produire trouveront un débouché. C'est là que les services de vulgarisation agricole (fréquemment organisés avec l'assistance de la FAO) jouent un rôle important. On peut enseigner aux agriculteurs la manière de nourrir et de soigner leur bétail pour obtenir toute l'année une production plus élevée. L'expansion du marché leur assurera des rentrées régulières d'argent liquide qui leur permettront d'acquérir en plus grande quantité des aliments de meilleure qualité pour leur bétail. Ainsi, la création d'une usine de traitement du lait bien conçue garantit à l'exploitant agricole un débouché qui l'incite à améliorer l'alimentation de son bétail pour accroître la production laitière en fonction de la demande. Ce processus aura donc à la fois pour effet d'accroître la production laitière, de stimuler la demande de lait, d'augmenter le revenu des producteurs et d'abaisser le prix à la consommation.

126. Le « coupage » du lait frais, qui est l'une des mesures proposées plus haut pour accroître la quantité de lait et en abaisser le prix, mérite plus ample examen. Le lait écrémé en poudre importé peut permettre au lait produit dans le pays de faire plus d'usage; en « coupant » le lait frais entier, c'est-à-dire en l'additionnant de lait écrémé reconstitué à partir du lait en poudre, il est possible d'élargir la distribution du lait. Les excédents considérables de lait écrémé actuellement disponibles sur le marché international peuvent constituer un appoint précieux aux ressources locales pendant qu'on développe la production nationale ou pendant la saison de faible production laitière. Le « coupage » se prête particulièrement bien à l'utilisation rationnelle du lait en poudre à bon marché tout en stimulant la production locale de lait. L'emploi du lait en poudre à bon marché pour augmenter les ressources laitières locales permet de vendre à bas prix un produit de haute qualité et fournit à des prix normaux un débouché à tout le lait de qualité convenable produit sur place.

Assistance technique et formation de personnel local

127. Au cours de ses débats, le Conseil a souligné que la formation de personnel local et l'assistance technique étaient aussi indispensables à la réussite des programmes de conservation du lait qu'à celle des programmes de lutte contre les maladies ou des programmes de base de protection maternelle et infantile. Lorsque le FISE a la possibilité de contribuer au succès des programmes de conservation du lait en prêtant son aide dans le domaine de la formation, il doit agir en pleine collaboration avec la FAO et l'OMS et compte tenu de la compétence technique de chacune de ces institutions.

128. A mesure que le FISE accorde une proportion croissante de son assistance à des pays où le traitement du lait est peu développé, il lui est de plus en plus nécessaire de fournir des conseils techniques et de former du personnel local. A cet égard, le Conseil a étudié avec la plus grande attention les paragraphes 114 à 117 et le paragraphe 121 du rapport d'évaluation du programme de conservation du lait (E/ICEF/384) ainsi que les paragraphes 68 à 71 du rapport du Comité mixte FAO/FISE des directives (E/ICEF/R.720).

129. Une aide accrue du FISE et de la FAO est nécessaire pour la formation de personnel national. On a besoin un peu partout de disposer à tous les échelons, depuis le directeur jusqu'aux simples ouvriers des laiteries, d'un personnel plus nombreux et mieux préparé. Il faudrait aussi que les fonctionnaires de certains services officiels élargissent leur expérience, de manière à pouvoir établir des politiques nationales de production et de distribution du lait et gérer des programmes nationaux. Une assistance technique est en outre nécessaire en matière de production fourragère, de zootechnie, de nutrition, d'économie et de commercialisation. A la longue, l'existence d'un personnel mieux préparé réduira le coût de l'assistance technique internationale et assurera à plus bref délai l'utilisation efficace des usines bénéficiant d'une aide.

130. On peut distinguer trois catégories d'aide en matière de formation professionnelle et d'assistance technique:

i) *Personnel consultatif international.* — La FAO ou le FISE peuvent détacher des fonctionnaires permanents pour de courtes périodes ou les affecter, à titre de « personnel d'exécution », à des projets déterminés pour un an ou plus. Le personnel international peut aider le personnel national des cadres à assurer la formation des employés en cours de service à l'usine.

ii) *Bourses d'études à l'étranger pour la formation des cadres.* — Cette forme d'assistance a jusqu'à présent été fournie par la FAO au titre du Programme élargi

d'assistance technique et elle a été complétée par des bourses du FISE imputables sur les divers programmes nationaux. Ce type de formation dont la durée est nécessairement assez brève, est limité au personnel clef. Les gouvernements intéressés doivent préalablement donner l'assurance que ceux qui en bénéficient seront, à leur retour, affectés à des postes où ils pourront utiliser les connaissances qu'ils auront acquises.

iii) *Centres et cours de perfectionnement.* — Dans certains grands pays bénéficiant d'une assistance, il pourrait être avantageux que la FAO et le FISE aident les gouvernements à organiser des centres nationaux de perfectionnement, rattachés à un établissement d'enseignement approprié et à une laiterie industrielle moderne, qui serviraient à donner aux surveillants d'usine une formation générale en matière de production, de traitement et de distribution du lait. Cette formation pourrait porter également sur l'utilisation rationnelle des terres pour la production fourragère, l'entretien et l'exploitation du bétail laitier, la gestion et le fonctionnement des usines, la fourniture de lait pour les programmes d'alimentation des enfants et la commercialisation des produits de l'usine.

Assistance du FISE pour les programmes de conservation du lait

131. L'assistance octroyée par le FISE au titre des programmes de conservation du lait consistera à fournir du matériel importé et à participer à la formation de personnel local. La méthode de la pasteurisation, consacrée par le temps et largement répandue, continuera à avoir la priorité. Dans certaines circonstances, on pourra envisager des variantes de cette méthode, comme le procédé à très haute température et la stérilisation. Une importance particulière sera donnée à la production et au traitement du lait liquide. On ne considérera la dessiccation que comme un appoint et comme une opération accessoire par rapport aux autres formes de traitement. Le cas échéant, le FISE fournira du matériel auxiliaire (pour la fabrication de beurre ou de crème glacée, par exemple, afin de permettre à l'usine de fonctionner dans des conditions de rentabilité satisfaisantes.

132. La création d'une usine de traitement du lait servant de modèle et permettant de former du personnel sur place a constitué le premier stade de l'assistance accordée par le FISE à des programmes de conservation du lait dans un certain nombre de pays où n'existait auparavant aucune installation industrielle pour le traitement du lait. Le FISE et la FAO sont disposés, dans toute la mesure du possible, à apporter leur aide à tout gouvernement qui aura mis au point un programme et une politique de distribution de lait contrôlé dans les grandes villes.

133. Dans certains pays, l'aide internationale nécessaire après ce premier stade revêtira la forme d'une assistance technique de la FAO et d'un concours financier limité du FISE, destiné à fournir les services d'ingénieurs et à faciliter la formation de personnel local ainsi qu'à permettre l'importation de matériel très spécialisé. Cependant, de nombreux pays, et notamment les grands pays ayant une forte population urbaine et manquant de devises étrangères, continueront à avoir besoin de la gamme habituelle de matériel importé pour des usines situées dans diverses régions du pays.

Evaluation des programmes bénéficiant de l'aide de la FAO et du FISE

134. Le Conseil a pris note des observations des consultants, selon lesquelles la production et l'utilisation du lait ont reçu une impulsion sensible dans la plupart des pays visités où des usines bénéficiant d'une aide fonctionnent depuis quelque temps. Les programmes d'assistance aux projets de conservation du lait ont suscité un intérêt pour la nutrition des enfants dans certains pays qui, jusqu'alors, se désintéressaient à peu près de la question. Ils ont accéléré le rythme auquel certains membres des groupes vulnérables (et, dans certains pays, une fraction considérable de la population appartenant au milieu riche comme au milieu pauvre) peuvent se procurer un lait bon marché et sain. La création d'usines bénéficiant d'une assistance a eu pour résultat de fournir une nouvelle source régulière de revenus à certains exploitants agricoles. Il en est découlé un intérêt accru pour l'élevage et une élévation du niveau de vie de la paysannerie.

135. En présentant le rapport, le consultant fait observer que de l'avis de l'équipe, dans les pays où des usines sont en construction, il convenait d'attendre que les projets en cours donnent des résultats avant d'en entreprendre d'autres. Répondant à une question, il a déclaré que, selon l'équipe, lorsqu'un projet était mis en train, on devrait en poursuivre la réalisation plus rapidement qu'on ne l'avait fait dans certains cas; en effet, la rapidité s'impose si l'on veut que les investissements du pays considéré et du FISE commencent à rendre le plus tôt possible, et aussi si l'on veut tirer des enseignements du fonctionnement de l'usine.

136. Les consultants ont eu du mal à évaluer le nombre des enfants et des femmes enceintes qui ont tiré profit de la création des usines bénéficiant d'une assistance, mais on estime que 65 à 80 pour 100 de tout le lait traité est consommé par des enfants.

137. Le Conseil a pris acte des recommandations du Comité mixte FAO/FISE des directives, selon lesquelles toute enquête ultérieure devra envisager principalement:

a) La mesure dans laquelle les mères et les enfants bénéficient des projets de conservation du lait de la FAO et du FISE;

b) Le fonctionnement des installations et la nature des programmes de distribution à partir du moment où l'aide conjointe prend fin;

c) L'efficacité de la coordination FAO/FISE dans le domaine des opérations.

Conclusions et recommandations

138. Tenant compte du rapport d'évaluation et du rapport du Comité mixte FAO/FISE des directives, le Conseil d'administration a adopté les conclusions et recommandations ci-après:

a) L'intérêt fondamental que le FISE porte à la conservation du lait tient à la contribution qu'il peut apporter à l'amélioration de la nutrition des enfants et des mères. Il importe de continuer à s'intéresser aux aspects sociaux du programme.

b) Il faudrait veiller à intégrer les projets aux objectifs généraux d'une politique laitière nationale pour l'élaboration et l'application de laquelle il conviendrait, le cas échéant, d'avoir recours à l'assistance et aux conseils de la FAO et du FISE.

c) Pour la mise en œuvre de projets rationnels il est nécessaire de procéder à des enquêtes préliminaires appropriées. Celles-ci devront être menées par des équipes bien équilibrées, composées de représentants du gouvernement, de la FAO et du FISE. Elles doivent être préparées avec soin par les organismes intéressés et le gouvernement doit réunir à l'avance, à l'intention des enquêteurs, les renseignements généraux dont il peut disposer.

d) Lorsque la FAO et le FISE apportent leur aide à une usine de conservation du lait, l'un de leurs buts devrait être de faire de cette usine un centre de démonstration et de formation professionnelle pour le pays, afin de favoriser le développement méthodique de l'industrie laitière. La priorité en matière d'assistance doit être donnée aux usines en fonction des résultats escomptés à long terme. Toutefois, on admet que, sans cesser de s'assigner pour objectif général l'amélioration de la nutrition des mères et des enfants, on devra parfois prolonger l'assistance en raison du manque de devises ou de l'existence d'autres difficultés particulières qu'une aide internationale peut aider à surmonter.

e) Dans l'élaboration des projets à soumettre au Conseil d'administration du FISE, il faut tenir pleinement compte de la mesure dans laquelle le pays peut assumer les charges administratives et financières correspondantes.

f) Il faut attacher une attention particulière aux méthodes qui permettent de réduire le prix du lait à la consommation dans les pays où le niveau des revenus est bas, tout en laissant un bénéfice raisonnable aux producteurs.

g) Il y a lieu de considérer la dessiccation du lait comme une opération complémentaire et accessoire venant s'ajouter aux autres formes de traitement.

h) Il faut prévoir un nombre suffisant d'experts et de bourses ainsi que des moyens adéquats de formation pour les directeurs et les cadres si l'on veut que les usines soient gérées avec efficacité et fonctionnent sur des bases financières saines une fois passée la période de mise au point.

i) La formation de personnel local et l'assistance technique sont aussi indispensable au succès des projets de conservation du lait qu'à celui des programmes de lutte contre les maladies et des programmes de base de protection maternelle et infantile. Il importe que le FISE contribue, chaque fois qu'il le peut, à la réussite des projets de conservation du lait, en fournissant son assistance étroite avec la FAO et l'OMS pour les questions techniques relevant de ces deux organisations. Il faudrait octroyer une aide internationale pour des cours de brève durée et des cours d'entretien et aussi pour faciliter l'organisation de la formation professionnelle sur une base permanente lorsqu'on prévoit que les besoins en personnel sont appelés à augmenter. Pour aider les centres et cours nationaux ou régionaux de perfectionnement, il pourrait être nécessaire de prévoir:

i) Du personnel international fourni à titre temporaire;

ii) Des bourses de perfectionnement pour le personnel national enseignant;

iii) Une aide temporaire destinée à permettre le relèvement des traitements locaux en vue d'attirer un personnel enseignant capable;

iv) Des indemnités de subsistance destinées à permettre au personnel affecté à ces projets de conservation du lait de recevoir une formation de base;

v) Le matériel et les fournitures nécessaires à l'instruction.

Les demandes relatives aux points i et ii seraient adressées d'abord aux institutions spécialisées. Au cas où celles-ci ne disposeraient pas de ressources suffisantes, une assistance pourrait alors être demandée au FISE qui recevrait aussi les demandes concernant les points iii, iv et v. L'assistance prévue aux alinéas iii et iv pourrait être donnée pendant une période de cinq ans au cours de laquelle elle serait progressivement réduite, les gouvernements intensifiant proportionnellement leur effort d'année en année.

Progrès réalisés dans la mise au point d'aliments riches en protéines

139. Comme suite à une demande formulée par le Conseil d'administration à sa session de mars 1959, le Directeur général a présenté un rapport sur les résultats techniques obtenus jusqu'à présent dans l'exécution du programme FAO/OMS/FISE de mise au point d'aliments nouveaux riches en protéines permettant d'améliorer la nutrition des enfants (E/ICEF/389). Le Conseil a eu aussi l'occasion d'entendre les déclarations faites à ce sujet par le Président du Comité de la malnutrition protéinique du National Research Council (Etats-Unis d'Amérique) et par un consultant spécial qui a récemment étudié le développement de la consommation de produits à base de soja par les mères et les enfants dans deux pays d'Asie.

140. Dans son rapport, le Directeur général fait observer que la malnutrition protéinique constitue dans la plupart des pays économiquement sous-développés le principal problème nutritionnel et un problème auquel on n'a pas encore trouvé de véritable solution; cette forme de malnutrition sévit particulièrement chez les enfants âgés de 1 à 4 ans, dont le taux de mortalité est très élevé. Le lait est un agent préventif et thérapeutique efficace, mais, dans bien des pays, on ne peut guère espérer en produire suffisamment dans l'avenir immédiat. Les programmes de distribution de lait bénéficiant de l'assistance du FISE reposent sur l'utilisation d'excé-

dents de lait en poudre provenant des Etats-Unis d'Amérique et du Canada; mais on ne peut compter indéfiniment sur cette source.

141. Aussi s'est-on engagé dans deux voies nouvelles. D'une part, le développement de l'aide du FISE en matière de nutrition, dont le Conseil a approuvé le principe en septembre 1957, a permis de fournir une assistance pour la production et la consommation locales d'aliments de valeur, et notamment d'aliments riches en protéines, ainsi que pour des activités connexes d'éducation et de formation. D'autre part — et c'est de ce programme que traite le rapport soumis au Conseil — on s'efforce de trouver de nouvelles sources d'aliments riches en protéines qui doivent: *a*) être disponibles dans le pays intéressé ou susceptibles d'être produits sur place; *b*) ne pas dépasser les moyens des groupes de population qui ont le plus besoin de protéines; *c*) être aisément transportables, pouvoir se conserver longtemps sans installations frigorifiques et ne craindre ni la chaleur ni l'humidité; *d*) ne rien contenir qui risque d'être toxique ou nocif; *e*) être acceptables comme aliments; *f*) constituer un supplément protéinique effectif; *g*) n'être pas déjà utilisés au maximum pour l'alimentation humaine.

142. Comme toujours lorsqu'il s'agit de mettre au point des aliments nouveaux destinés à une large consommation, il y a de nombreux problèmes techniques à résoudre pour que les aliments ne présentent aucun danger et pour que leur fabrication soit rationnelle du point de vue économique. Il faut déterminer leur composition chimique et procéder à des expériences biologiques sur des animaux pour établir leur valeur nutritionnelle et s'assurer qu'ils ne contiennent aucun élément toxique. Il faut déterminer sous une surveillance médicale stricte dans quelle mesure ils sont tolérés par l'organisme et faire des essais sur le terrain pour voir s'ils sont acceptés par la population d'une région donnée.

143. On a choisi sept aliments comme sujet d'étude. Ce sont, dans l'ordre de leur utilité probable: la farine de poisson, les produits à base de soja, la farine d'arachide, la farine de graines de coton, la farine de sésame, la farine de graines de tournesol et les protéines de la noix de coco. Les arachides, le sésame, les graines de coton et la noix de coco offrent un intérêt particulier puisque, en général, on les traite pour en extraire l'huile; or, bien que les tourteaux soient riches en protéines (certains contiennent 50 pour 100 de protéines ou même davantage), on les utilise actuellement comme aliments pour le bétail ou comme engrais. Fait remarquable, ces graines oléagineuses sont souvent produites dans des pays qui ont un besoin extrême de protéines supplémentaires.

144. Afin de mettre au point de nouveaux aliments riches en protéines et utilisables par l'homme, la fondation Rockefeller a accordé en avril 1956 et en décembre 1958 des subventions s'élevant au total à 550.000 dollars pour financer la phase de travaux de laboratoire et de recherches cliniques du programme, et, en particulier, pour contrôler la salubrité et la valeur nutritionnelle de certains produits. Ces fonds sont gérés par le Comité de la malnutrition protéinique du National Research Council (Etats-Unis d'Amérique). Le Conseil d'administration du FISE a accordé en avril 1956 et en mars 1959 des allocations s'élevant au total à 300.000 dollars pour les études technologiques et industrielles nécessaires à la production des aliments devant faire l'objet de recherches, pour l'analyse des produits alimentaires et pour l'achat et le transport des quantités requises par les groupes de recherche. Au début de 1956, l'OMS a créé un Groupe consultatif des protéines chargé de donner des conseils touchant le programme. Ce groupe et le Comité de la malnutrition protéinique, qui ont plusieurs membres communs, ont travaillé en liaison étroite et ont collaboré également avec le personnel de la FAO, de l'OMS et du FISE.

145. En effectuant les études, on s'est efforcé de répartir les diverses expériences sur un grand nombre de régions. Chacun des projets de recherche financés par le Comité de la malnutrition protéinique s'insérait dans un plan général systématique conçu pour que, une fois connus tous les résultats, on puisse disposer d'un ensemble assez complet de renseignements qui s'appliqueraient aux problèmes nutritionnels spécifiques d'un pays ou d'une région sans que les recherches de base aient à être répétées. Dans le programme d'ensemble bénéficiant de l'assistance de la FAO, de l'OMS, du FISE et de la Fondation Rockefeller, on a prévu non seulement une coordination, mais encore un appui financier pour chacune des phases: travaux de laboratoire, examens cliniques, tests locaux d'acceptabilité et, enfin, projets d'action pratique.

146. Le rapport soumis au Conseil d'administration contient un bref exposé de chacun des programmes de recherche en cours. Les données obtenues à ce jour ne représentent qu'une partie des résultats qu'on peut escompter puisque beaucoup d'études ne seront pas terminées avant deux ans. Lors de la réunion du Conseil d'administration, il a été suggéré qu'il serait utile d'avoir alors un nouveau rapport. Cependant, il ressort clairement des éléments dont on dispose déjà que le programme de mise au point d'aliments riches en protéines a été judicieusement conçu et qu'il permettra d'améliorer considérablement les régimes alimentaires dans les régions où le besoin s'en fait fortement sentir. On a résumé ci-après les résultats qui se dégagent jusqu'à présent des recherches:

a) Pour la première fois, il a été clairement démontré que des mélanges d'aliments protéiniques végétaux disponibles localement peuvent guérir et prévenir le kwashiorkor (malnutrition protéinique) chez les jeunes enfants. Certains de ces mélanges ont une valeur biologique qui rivalise avec celle du lait et semblent capables de guérir le kwashiorkor aussi efficacement que le lait;

b) Ces mélanges de protéines végétales peuvent être préparés à partir d'une assez grande variété de denrées sans que leur valeur nutritionnelle soit diminuée. Ainsi, il est possible d'adopter des mélanges d'aliments disponibles localement et conformes aux goûts et aux habitudes alimentaires de la population;

c) Ces mélanges peuvent être préparés à des prix qui semblent à la portée des groupes nécessiteux dans les pays sous-développés;

d) De jeunes enfants, des nourrissons même, au dernier degré de kwashiorkor, ont remarquablement toléré les aliments protéiniques végétaux et les ont bien acceptés;

e) Certaines denrées protéiniques que l'on considérait auparavant comme impropres à la consommation humaine et en particulier à celle des jeunes enfants, par exemple la farine de graines de coton, se sont révélées d'une valeur biologique inespérée; elles ont fourni l'élément protéinique essentiel à des mélanges propres à guérir le kwashiorkor et, jusqu'à présent, tout tend à prouver qu'elles n'ont aucun effet nocif;

f) Ces découvertes ouvrent la voie à la production locale d'aliments complémentaires pour nourrissons dans beaucoup de pays. C'est le manque d'aliments complémentaires convenant aux jeunes enfants qui constitue la principale cause de kwashiorkor dans le monde;

g) Ces aliments protéiniques végétaux « préparés » pouvant prévenir et guérir le kwashiorkor, il apparaît à peu près certain qu'il existe une gamme de plantes susceptibles d'être cultivées et préparées à la maison et consommées sans traitement industriel. Ces aliments peuvent aussi être donnés aux nourrissons et aux enfants pour prévenir la malnutrition protéinique. On voit ainsi la possibilité pratique d'enseigner aux mères à mieux nourrir leurs enfants en utilisant des végétaux qu'elles peuvent cultiver dans leurs jardins ou dans leurs champs, ou dont elles disposent déjà, mais qui ne servent qu'à la nourriture des membres plus âgés de la famille;

h) Les études ont fait la preuve, pour les enfants, d'un fait fondamental connu de longue date en matière d'alimentation animale: des produits alimentaires n'ayant pas de valeur lorsqu'ils sont utilisés seuls peuvent en acquérir une lorsqu'on les mélange à d'autres aliments, grâce à l'action complémentaire de leurs protéines;

i) Les études ont montré que, dans une certaine mesure, une protéine végétale sans valeur, lorsque la quantité absorbée est faible, acquiert une valeur si cette quantité est suffisamment accrue. Cette découverte aura de nombreuses conséquences pour l'action pratique dans le domaine de la nutrition.

147. Lors des débats du Conseil d'administration, plusieurs délégations ont souligné qu'il était important de découvrir des aliments riches en protéines provenant de plantes susceptibles d'être cultivées à la maison (voir par. 146, *g*, ci-dessus). Le Conseil a été informé que le Comité de la malnutrition protéinique s'était récemment intéressé à des recherches qui permettraient de déterminer si des aliments riches en protéines et ne nécessitant pas de préparation, comme certaines variétés de légumineuses et de légumes, sont sains et conviennent généralement à l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants.

148. Une section du rapport est consacrée aux applications pratiques des études en cours. Il semble que de nouvelles perspectives s'ouvrent au développement industriel et économique de certains pays grâce à des investissements privés ou à une aide bilatérale permettant d'entreprendre la production massive de nouveaux aliments. Cependant, dans de nombreux pays les risques financiers demeurent très importants étant donné la faiblesse du pouvoir d'achat, les difficultés de transport et l'étroitesse du marché. Le FISE, qui apporte déjà son assistance à l'exécution de deux programmes dans ce domaine, sera bien placé pour aider les pays à prendre des mesures pratiques dans des conditions appropriées.

149. L'un des deux projets qui bénéficient actuellement de l'assistance du FISE concerne une usine de « saridèle » (mélange de soja et de sésame) qui a été créée en Indonésie et qui fonctionne depuis deux ans; durant cette période, on a procédé à des expériences en vue de découvrir la formule optimum et les meilleures conditions de fabrication permettant d'obtenir une valeur nutritionnelle maximum. L'autre projet est relatif à une usine de farine de poisson au Chili, qui doit entrer en service à la fin de l'automne de 1959. En outre, le FISE contribue au financement d'une petite usine pilote de farine de poisson à Woburn (Massachusetts) à proximité d'une usine de pâte de poisson fonctionnant industriellement; plusieurs essais ont été effectués sous la direction du Massachusetts Institute of Technology et d'un boursier de la FAO afin d'évaluer les différentes méthodes de production de farine de poisson comestible.

150. Poursuivant son action, le FISE a déjà commencé à financer plusieurs essais limités de production et d'acceptabilité dans divers pays. On étudie actuellement de nouvelles demandes relatives à différents mélanges riches en protéines, notamment la farine d'arachides, la farine de graines de coton, les produits à base de soja et la farine de poisson.

151. Pour passer des recherches et des études de laboratoire aux mesures d'ordre pratique et commercial, il faut établir des programmes nationaux destinés à encourager la consommation des nouveaux produits. Dans deux pays, des experts de la FAO, spécialistes de la commercialisation, font des études préliminaires tandis que la FAO et le FISE examinent avec les gouvernements intéressés les mesures à prendre pour faciliter ces campagnes.

152. Il a été question plus haut (voir par. 108) de l'importance que présente l'enrichissement du lait écrémé en poudre. Dans le cadre du programme d'ensemble de mise au point d'aliments riches en protéines, on procède depuis plus d'un an à des essais pour déterminer la possibilité d'enrichir le lait écrémé en y ajoutant des vitamines A et D et pour vérifier la stabilité du produit enrichi à toutes les phases de la manipulation (transport, stockage, distribution et reconstitution). Le Groupe consultatif des protéines de l'OMS a fixé les taux d'enrichissement et des négociations sont en cours pour un essai de production en grande quantité de poudre de lait enrichi qui serait distribuée dans certains pays dans le cadre d'un projet pilote destiné à déterminer les problèmes pratiques à résoudre.

Comité mixte FAO/FISE des directives

Rapport sur la deuxième session

153. Les recommandations de la deuxième session du Comité mixte FAO/FISE des directives (E/ICEF/R.720) relatives à la distribution de lait écrémé en poudre et à la conservation du lait ainsi qu'aux relations financières

entre la FAO et le FISE figurent dans d'autres sections du présent rapport.

154. Le Comité a également étudié les questions soulevées à propos de deux cycles d'études régionaux sur l'alimentation scolaire qui avaient été organisés et financés par les deux organisations en 1958: l'un s'adressant aux pays de l'Amérique du Sud, l'autre à ceux d'Asie et d'Extrême-Orient. Les discussions de l'un et de l'autre cycles d'études ont montré que l'on comprend de mieux en mieux que l'école primaire devrait contribuer au relèvement des niveaux de nutrition des écoliers. On a jugé qu'il importait spécialement de rattacher les distributions scolaires d'aliments au programme d'éducation nutritionnelle et à la formation nutritionnelle des diverses catégories de travailleurs qui participent ou devraient participer aux programmes. En même temps, on a souligné que l'alimentation scolaire ne peut réussir si elle est conçue comme un service isolé destiné aux enfants des écoles, mais qu'elle doit au contraire être intégrée à un programme général tendant à améliorer la nutrition de toute la population.

155. Les rapports des cycles d'études contenaient des recommandations sur les mesures que les gouvernements devraient prendre pour que leurs programmes en vue de l'amélioration durable de la nutrition se développent de façon satisfaisante. Le Comité a été d'avis que la FAO et le FISE devraient donner, dans leur programme commun d'assistance, une haute priorité aux mesures tendant à aider les gouvernements à appliquer les recommandations qui touchent aux grands domaines d'intérêt qu'ils ont en commun.

156. Les rapports contenaient des propositions précises visant à organiser davantage de cycles d'études avec visites. Le Comité mixte a approuvé en principe l'assistance conjointe de la FAO et du FISE à d'autres projets régionaux de ce genre. Toutefois, la FAO, l'OMS et le FISE doivent examiner de plus près si ces différents projets sont réalisables. (Au sujet de l'assistance à un cycle d'études régional sur la nutrition dans les Amériques, qui a été approuvée par le Conseil au cours de la session, voir par. 84.)

157. Le Comité a également examiné des études préliminaires qui avaient été entreprises par les secrétariats de la FAO, de l'OMS et du FISE sur le renforcement des services de formation en matière de nutrition. Pour le personnel des cadres qui peut exercer une influence sur la politique alimentaire et l'organisation des programmes à l'échelon national, y compris des programmes qui bénéficient de l'assistance de la FAO et du FISE, il faudra combiner une formation poussée sur le plan scientifique et la formation pratique. Dans certains cas, deux centres situés dans des régions différentes pourraient établir une collaboration à cette fin.

158. Dans l'avenir immédiat, la FAO, l'OMS et le FISE prêteront leur concours pour organiser dans un petit nombre d'instituts et de centres choisis à cet effet et situés dans des régions géographiques différentes une formation s'inspirant du principe indiqué ci-dessus. Cela permettrait de tirer des leçons en vue d'une action ultérieure. L'assistance pourrait comprendre notamment la fourniture de personnel enseignant ayant une expérience pratique et directe des questions relatives à la nutrition dans les pays sous-développés, ainsi que l'organisation d'équipes d'exécutants. Il pourrait être utile à cette fin de procéder à des échanges de personnel entre institutions fournissant la formation scientifique de base et centres situés sur le terrain; la question mériterait d'être étudiée.

159. La FAO et l'OMS pourraient attribuer quelques bourses de formation à l'intention de nutritionnistes des cadres supérieurs, mais il serait utile — et peut-être même nécessaire — que le FISE prête son assistance à cette fin pour assurer l'exécution des programmes de nutrition auxquels il participe dans tel ou tel pays.

160. Le Comité a également examiné la nécessité de former des spécialistes de diverses disciplines, qui pourraient contribuer, dans leur propre pays, à l'exécution de programmes pratiques de nutrition: agents de la santé publique à des titres divers, instituteurs, travailleurs sociaux, spécialistes de l'économie domestique et vulgarisateurs agricoles. Des cours d'une durée de trois à six mois pourraient être organisés à leur intention, la FAO, l'OMS et le FISE fournissant l'assistance voulue. En ce qui concerne ce genre de formation, il faut encore étudier un certain nombre de problèmes relatifs aux instructeurs, au choix des matières à enseigner et à l'organisation des cours.

Mode de désignation des représentants du FISE au Comité

161. Sur sa propre demande, le Conseil avait été saisi d'une recommandation du Directeur général qui traitait du mode de désignation des représentants du FISE au Comité mixte FAO/FISE des directives (E/ICEF/R.745). Le système en vigueur prévoit que le Conseil élit des gouvernements; ceux-ci désignent des personnes dont les noms sont ensuite soumis au Conseil pour confirmation. En choisissant leurs représentants aux deux premières sessions du Comité, certains gouvernements ont désigné des personnes qui avaient fait partie de leur délégation auprès du Conseil du FISE alors que d'autres ont désigné des personnes sans expérience du Conseil, mais possédant une compétence technique dans le domaine de la nutrition. Le Directeur général a recommandé qu'à l'avenir le mode de désignation soit analogue à celui qui est employé pour le Comité mixte OMS/FISE des directives sanitaires: les représentants du FISE seront le Président du Conseil d'administration, le Président du Comité du programme et trois autres personnes élues nommément parmi les membres de délégations au Conseil.

162. Au cours de la discussion que le Conseil a consacrée à cette question, deux grandes tendances se sont manifestées parmi les délégations. Les uns ont soutenu qu'il fallait conserver le système actuel, estimant qu'il est important que les membres du FISE qui siègent au Comité représentent leur gouvernement; de plus, cette méthode était conforme à celle qu'employait la FAO. Les autres considéraient que la proposition du Directeur général serait plus avantageuse puisqu'elle garantirait la présence parmi les représentants du FISE de personnes

au courant de la politique du Conseil d'administration ainsi que des incidences financières et administratives pour le FISE de toutes les propositions examinées par le Comité. Toutefois, de part et d'autre, certains membres indiquaient qu'ils seraient prêts à appuyer une solution de compromis.

163. Le Conseil a adopté un compromis qui assurait au FISE une représentation comprenant à la fois des représentants des gouvernements et des personnes au courant de la politique du Conseil. En voici le texte:

« Le Conseil d'administration du FISE élira parmi ses membres trois gouvernements qui représenteront le FISE au Comité mixte, les personnes que choisiront les gouvernements devant, dans la mesure du possible, faire ou avoir fait partie de la délégation de leur gouvernement au FISE. Les quatrième et cinquième représentants du FISE seront le Président du Conseil et le Président du Comité du programme.

« Le Conseil d'administration élira aussi parmi ses membres cinq gouvernements suppléants, les personnes devant être choisies par le gouvernement de la manière recommandée ci-dessus pour les représentants. »

164. On a souligné au cours de la discussion qu'avec cette méthode, le FISE et la FAO risquaient d'élire les mêmes gouvernements à cause de la sélection automatique du Président du Conseil d'administration et du Président du Comité du programme. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture pourrait chercher à parer à cet inconvénient par l'un ou l'autre des moyens suivants: *a*) en désignant ses représentants, la FAO tiendrait compte des gouvernements dont les représentants remplissent les fonctions de président du Conseil d'administration du FISE et de président du Comité du programme; *b*) si un gouvernement faisait à la fois partie de la représentation de la FAO et de celle du FISE, en raison de la désignation automatique de Président du Conseil d'administration du FISE, la FAO pourrait modifier la composition de sa délégation en faisant appel aux suppléants.

Personnel international affecté aux programmes et bourses: Remboursement à la FAO

165. Le Conseil d'administration a été saisi par le Directeur général d'une recommandation pour une allocation de 238.000 dollars (montant estimatif) destinée à rembourser la FAO, jusqu'à la fin de 1960, des dépenses encourues au titre du personnel et des bourses fournis pour des programmes bénéficiant d'une assistance commune de la FAO et du FISE en excédent des sommes qui ont pu être affectées à cette fin sur les fonds du Programme élargi d'assistance technique (E/ICEF/774, E/ICEF/59-B/CRP/3, E/ICEF/59-B/CRP/8).

166. Deux facteurs sont à l'origine des difficultés financières. En premier lieu, les fonds accordés au titre du Programme élargi d'assistance technique ont diminué d'environ 5 pour 100 en 1959; en second lieu, quelques gouvernements bénéficiaires ont éprouvé certaines difficultés à demander, dans le cadre du Programme élargi, une assistance correspondant à leurs besoins en personnel pour les programmes et en bourses. Aussi prévoit-on qu'en 1960 l'appui fourni par l'assistance technique aux programmes bénéficiant d'une assistance commune ne correspondra pas aux besoins. La situation a été aggravée du fait de l'expansion prise par les programmes communs de conservation du lait, d'éducation nutritionnelle et d'alimentation ainsi que de mise au point d'aliments protéiniques.

167. A la différence des budgets de certaines autres institutions spécialisées, le budget ordinaire de la FAO ne comprend pas de poste pour le personnel des programmes. Depuis quelques années la FAO prévoit dans son budget ordinaire une aide technique pour les programmes nutritionnels bénéficiant d'une assistance commune, mais seulement en ce qui concerne la planification et la supervision. Les fonds destinés au personnel des programmes et aux bourses ont été fournis au titre du Programme élargi d'assistance technique ou de programmes d'assistance bilatéraux. On espère qu'à l'avenir la FAO, à l'exemple de l'OMS, sera en mesure de prévoir dans son budget ordinaire les crédits nécessaires pour une partie du personnel et des bourses affectés aux programmes nutritionnels.

168. Cette allocation a donc été recommandée comme une mesure provisoire qui ne doit pas être considérée comme préjugeant les décisions relatives aux relations financières futures, dont les aspects à long terme feront l'objet des discussions qui auront lieu en 1960 entre le Directeur général du FISE et le Directeur général de la FAO. L'allocation du FISE serait accordée sur une base interrégionale et employée selon les besoins; une fois effectuées, les dépenses seraient imputées sur des allocations accordées aux pays. Une nouvelle demande sera présentée également en 1961 si les fonds de l'assistance technique ne suffisent pas pour l'année.

169. Quant au problème des relations financières à long terme, le Comité mixte des directives a conclu qu'il doit être examiné par les gouvernements des pays représentés dans les organes exécutifs des deux organisations, dont la composition est en grande partie la même (E/ICEF/R.720, par. 88).

170. Le Directeur général a souligné que les discussions qu'il entreprendra avec le Directeur général de la FAO sur les relations financières à long terme auront lieu avant que ne soit préparé le budget de la FAO pour la période 1962-1963. Il espère qu'à ce moment-là il sera possible à la FAO de prévoir l'expansion de ses ressources pour les services consultatifs dans le domaine de la nutrition, y compris la conservation du lait. C'est pour cette raison qu'il recommande de ne prendre que des mesures temporaires concernant uniquement les remboursements à effectuer pour le moment. Elles sont nécessaires pour assurer un solide fondement technique aux programmes auxquels le FISE prêtera son assistance pour la conservation du lait, l'éducation nutritionnelle et les activités pratiques connexes y compris l'alimentation ainsi que la mise au point d'aliments protéiniques.

171. Au cours des débats, un certain nombre de représentants ont réaffirmé la position que, dans le passé, le Conseil d'administration du FISE a toujours adoptée sur des questions analogues de remboursement, à savoir

que les responsabilités financières des institutions doivent correspondre aux fonctions assumées par chacune d'elles; les contributions des gouvernements à une organisation internationale ne doivent pas devenir une allocation indirecte à une autre organisation internationale dépendant elle-même de contributions gouvernementales; enfin, le FISE n'exerçant pas de surveillance technique sur le personnel international des programmes, sa participation aux charges financières qu'ils entraînent donne lieu à une objection de principe.

172. En conséquence, ils n'ont pas pu accepter les conclusions du Comité du programme et du Comité financier de la FAO tendant à ce que le FISE assume à long terme la charge du personnel international de la FAO nécessaire pour les aspects techniques des programmes. Des membres du Conseil ont souligné que, bien que les comités de la FAO aient parlé des « programmes du FISE », ces programmes devaient être considérés, ainsi qu'on l'avait fait jusqu'alors, comme des programmes gouvernementaux bénéficiant de l'assistance commune du FISE et de la FAO. Le fait que, dans le passé, la FAO ait assumé la responsabilité financière du personnel des programmes au moyen des fonds du Programme élargi d'assistance technique créait un précédent pour l'avenir. Un représentant a estimé que la situation prouvait la nécessité d'organiser à l'avenir des consultations détaillées entre les secrétariats des deux organisations, suivies d'un examen de la part des organes directeurs, avant de prendre des engagements financiers. On a émis l'avis que si le FISE devait veiller à maintenir son action voisine du niveau de l'appui technique qu'il pouvait attendre des institutions qui lui prêtaient leur collaboration, il semblait, en revanche, que la FAO, pour sa part, pourrait faire une place beaucoup plus large aux problèmes de l'alimentation et de la nutrition dans son budget ordinaire. Une délégation n'a pas cru devoir appuyer la recommandation de remboursement estimant que le personnel international des programmes devrait être placé sous l'autorité directe du FISE (voir par. 194).

173. La question s'est également posée de savoir si les gouvernements attachent une importance suffisante aux projets pour lesquels ils demandent l'assistance du FISE quand ils n'accordent pas une priorité assez élevée dans la catégorie I à leurs demandes d'assistance technique concernant les projets. D'autre part, on a fait observer qu'en raison de l'importance des fonds d'assistance technique correspondant à l'ensemble de leurs besoins, les gouvernements ne pouvaient pas placer dans la catégorie I toutes les demandes auxquelles ils attachaient de l'importance (voir par. 176 ci-dessous).

174. Le Conseil a approuvé la recommandation du Directeur général. Cependant, il l'a fait sans empressement et seulement parce que les dépenses nécessaires pour assurer le fonctionnement des services en 1960, et peut-être aussi en 1961, ne pourront pas être couvertes par les fonds disponibles au titre du Programme élargi d'assistance technique ni imputées sur le budget ordinaire de la FAO. Ainsi qu'il a été indiqué dans les paragraphes 168 à 170, cette approbation a été considérée comme une mesure provisoire qui ne préjugera pas les décisions futures concernant les relations financières à long terme. En premier lieu, celles-ci feront l'objet de consultations entre le Directeur général du FISE et le Directeur général de la FAO. Le Conseil a proposé qu'à la suite de ces consultations on établisse une définition précise, sur le modèle de celle qui existe déjà pour les relations entre le FISE et l'OMS, des fonctions des deux organisations relativement aux programmes qui bénéficient d'une assistance commune et des responsabilités financières correspondant à ces fonctions.

175. Lorsqu'il a étudié la question de l'assistance technique demandée au titre des programmes de conservation du lait, le Conseil a noté que l'importance qu'il y a à associer l'assistance technique à l'assistance financière était de mieux en mieux comprise. En ce qui concerne le programme bénéficiant de l'aide du FISE, il est apparu évident que les fonds investis par le FISE ne pouvaient être utilisés au mieux que si l'assistance technique nécessaire était accordée au moment voulu. Le Conseil a noté que des avis techniques étaient souvent nécessaires dans le cas des usines de traitement du lait pour surmonter les difficultés qui se présentent au cours de la période préliminaire et dans les premiers temps du fonctionnement.

176. Pour souligner à nouveau l'importance de ce lien entre assistance technique et assistance financière et pour rappeler que l'octroi d'une assistance technique doit continuer à incomber à la FAO, à l'OMS et aux autres institutions spécialisées, le Conseil a pris la décision suivante:

« Le Conseil d'administration prie le Directeur général de ne ménager aucun effort pour que, dans leurs plans d'opérations, les gouvernements bénéficiaires s'engagent à solliciter l'assistance technique appropriée au titre du Programme élargi d'assistance technique en la faisant figurer dans leurs demandes de la catégorie I. »

177. Le Conseil a approuvé une interprétation de l'expression « assistance technique *appropriée* » fondée sur l'hypothèse que les pays bénéficiaires continueraient à tirer parti des possibilités d'assistance technique offertes par plusieurs programmes d'aide bilatéraux.

178. Le Conseil a chargé son Président de le représenter à la dixième Conférence de la FAO qui doit se tenir à Rome en novembre 1959, notamment pour le point de l'ordre du jour intitulé « Relations avec le FISE ».

Secours d'urgence

179. Au cours de la session, le Conseil a approuvé trois allocations de crédit au titre de secours d'urgence: deux pour la fourniture de couvertures aux mères et aux enfants réfugiés au Maroc et en Tunisie (E/ICEF/R.751; E/ICEF/R.752) et une pour l'acquittement des frais de transport par mer de lait écrémé en poudre pour l'alimentation d'urgence de mères et d'enfants se

trouvant sans foyer à la suite des graves inondations de Taïwan (E/ICEF/R.804). En 1959, le FISE avait alloué 982.000 dollars à des programmes de secours d'urgence, soit 4 pour 100 du total de ses allocations.

Questions générales

180. Les paragraphes suivants résument des opinions émises par des membres du Conseil sur des questions générales et ne figurent nulle part ailleurs dans le présent rapport.

181. On a exprimé l'opinion qu'en raison de sa position financière difficile, le FISE ferait bien de se concentrer sur ses activités classiques et de ne pas disperser ses efforts dans de nouveaux domaines. Mais on a également fait remarquer combien il était important que, face à de nouvelles nécessités, le FISE conserve la souplesse d'action qui l'a caractérisé jusqu'ici. Une délégation a suggéré qu'en plus des méthodes qu'il utilise actuellement pour établir les directives, le Conseil étudie la possibilité de réexaminer et de réévaluer sa politique générale à intervalles périodiques. Cela permettrait au Fonds d'entreprendre de nouvelles tâches pour venir en aide aux enfants et de prendre la direction des initiatives en faveur de l'enfance. A cet égard, on a fait remarquer qu'au cours de la session le Conseil avait suggéré une mesure analogue à propos des programmes de distribution de lait écrémé (voir par. 113, alin. *g*).

182. Au cours des discussions on a fait allusion à plusieurs reprises à l'interdépendance des mesures sanitaires, nutritionnelles et de protection des enfants. On a exprimé l'espoir que seraient bientôt présentées des recommandations relatives à des programmes d'assistance à certains aspects de l'enseignement primaire, ainsi que le Conseil l'a approuvé en principe à sa session de mars 1959 (voir par. 201 au sujet d'une offre d'assistance dans ce domaine par une organisation non gouvernementale). On a évoqué la difficulté de déterminer les priorités et de maintenir un juste équilibre entre les divers programmes, chaque type d'assistance étant d'une nécessité vitale. Certains membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude au sujet de la proportion élevée de l'assistance que le FISE doit consacrer à la lutte antipaludique (voir par. 74).

183. Plusieurs représentants ont accueilli avec satisfaction la tendance qui s'est fait jour d'apporter une aide plus importante aux programmes de formation, à la nutrition, aux services de base de protection maternelle et infantile, y compris les services sociaux pour les enfants, et aux programmes de développement communautaire. On a exprimé l'avis que l'assistance dans ce domaine est aussi importante que celle qui est accordée aux programmes sanitaires, parce qu'elle favorise le développement économique et social équilibré des pays bénéficiaires. Une délégation a soutenu que le Fonds devrait concentrer ses efforts sur la tâche essentielle qui consiste à l'aider à créer des services de base de protection maternelle et infantile à titre permanent. Cependant, on a souligné qu'en raison des besoins en moyens de formation et en personnel, et de la nécessité de mettre sur pied toute une organisation, les progrès dans ce domaine seraient nécessairement plus lents qu'on ne le souhaiterait. Certains représentants ont également suggéré que le FISE augmente l'assistance qu'il accorde dans d'autres domaines tels que la lutte contre le trachome et l'assainissement. Par ailleurs, on a souligné que toute suggestion de cet ordre — c'est-à-dire visant à étendre l'assistance du FISE — toujours souhaitable en soi, met en relief le problème grave et permanent qui se pose au Conseil: celui de savoir comment, étant donné les ressources limitées dont il dispose actuellement, le FISE peut répartir ses ressources au mieux pour aider à satisfaire les besoins variés de l'enfance qui, souvent, n'ont pas le même degré d'urgence dans les divers pays et y offrent des possibilités différentes d'action efficace.

184. A propos de la discussion sur la recommandation de certains projets au Comité du programme on a soulevé d'une manière générale la question du versement des indemnités de subsistance pour études en monnaie locale. Un résumé de cette discussion figure dans le rapport du Comité du programme (E/ICEF/L. 1234/Rev.1, par. 12 à 17). Un représentant a déclaré que, le FISE se chargeant traditionnellement des seules dépenses que les gouvernements qui bénéficient de son assistance ne peuvent pas assumer eux-mêmes, il ne faudrait pas accepter à la légère de voir figurer ces dépenses dans les demandes d'assistance adressées au FISE. D'autres représentants ont souligné la valeur de la politique actuelle du Conseil qui tient ces indemnités de subsistance pour un élément essentiel de la formation du personnel. Le Directeur général a assuré le Conseil que dans le cas des indemnités de subsistance (comme dans celui de toutes les autres formes d'assistance), on étudiait d'abord toutes les possibilités de recours à d'autres sources de financement. Pour nombre de programmes, les indemnités de subsistance représentaient souvent un élément nécessaire sans lequel l'assistance fournie d'autre part par le FISE risquerait d'être de faible utilité.

Pays et programmes bénéficiant actuellement d'une assistance

185. Compte tenu des allocations approuvées à la session du Conseil qui fait l'objet du présent rapport, le FISE prête actuellement son assistance à 367 programmes, dans 104 pays ou territoires, et à cinq programmes interrégionaux. Le tableau ci-après indique la répartition de ces programmes.

186. En outre, 224 projets mis en œuvre dans 22 pays et territoires ont précédemment reçu une aide du FISE. On trouvera dans le document E/ICEF/392 une liste complète des pays et programmes qui bénéficient actuellement ou qui ont bénéficié antérieurement d'une assistance.

Tableau 8

PROGRAMMES BÉNÉFICIANT ACTUELLEMENT D'UNE ASSISTANCE

Régions	*Services de base de protection maternelle et infantile*	*Lutte contre les maladies*	*Nutrition*	*Secours d'urgence*	*Total*
Afrique					
31 pays ou territoires	21	50	16	2	89
Asie					
20 pays ou territoires	30	43	17	1	91
Méditerranée orientale					
13 pays ou territoires	17	27	17	2	63
Europe					
6 pays ou territoires	10	2	3	—	15
Amériques					
34 pays ou territoires	36	31	42	—	109
Programmes interrégionaux	2	—	3	—	5
TOTAL pour toutes les régions	116	153	98	5	372

IV. — QUESTIONS DIVERSES

Rapport du Comité du budget d'administration

187. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Comité du budget d'administration (E/ICEF/1230) et en a approuvé les recommandations.

BUDGET DES SERVICES D'ADMINISTRATION ET D'EXÉCUTION POUR 1960

188. Le Conseil d'administration a approuvé le budget des services d'administration et d'exécution pour 1960 tel qu'il lui a été présenté par le Directeur général (E/ICEF/R.706). Le projet de budget contenait des prévisions de dépenses s'élevant à 1.845.170 dollars pour les services d'administration et à 2.294.940 dollars pour les services d'exécution. On trouvera ci-contre le détail de ces prévisions.

189. Après déduction de 324.230 dollars de recettes nettes provenant de l'impôt sur les traitements et salaires du personnel et de 75.000 dollars que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient doit verser au titre des achats effectués pour son compte, le budget net proposé s'établit à 3.740.880 dollars. L'augmentation par rapport à 1959 est de 291.630 dollars, soit 7,6 pour 100, pour le montant brut et de 277.070 dollars, soit 8 pour 100, pour le montant net. Dans l'augmentation totale du montant brut, les hausses des indemnités de cherté de vie et autres indemnités et les augmentations périodiques de traitements interviennent pour 132.000 dollars. L'accroissement total intéresse pour les trois quarts environ les services d'exécution et pour un quart les services d'administration.

Tableau 9

BUDGET DES SERVICES D'ADMINISTRATION ET D'EXÉCUTION POUR 1960

	Dollars des Etats-Unis	
Siège de New York		
Traitements, salaires et dépenses communes de personnel	1.552.790	
Matériel et autres dépenses	176.500	1.729.290
Services extérieurs du FISE		
Traitements, salaires et dépenses communes de personnel	2.006.800	
Matériel et autres dépenses	354.020	2.360.820
	4.090.110	
Réserve pour dépenses imprévues	50.000	
TOTAL		4.140.110

190. Le budget prévoit au total 175 postes d'administrateurs et 251 postes d'agents des services généraux soit, par rapport à 1959, une augmentation nette de 26 postes: 9 postes d'administrateurs et 17 postes d'agents des services généraux. Parmi les nouveaux postes d'admi-

nistrateurs, on en compte 8 qui permettront d'accroître les services rendus à l'échelon local aux pays assistés: 2 postes de représentants pour la conservation des produits alimentaires, 2 postes d'administrateurs régionaux des transports et 4 postes de spécialistes du contrôle des fournitures et des programmes. Un autre poste d'administrateur est destiné à un chef de bureau de liaison avec les organisations non gouvernementales et les comités nationaux; cette création correspond au vœu exprimé en septembre 1958 par le Conseil d'administration qui a recommandé d'intensifier les activités dans ce domaine. Sur les 17 nouveaux postes d'agents des services généraux, 9 permettront de faire face au volume de travail accru des services de finances et d'achats à New-York et à Paris, 4 sont destinés à des adjoints administratifs, des commis et des secrétaires au Siège et dans des bureaux régionaux, et 4 sont prévus pour des bureaux de zone et de pays.

191. Le Conseil a noté que le Comité du budget d'administration a examiné les prévisions du Directeur général de façon très détaillée. Le rapport du Comité renferme un résumé des différentes opinions exprimées par des membres du Comité ainsi que des explications fournies par le Directeur général (E/ICEF/L.1230, par. 16 à 31). Certains membres du Comité ont exprimé leur préoccupation de voir augmenter les effectifs, surtout alors que les recettes annuelles du Fonds avaient peut-être atteint un palier. Ils ont fait remarquer, par exemple, que les crédits alloués par le Conseil s'élèveraient à environ 28 millions de dollars en 1959, tandis que l'on ne prévoyait pas plus de 22.500.000 dollars de recettes. Aussi ont-ils estimé qu'il serait contre-indiqué de créer de nouveaux postes alors qu'il deviendrait peut-être nécessaire de réduire le volume de travail. Après avoir examiné chacune des demandes relatives à un nouveau poste, le Comité a jugé possible de recommander au Conseil d'accepter les nouveaux postes proposés.

192. En examinant les prévisions budgétaires, le Comité du budget de l'Administration a soulevé la question de savoir si, le FISE faisant partie intégrante de l'Organisation des Nations Unies, le travail technique de la Division de l'information du FISE ne pourrait être assumé en partie par les services d'information de l'ONU. Le Directeur général a été prié de s'efforcer d'obtenir de l'ONU des services d'information plus importants, et de rendre compte des résultats à la prochaine session du Comité.

193. Le Comité s'est occupé principalement de l'augmentation d'effectifs proposée pour 1960 et il n'a pas pu examiner dans le détail l'ensemble de la structure administrative du FISE et l'utilisation du personnel. Bien qu'apparemment aucun problème spécial ne se pose — en fait, un certain nombre de membres du Comité se sont déclarés frappés de l'efficacité du secrétariat du FISE — le Comité a exprimé le désir de disposer au moment de l'examen du prochain projet de budget d'une étude sur l'administration du FISE faite par une personne extérieure au Fonds. En conséquence, il a recommandé au Directeur général de prier le Secrétaire général de bien vouloir charger un haut fonctionnaire de l'Organisation d'entreprendre une enquête en vue de fournir des éléments d'appréciation au Comité et au Directeur général. Cette enquête serait en principe effectuée par une personne expérimentée appartenant déjà aux cadres de l'Organisation sans qu'il en résulte de dépenses de traitement supplémentaires pour l'ONU ou le FISE. En outre, l'enquête devrait porter au minimum sur le personnel de New-York et sur le Bureau régional de Paris ainsi que sur leurs relations avec les services extérieurs. Le rapport serait d'abord considéré comme un document de travail à l'usage exclusif des membres du Comité. Le Conseil d'administration a adopté cette recommandation du Comité.

194. Parmi les autres sujets de discussion du Conseil dont il n'est pas fait mention ci-dessus figure la nécessité de faire le maximum d'efforts pour utiliser les effectifs actuels de la façon la plus efficace tout en comprimant les dépenses d'administration dans toute la mesure du possible. A propos de l'enquête administrative, une délégation a suggéré d'en élargir la portée tout en augmentant le nombre des enquêteurs et en les choisissant avec des qualifications spéciales. L'objet de cette étude serait de définir les fonctions qui devraient normalement incomber au FISE et d'examiner la structure des services d'administration et d'exécution, compte tenu de cette définition. Outre un expert des questions budgétaires appartenant au personnel de l'Organisation des Nations Unies, le groupe pourrait comprendre un pédiatre ainsi qu'un spécialiste des questions sociales, notamment de la protection maternelle et infantile. La délégation en question a fait cette suggestion parce qu'elle s'est déclarée convaincue que le FISE devrait être capable de lui-même de traiter de façon coordonnée les problèmes que pose la santé physique et mentale des enfants et que, par conséquent, le FISE devrait être autorisé à recruter différents groupes d'experts. Une autre délégation a appuyé cette proposition et a suggéré de faire figurer un spécialiste de l'assistance technique parmi les enquêteurs. Toutefois, plusieurs autres délégations ont déclaré ne pas être en mesure d'appuyer cette suggestion, certaines parce que celle-ci pouvait avoir des répercussions sérieuses que leurs gouvernements devraient examiner soigneusement, d'autres parce qu'elles se refusaient à envisager de changer le mandat du FISE, aux termes duquel il est prévu de s'en remettre, dans toute la mesure du possible, aux avis techniques des institutions spécialisées.

195. Une modification de la procédure d'allocation pour le budget des services d'administration et d'exécution pour 1960 et les années suivantes est exposée au paragraphe 27.

Budget du Fonds des cartes de vœux pour la campagne 1960

196. Le Conseil d'administration a noté que le Comité du budget d'administration avait approuvé, pour la campagne 1960 (1er février 1960-31 janvier 1961) du Fonds des cartes de vœux, un budget d'un montant total (brut) de 552.300 dollars dont le détail est donné dans le projet soumis par le Directeur général (E/ICEF/R.709). Le montant brut autorisé pour la campagne

1959 était de 468.000 dollars. Le Comité a, en outre, autorisé le Directeur général à engager, le cas échéant, des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence de 10 pour 100 du montant brut du budget, pour faire face aux frais imprévus que pourraient entraîner la production et la vente de cartes de vœux. On espère vendre en 1960 de 14 à 16 millions de cartes.

197. Dans le passé, le montant du fonds de roulement était approuvé directement par le Conseil d'administration à sa session de mars. Comme il est nécessaire de disposer plus tôt des ressources en question, le Conseil, conformément à la recommandation du Comité, a autorisé le Directeur général à financer le budget du Fonds des cartes de vœux sur le bénéfice net de la campagne 1959. Si les recettes de la campagne 1959 dépassent les dépenses autorisées pour 1960, le solde sera viré, comme d'habitude, à la masse commune des fonds du FISE. Le Conseil a également autorisé le Directeur général à utiliser cette procédure les années suivantes.

Fonds spécial pour certaines activités du FISE productrices de recettes dans le domaine de l'information

198. Le Conseil d'administration a noté que le Comité avait examiné le rapport du Directeur général sur les opérations du Fonds spécial pour certaines activités productrices de recettes dans le domaine de l'information en 1958 et sur les prévisions pour 1959 (E/ICEF/R.710). Le Fonds spécial avait d'abord été fixé à 25.000 dollars. En 1957, les dépenses s'étaient élevées au total à 21.202 dollars et les recettes à 30.066 dollars, ce qui avait laissé un solde créditeur de 8.864 dollars versé à la masse commune des fonds du FISE. En 1958, les recettes se sont montées à 11.201 dollars et les dépenses à 18.689 dollars. A la fin de l'année, il restait donc en caisse 17.512 dollars. Etant donné les besoins en espèces prévus pour 1959 (39.700 dollars, les recettes de l'année devant atteindre 30.800 dollars), le Comité a autorisé le Directeur général à verser au Fonds spécial une somme de 7.500 dollars prélevée sur les « recettes diverses » du FISE, afin d'assurer une encaisse disponible d'environ 25.000 dollars. Le montant du Fonds spécial a été ainsi porté à 32.500 dollars. Le Comité a reconnu l'utilité du Fonds spécial, qui a donné aux activités productrices de recettes dans le domaine de l'information une souplesse qu'il aurait été impossible d'assurer autrement.

Rapports financiers pour 1958

199. Le Conseil d'administration a noté que le Comité avait examiné et approuvé les rapports financiers suivants:

Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1958 (E/ICEF/R.704);

Fonds des cartes de vœux du FISE, rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 janvier 1959 (E/ICEF/R.704/Add.1);

Rapport du Directeur général sur les dépenses des services administratifs et des services d'exécution pour 1958 (E/ICEF/R.705).

Le Comité a également examiné le rapport du Comité des commissaires aux comptes (E/ICEF/R.704/Add.2).

Relations avec les organisations non gouvernementales

200. Un très grand nombre des recommandations approuvées par le Conseil confiaient un rôle important à des institutions bénévoles en coopération avec les gouvernements. Au nombre de ces institutions bénévoles figurent des sociétés de la Croix-Rouge, des organisations syndicales, des coopératives, des associations antituberculeuses, des missions médicales et des sociétés pour enfants handicapés. Les activités des institutions bénévoles allaient des services de formation et de la coopération technique aux simples opérations de distribution du lait. On a déjà mentionné dans le présent rapport l'organisation, sous le patronage commun de la FAO, de l'OMS, du FISE et de la Fédération mondiale pour la santé mentale, d'une conférence internationale sur la malnutrition (voir par. 84). Au cours de la session, le Conseil a entendu le représentant de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE) faire un exposé sur l'assemblée annuelle des délégués qui a eu lieu aux mois de juillet et d'août 1959. En 1960, le thème de l'assemblée sera « La santé de l'enfant et l'école ». Sur ce point, la CMOPE désire collaborer activement avec le FISE et avec d'autres institutions appropriées telles que l'OMS et la FAO. Des discussions sur les possibilités de collaboration ont commencé et l'on espère qu'il en résultera des propositions précises donnant aux organisations nationales, rattachées à la CMOPE, l'occasion d'offrir leurs services. Entre-temps, la CMOPE étudiait avec le secrétariat du FISE la possibilité de diffuser, par l'intermédiaire des organisations nationales, des renseignements relatifs à l'œuvre du FISE et au rôle que les membres de la profession enseignante peuvent jouer dans les programmes nationaux d'éducation sanitaire et nutritionnelle.

201. Le Conseil a entendu un exposé de la Présidente du Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE. Elle a signalé qu'entre autres activités, le Comité avait nommé un sous-comité chargé d'examiner comment le matériel de vulgarisation pourrait être rendu plus aisément adaptable aux besoins et emplois particuliers correspondant aux activités des organisations nationales très diverses des 59 organisations internationales qui sont membres du Comité. La Présidente a également souligné que le Comité constitue un potentiel de compétence professionnelle, d'expérience pratique, d'information et de bonne volonté active. Le Comité espère que, de plus en plus, on reconnaîtra la valeur de ses membres et qu'on fera appel à eux pour des tâches précises. A cet égard, le Conseil a été saisi de résolutions que venaient d'adopter les organes directeurs de quatre organisations membres lui offrant différentes formes de collaboration. Il s'agissait des organisations suivantes: l'Union mondiale pour un judaïsme progressiste (E/ICEF/NGO/61); la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales (E/ICEF/NGO/62); l'Union

mondiale des femmes rurales (E/ICEF/NGO/63) et la Fédération mondiale des anciens combattants (E/ICEF/NGO/64). Le Conseil a également entendu un exposé de la représentante du Service social international (voir par. 50).

202. Le Conseil a aussi eu l'occasion d'entendre les représentants de trois comités nationaux du FISE — ceux du Canada, des Pays-Bas et du Japon — rendre compte des activités qu'ils ont entreprises pour le compte du FISE.

203. Le Conseil a dit aux organisations mentionnées ci-dessus combien il appréciait l'intérêt et l'appui qu'elles portent au Fonds et il a exprimé l'espoir que ce genre de collaboration se ferait de plus en plus fréquent. Il a noté qu'à l'avenir il se présenterait de nombreuses occasions de collaboration dans les domaines des services sociaux à l'intention de l'enfance et de l'éducation nutritionnelle; plusieurs réunions avaient déjà eu lieu qui portaient sur ces sujets et sur d'autres possibilités de collaboration entre le secrétariat du FISE et les organisations non gouvernementales directement intéressées. Le Conseil a écouté avec intérêt le Directeur général expliquer que l'on avait chaque jour de nouvelles preuves de l'importance qu'il y avait à entretenir des contacts plus étroits avec des organisations commerciales et industrielles et des groupes syndicaux. Le Directeur général espère cultiver davantage ce genre d'appuis à l'avenir.

Organisation des travaux du Conseil d'administration et du Comité du programme

204. A sa session du mois de mars 1959, le Conseil d'administration a décidé qu'il examinerait, à sa session de septembre 1959, l'organisation des travaux du Conseil d'administration et du Comité du programme en se basant sur une étude des recommandations préparées par le Directeur général. Au cours des débats du Conseil, on a fait la proposition de base suivante: le Conseil d'administration ne tiendrait qu'une session principale par an au lieu de deux comme actuellement. Pour ne pas retarder l'approbation de l'assistance destinée aux programmes, le Comité du programme continuerait à se réunir deux fois par an. Il serait ainsi plus facile à plusieurs gouvernements de se faire représenter par des personnalités éminentes ayant l'expérience des questions dont s'occupe le FISE (santé publique, pédiatrie, nutrition, protection infantile, économie) ainsi que par des diplomates, de hauts fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères et d'autres ministères et des membres du Parlement puisque ce système leur prendrait moins de temps. Le Directeur général a recommandé d'adopter cette proposition (E/ICEF/390 et Add.1) et il a indiqué de quelles façons elle pourrait être réalisée.

205. Après un échange de vues général, le Conseil a pris les décisions suivantes:

a) Le Conseil d'administration tiendra une session principale par an, au lieu de deux comme actuellement; à cette session, le Conseil examinera des rapports d'activité et des rapports spéciaux et arrêtera la politique du FISE.

b) Le Comité du programme continuera à se réunir deux fois par an, l'une de ces sessions précédant immédiatement la session principale du Conseil. Le Conseil tiendra également une seconde session de brève durée après l'autre session du Comité du programme, afin de recevoir les recommandations du Comité relatives aux allocations de crédit pour les programmes. Les membres du Conseil qui ne sont pas membres du Comité du programme peuvent être invités à participer, sans droit de vote, aux délibérations du Comité.

c) Le Conseil continuera en outre à siéger chaque année pendant une demi-journée pour élire les membres du Bureau et des comités.

d) Au cas où le Conseil voudrait renvoyer une question au Comité du programme en demandant à être saisi d'une recommandation avant la fin de la session, le Comité se réunira à cette fin pendant la session du Conseil.

206. Pour fixer les dates des sessions, le Conseil a dû prendre en considération un grand nombre de facteurs divers ainsi que les préférences de diverses délégations. Plusieurs délégations ont estimé qu'une session principale en septembre présentait l'inconvénient de coïncider avec la session de l'Assemblée générale. Plusieurs propositions ont été avancées et le Conseil a nommé un sous-comité pour trouver une solution plus rapidement. Le sous-comité a jugé qu'un cycle juin-décembre était celui qui présentait le plus grand nombre d'avantages (la session principale du Conseil, en juin, étant précédée de la session du Comité du programme et la seconde session du Comité du programme, en décembre, étant suivie par une brève session du Conseil), à condition, toutefois, que le rapport du Conseil d'administration du FISE puisse être inscrit à l'ordre du jour de la session d'été du Conseil économique et social (juillet) au lieu de la session du printemps (avril) comme c'est le cas actuellement. Sinon, le rapport de la session de juin du Conseil ne figurerait à l'ordre du jour du Conseil économique et social qu'environ 10 mois plus tard et il s'écoulerait cinq mois de plus avant que l'Assemblée générale puisse examiner le rapport du Conseil économique et social sur le FISE.

207. Sur la base du rapport du sous-comité, le Conseil a décidé de demander au Conseil économique et social, lors de la reprise de sa vingt-huitième session, au mois de décembre 1959, de transférer, à partir de 1961, l'examen du rapport du Conseil d'administration du FISE de sa session de printemps à sa session d'été. Si le Conseil économique et social accepte, les sessions se tiendront aux dates suivantes:

1960

Comité du programme: début mars (3 à 5 jours);

Conseil d'administration, session principale: mars, après le Comité du programme (5 jours ou davantage, le cas échéant);

Comité du budget d'administration: première quinzaine de juin (3 jours);

Comité du programme: décembre, une fois terminés les travaux des commissions de l'Assemblée générale (3 à 5 jours);

Conseil d'administration, session de brève durée: décembre, après la session du Comité du programme, pour recevoir les rapports

du Comité du budget d'administration et du Comité du programme et pour élire les membres du Bureau et des comités (1 à 2 jours).

A partir de 1961

Comité du budget d'administration: mi-mai (3 jours);

Comité du programme: première semaine de juin (3 à 5 jours);

Conseil d'administration, session principale: juin, immédiatement après la session du Comité du programme (5 jours ou davantage, le cas échéant);

Comité du programme: décembre, une fois terminés les travaux des commissions de l'Assemblée générale (3 à 5 jours);

Conseil d'administration, session de brève durée: décembre, immédiatement après la session du Comité du programme, pour recevoir le rapport du Comité du programme et pour élire les membres du Bureau et des comités (1 à 2 jours).

208. Au cas où le Conseil économique et social maintiendrait l'examen du rapport du FISE à l'ordre du jour de sa session de printemps, le Conseil d'administration a décidé d'observer le calendrier ci-dessous, pour les sessions qui se tiendront en 1960 et à l'avenir:

Comité du programme: début mars (3 à 5 jours);

Conseil d'administration, session principale: mars, après le Comité du programme (5 jours ou davantage, le cas échéant);

Comité du budget d'administration: première quinzaine de juin (3 jours);

Comité du programme: fin août ou début septembre (3 à 5 jours);

Conseil d'administration, session de brève durée: septembre après la session du Comité du programme, pour recevoir les rapports du Comité du budget d'administration et du Comité du programme (1 à 2 jours);

Conseil d'administration, session consacrée aux élections: décembre, une fois terminés les travaux des commissions de l'Assemblée générale, pour élire les membres du Bureau et des comités (une demi-journée).

ANNEXES

ANNEXE I

Septembre 1959. — Projets approuvés

AFRIQUE — 1.342.400 dollars

Cameroun sous administration française

Lutte antipaludique ..... *261.000 dollars* (E/ICEF/R.792)

Pour la fourniture d'insecticides, de moyens de transport, de pulvérisateurs et de médicaments en vue de poursuivre des campagnes antipaludiques de masse dans le Cameroun du Nord et le Cameroun du Sud et une campagne pilote dans la région de Yaoundé, dans le Sud. L'aide demandée portera sur la période janvier 1960-juin 1961 et permettra de protéger 1.320.000 personnes environ.

Communauté

République du Dahomey

Lutte antipaludique ..... *128.000 dollars* (E/ICEF/R.794)

Pour la fourniture d'insecticides, de pulvérisateurs, de médicaments et de moyens de transport en vue de poursuivre de janvier 1960 à juin 1961 une campagne antipaludique de masse. Cette assistance permettra de protéger une population estimée à 621.500 personnes, dont 519.000 seront protégées seulement par des pulvérisations dans les maisons, 77.000 à la fois par des pulvérisations dans les maisons et des médicaments, et le reste par des médicaments seulement.

République gabonaise

Services de base de PMI [a] *(1re allocation de crédit)*
40.500 dollars (E/ICEF/R.802)

Pour développer les services de base de protection maternelle et infantile dans les régions urbaines et rurales, et accroître les moyens de formation du personnel destiné à ces services en 1960 et en 1961. Le FISE fournira:

a) Du matériel d'enseignement et de formation destiné à une école d'infirmières auxiliaires et d'aides-sages-femmes à Libreville;

b) Du matériel destiné à deux centres de formation régionaux d'infirmières auxiliaires, d'aides-sages-femmes et de travailleurs sociaux auxiliaires à Libreville et à Mouila;

c) Du matériel de base, des médicaments diététiques, du lait écrémé et des capsules de vitamines pour sept centres de santé régionaux et sept centres de santé de district;

d) Du matériel clinique et du matériel de salle pour trois maternités;

e) Des trousses de sages-femmes pour des accoucheuses autochtones ayant reçu une formation et des trousses d'infirmières pour démonstrations;

f) Trois véhicules pour la formation et le contrôle;

g) Des indemnités de subsistance pour la formation de 40 auxiliaires pendant deux ans.

[a] Le territoire du Gabon a déjà bénéficié de l'assistance du FISE pour la lutte contre la lèpre et la lutte contre le pian quand il faisait partie de l'Afrique-Equatoriale française.

République malgache

Lutte contre la lèpre (1re allocation de crédit)
84.000 dollars (E/ICEF/R.803)

Pour la fourniture de sulfones, de 15 véhicules, de 100 bicyclettes, de 20 vélomoteurs ainsi que de matériel de stérilisation et d'injection en vue d'intensifier et de développer ce programme dans toute la République en 1960 et en 1961. Le plan prévoit de traiter 30.000 malades en 1960 et d'étendre en 1961 le traitement à tous les cas connus, dont le nombre est estimé à 35.000. Environ 60 pour 100 des malades recevront des sulfones en injection et les autres sous forme de comprimés. Le traitement se fera en coopération avec les 380 centres de traitement fixes, par l'intermédiaire de 12 nouvelles équipes motorisées rattachées au Service d'hygiène mobile; il s'y ajoutera 20 circuits parcourus en vélomoteur et 100 circuits parcourus à bicyclette. Le dépistage continuera à se faire par l'intermédiaire des centres médicaux et des équipes mobiles des services d'hygiène, mais il sera intensifié grâce à la création des nouveaux circuits. On espère d'autre part que le développement de la propagande et des mesures d'éducation sanitaire permettront de dépister au cours de la campagne la plupart, sinon la totalité, des cas qui n'ont pas encore été enregistrés.

République du Sénégal

Lutte antipaludique ..... *18.500 dollars* (E/ICEF/R.793)

Pour la fourniture d'insecticides, de pulvérisateurs et de moyens de transport en vue de poursuivre de janvier 1960 à juin 1961 la campagne antipaludique de masse en cours. On protégera environ 325.000 personnes, dont 24.000 uniquement par des pulvérisations à effet rémanent, 115.000 par des pulvérisations à effet rémanent accompagnées de distributions de médicaments antipaludiques et 186.000 par des médicaments seulement.

République de Haute-Volta

Lutte antipaludique (projet pilote) *25.000 dollars* (E/ICEF/R.795)

Pour la fourniture d'insecticides, de pulvérisateurs, de médicaments et de moyens de transport permettant de poursuivre de janvier 1960 à juin 1961 la campagne pilote actuelle de lutte antipaludique. On protégerait environ 54.000 personnes, dont 44.000 uniquement par des pulvérisations dans les maisons, 5.000 par des pulvérisations à effet rémanent accompagnées de distributions de médicaments antipaludiques et 4.000 par des médicaments seulement.

Fédération nigérienne

Lutte antipaludique ..... *107.000 dollars* (E/ICEF/R.796)

Le FISE fournira des insecticides, des pulvérisateurs, des médicaments et des moyens de transport permettant de poursuivre pendant la période mars 1960-septembre 1961 la campagne antipaludique de masse qui se déroule actuellement dans la province de Sokoto (Nigéria septentrionale). L'objectif serait de protéger une population estimée à 535.000 personnes dans la zone de 6.000 milles carrés sur laquelle porte le programme, et d'obtenir des renseignements aux fins de futures campagnes d'éradication.

Lutte contre le pian ..... 140.000 dollars (E/ICEF/R.801)

Le FISE fournira des véhicules, de la pénicilline et du matériel d'injection permettant de poursuivre et d'étendre une campagne de masse de lutte contre le pian pendant la période de deux ans 1960-1961. On pense examiner 9.600.000 personnes, soit 2.600.000 au cours d'opérations initiales de prospection et de traitement et 7 millions au cours de répétitions de l'enquête. La campagne continuera à se développer dans l'ensemble des trois régions de la Nigéria et du Cameroun méridional, qui comptent au total 35 millions d'habitants.

Ghana

Lutte contre le pian ..... 64.000 dollars (E/ICEF/R.797)

Pour la fourniture de véhicules, de pénicilline et de matériel d'injection en vue d'étendre la campagne de masse de lutte contre le pian à la région orientale du Ghana méridional, tout en continuant la campagne actuelle dans les régions septentrionales, le Togo et l'Ashanti. De septembre 1955, date de début de la campagne, à mars 1959, on a procédé à 3.907.000 examens et traité 1.559.420 cas. Le crédit demandé porte sur deux ans (1960-1961); l'extension envisagée devrait permettre de protéger 3.221.000 personnes.

République de Guinée

Lutte contre la lèpre ..... 45.000 dollars (E/ICEF/R.748)

Le FISE fournira 4 véhicules, 110 bicyclettes, et des sulfones (comprimés et injections) qui permettront de continuer et d'intensifier la lutte contre la lèpre et d'assurer des circuits de traitement réguliers. (La Guinée a déjà bénéficié d'une assistance pour la lutte contre la lèpre au titre d'allocations accordées à l'Afrique-Occidentale française.) On évalue à 80.000 les cas de lèpre en Guinée; sur ce total, en avril 1959, le nombre des cas connus était de 51.624 et celui des cas traités de 24.433, dont 15.000 environ traités régulièrement. On prévoit qu'à la fin de 1961 environ 63.000 cas seront recensés et que 45.000 malades seront en traitement. Le plan vise à augmenter la régularité du traitement grâce à une supervision plus stricte des agents et à une amélioration des circuits qui rendra le traitement facilement accessible aux malades.

Kénya

Services de base de PMI et assainissement (1re assistance pour l'assainissement) ..... 60.000 dollars (E/ICEF/R.790)

Pour aider à exécuter en 1960/1961, dans trois zones du Kénya, un projet pilote de démonstration d'assainissement. Le projet comprendra le forage de puits, la protection des sources, réservoirs et eaux de rivière, l'installation de systèmes d'adduction d'eau, la construction de latrines, l'intensification de l'éducation sanitaire ainsi que la préparation et l'utilisation systématiques de compost. Le FISE fournira du matériel pour le forage et la construction de puits (y compris des pompes et des coffrages), du matériel pour l'installation de latrines, la fabrication de béton et les relevés géologiques, deux véhicules pour l'inspection et deux camions pour le transport des fournitures. L'action d'assainissement sera intégrée aux activités des centres de santé et se poursuivra en liaison avec le programme de développement communautaire pour lequel le FISE a précédemment accordé des allocations. L'éducation en matière de santé et d'hygiène tiendra une place importante dans le projet et, à cette fin, on préparera des affiches et du matériel de propagande et d'exposition à l'atelier central du Service d'éducation sanitaire.

Maroc

PMI: services de base et formation 94.000 dollars (E/ICEF/R.741)

Pour poursuivre pendant une troisième année (1960) le programme de formation d'infirmières et d'auxiliaires de la santé publique. Le FISE fournirait du matériel d'enseignement et de démonstration pour trois nouvelles écoles d'infirmières et pour des centres spéciaux qui organiseront quatre stages de formation accélérée pour auxiliaires, des indemnités de subsistance pour 300 auxiliaires pendant leur période de formation et des honoraires pour 30 moniteurs, du matériel pour 50 centres de santé publique, trois petits autocars pour les nouvelles écoles d'infirmières et des trousses pour les auxiliaires brevetés. A condition de disposer des fonds nécessaires, l'OMS fournira au titre du Programme élargi d'assistance technique une infirmière monitrice pendant quatre mois en 1959 et 12 mois en 1960, et un agent sanitaire pendant 12 mois en 1960. Les nouveaux centres de santé envisagés assureront des services tant au centre qu'à domicile et s'occuperont de l'éducation sanitaire, de l'amélioration de la nutrition et de l'assainissement.

Tanganyika

Services de base de PMI ..... 74.000 dollars (E/ICEF/R.784)

Pour poursuivre pendant deux ans le programme de services de base de PMI entrepris au titre du plan d'ensemble de développement des services de santé dans le Territoire. Le FISE fournira:

a) Du matériel de base pour 20 centres de santé ruraux et 40 centres secondaires;

b) Des médicaments et des suppléments diététiques pour les 60 nouveaux centres et pour 115 centres établis antérieurement avec l'assistance du FISE;

c) 444.000 livres de poudre de lait écrémé pour continuer les distributions sous contrôle médical à environ 6.000 mères et enfants;

d) Des moyens de transport pour le personnel d'encadrement: neuf *stations wagons*, 20 motocyclettes et 60 bicyclettes.

Le gouvernement compte demander une nouvelle assistance du FISE pour les phases suivantes du programme de développement.

Togo sous administration française

Lutte antipaludique ..... 56.000 dollars (E/ICEF/R.791)

Pour la fourniture d'insecticides, de pulvérisateurs, de médicaments et de moyens de transport permettant de poursuivre la campagne antipaludique de masse pendant la période janvier 1960-juin 1961 et de protéger 290.000 personnes, dont 209.000 à l'aide de pulvérisations d'insecticides et 81.000 uniquement par la chimioprophylaxie.

Tunisie

Chimiothérapie antituberculeuse (projet pilote) 5.400 dollars (E/ICEF/R.726)

Le FISE procurera des pellicules radiographiques, des fournitures de laboratoire et d'autres fournitures nécessaires pour terminer le projet pilote de chimioprophylaxie et chimiothérapie. Les opérations locales s'achèveront en 1960. En juin 1959, près de 25.000 personnes habitant la zone pilote avaient été enregistrées. En application d'un plan mis au point par l'OMS et le gouvernement au début de 1959, certaines modifications ont été apportées aux méthodes statistiques, techniques et administratives. Le classement par groupes de l'ensemble de la population selon le degré d'infection tuberculeuse est presque terminé; on s'est servi à cette fin d'examens radiographiques, de tests tuberculiniques et d'analyses bactériologiques. On va procéder maintenant à l'étude de l'efficacité du traitement à l'isoniazide aux divers degrés d'infection et à celle des possibilités d'autotraitement.

Alimentation préscolaire et scolaire 140.000 dollars (E/ICEF/R.777)

Le FISE couvrira le fret de 2 millions de livres de lait écrémé en poudre et fournira 290.400 livres de poudre de lait entier à utiliser pendant les troisième et quatrième années d'exécution du programme

d'alimentation préscolaire et scolaire (octobre 1959 à septembre 1961). Au cours des deux prochaines années scolaires, on distribuera du lait écrémé à 81.500 enfants d'âge scolaire par l'intermédiaire de 900 écoles. Des centres d'HMI distribueront du lait écrémé à 9.000 femmes enceintes, mères allaitantes et enfants d'âge préscolaire en 1960, et 13.000 en 1961. Le lait entier procuré par le FISE sera destiné à 4.700 nourrissons en 1960 et à 7.000 en 1961. Le gouvernement fournira du lait entier pour 2.300 nourrissons en 1960 et 3.000 en 1961.

ASIE — 4.346.500 dollars

Birmanie

Campagne de vaccination par le BCG
30.000 dollars (E/ICEF/R.729)

Il s'agit de livrer des véhicules, du matériel, du vaccin et d'autres fournitures qui permettront de poursuivre le programme de BCG jusqu'à la fin de 1960. On se propose de procéder en 1960 à 800.000 tests et environ 300.000 vaccinations, ce qui fera, au total, à la fin de 1960, 7.570.000 tests et 2.590.000 vaccinations. Les activités de BCG relèveront désormais des services de santé permanents. Sur les 10 équipes de BCG, cinq enseigneront au personnel des centres de santé ruraux les techniques appropriées.

Lutte contre la lèpre ..... 48.000 dollars (E/ICEF/R.750)

Pour la fourniture de médicaments, de moyens de transport et de matériel permettant de poursuivre le programme dans 27 districts de la Birmanie proprement dite ainsi que dans les trois zones pilotes créées en 1957-1958, et d'étendre les opérations de lutte intensive à trois nouvelles zones en 1960. On estime actuellement qu'il y a 200.000 cas de lèpre, soit 1 pour 100 de la population, qui est de 20 millions d'habitants. La maladie est fréquente chez les enfants. La campagne nationale de lutte contre la lèpre a été lancée par le gouvernement en 1952 avec les conseils techniques de l'OMS. Le FISE a prêté une assistance pour la première fois en 1956. La campagne s'est développée rapidement. Le nombre des cas traités qui était de 4.600 en 1952 a augmenté régulièrement. Les opérations doivent maintenant s'étendre à trois nouvelles zones. L'OMS fournira en 1960 les services d'un agent de la santé publique ayant des connaissances sur la lèpre et d'un agent de la lutte antilépreuse. On s'attachera particulièrement dans toutes les zones à effectuer un dépistage intensif, à rechercher et surveiller les sujets-contacts et à assurer la régularité du traitement. On espère que vers la fin de 1959 environ 54.000 malades seront en traitement et qu'en 1960 ce nombre atteindra au moins 60.000 (pour 68.000 cas recensés).

Bornéo du Nord

Lutte antipaludique (projet pilote) 57.000 dollars (E/ICEF/R.724)

Pour la fourniture d'insecticides, de médicaments et de pièces de rechange pour pulvérisateurs afin de poursuivre le projet pilote en 1960. Les pulvérisations à effet rémanent et la distribution de médicaments antipaludiques permettront de protéger 134.000 personnes, soit le même nombre qu'en 1959. (Deux cent mille personnes environ vivent dans les zones impaludées, soit à peu près la moitié de la population totale.) Les pulvérisations ont été intensifiées en 1959; on a traité les cabanes aussi bien que les maisons des villages et pulvérisé des insecticides tant sur les surfaces extérieures que sur les surfaces intérieures des habitations. L'OMS a fourni les services d'un entomologiste, d'un paludologue et d'un agent sanitaire.

Alimentation préscolaire et scolaire 25.000 dollars (E/ICEF/R.713)

Le FISE couvrira le fret de 540.000 livres de lait écrémé en poudre et fournira 1.250.000 capsules de vitamines A et D et 75.000 livres de savon pour permettre de porter de 4.500 à 11.000 le nombre des mères et des enfants bénéficiant du programme d'alimentation au cours de la période juillet 1959-fin 1961. Ce programme d'alimentation a été entrepris en 1954 pour compléter le programme de protection maternelle et infantile qui bénéficie de l'assistance du FISE depuis 1950. Il touche à l'heure actuelle environ 1.000 mères et enfants d'âge préscolaire par l'intermédiaire de centres de PMI et environ 3.500 écoliers. Le groupe supplémentaire de 6.500 bénéficiaires se décompose comme suit: 500 écoliers, 3.000 enfants d'âge préscolaire et mères suivis par l'Association antituberculeuse du Bornéo du Nord (NOBATA), et 2.000 mères et enfants bénéficiant d'un programme d'éducation sanitaire de la Croix-Rouge.

Chine (Taïwan)

Lutte contre le trachome ..... 145.000 dollars (E/ICEF/R.715)

Pour poursuivre jusqu'à la fin d'août 1960 l'assistance accordée pour le projet de lutte contre le trachome. Le FISE fournira de la pommade antibiotique pour traiter environ 472.000 enfants des écoles de Taïwan en 1959-1960 et 300.000 personnes (autotraitement) en 1960. Les crédits antérieurement alloués par le FISE couvriront les besoins jusqu'en octobre 1959. A la suite d'une évaluation que l'OMS doit faire à la fin de 1959, un plan sera établi pour l'année scolaire 1960-1961 et une autre demande d'allocation sera probablement présentée au Conseil en 1960. L'incidence moyenne du trachome chez les enfants d'âge scolaire est de 55 pour 100, variant de 20 pour 100 dans les quartiers aisés à 80 pour 100 dans les quartiers pauvres. Vers la fin de 1958, on avait examiné au total 2.200.000 enfants d'âge scolaire, procédé à 2.400.000 réexamens et traité 1.100.000 cas de trachome et 400.000 cas de conjonctivite. L'examen des enfants d'âge scolaire et le diagnostic sont effectués par des médecins et des infirmières appartenant à 368 postes sanitaires; le traitement est dispensé par 29.000 instituteurs. Plusieurs ophtalmologistes expérimentés assurent la formation du personnel des postes sanitaires et participent au contrôle.

Campagne de vaccination par le BCG
24.000 dollars (E/ICEF/R.722)

En complément à l'allocation approuvée en septembre 1958 pour 1959-1961, le FISE fournira 16 véhicules aux fins des opérations locales et de l'inspection. La vaccination par le BCG, effectuée à partir de 22 centres de santé, est maintenant complètement intégrée au programme de lutte antituberculeuse dans l'ensemble de l'île. Sur 3.400.000 enfants de moins de 15 ans, 2.100.000 environ doivent être testés au cours de la période de trois ans 1959-1961. La majeure partie des opérations — à peu près 60 pour 100 — intéresseront des enfants d'âge préscolaire n'ayant jamais été examinés; pour le reste, il s'agira d'enfants qui entrent à l'école (6 ans) et qui quittent l'école primaire (12 ans).

Inde

Service de base de PMI (développement communautaire)
1.264.000 dollars (E/ICEF/R.771)

C'est la cinquième allocation octroyée pour le développement des services de santé dans le cadre du programme national de développement communautaire. Il s'agit de créer, d'ici mars 1961, 126 centres de santé primaires dans sept des 18 Etats et territoires qui participent au programme. Au milieu de 1959, ces sept Etats et territoires avaient atteint les objectifs prévus et étaient prêts à passer au stade suivant. On prévoit que le nombre total des centres de santé primaires atteindra 1.384 en mars 1961. Le FISE fournira du matériel, des médicaments et des capsules de vitamines A et D pour 126 centres de santé primaires, des trousses d'infirmière de santé publique et des trousses de *dai*, des véhicules pour les centres de santé primaires et pour l'organisation sanitaire de districts; du matériel pour hôpitaux et laboratoires de la santé publique et du matériel et des véhicules pour trois directions d'Etat

de l'éducation sanitaire. En outre, 75.000 dollars sont accordés pour la formation de personnel; ce montant comprend des indemnités de subsistance pour les stages de perfectionnement.

Conservation du lait — laiterie de Bangalore
590.000 dollars (E/ICEF/R.780)

Pour fournir une installation de ramassage et du matériel pour le traitement, la mise en bouteilles et la conservation en chambre froide du lait destiné à une laiterie qui doit être créée dans la ville de Bangalore, dans l'Etat de Mysore, et où 50.000 litres de lait seraient traités chaque jour. Ce sera là une première étape; la laiterie aura, une fois terminée, une capacité quotidienne de 150.000 litres. La distribution du lait produit par la nouvelle usine pourrait commencer au début de 1962. Lorsque la laiterie sera mise en service, le gouvernement a l'intention de faire distribuer du lait dans les écoles et de financer une distribution de lait à faible teneur en matières grasses à certaines familles pauvres, 13.000 personnes environ devant recevoir un litre de lait par jour. En outre, on prévoit qu'une grande partie du lait vendu par l'usine à des prix non subventionnés ira aux enfants. La priorité d'achat du lait sera accordée aux hôpitaux, aux centres d'HMI, aux institutions de protection sociale et aux écoles. Cette laiterie est la cinquième, en Inde, à bénéficier de l'assistance du FISE; elle s'inscrit dans le cadre du plan national de développement de l'industrie laitière dont l'un des objectifs est de stimuler la production de lait dans les régions rurales et d'améliorer et d'accroître l'approvisionnement en lait des grandes villes. La création d'une laiterie à Bangalore encouragera la production laitière rurale et permettra de retirer petit à petit le bétail des étables de la ville.

Conservation du lait — Ahmedabad
167.000 dollars (E/ICEF/R.754)

Pour la fourniture de matériel supplémentaire destiné au projet de conservation du lait de la ville d'Ahmedabad, dans l'Etat de Bombay. En septembre 1957, le Conseil d'administration a alloué pour ce projet un crédit de 330.000 dollars. Un plan d'opérations a été arrêté en 1958 avec le Gouvernement de l'Inde. Il a été procédé à l'achat d'un emplacement pour l'usine et le FISE a commandé du matériel pour une valeur de 300.000 dollars. Le crédit supplémentaire dont l'allocation est accordée maintenant sera utilisé pour acquérir à l'étranger du matériel pour les services électriques et à vapeur que l'on avait pensé tout d'abord pouvoir se procurer dans l'Inde, pour augmenter de 25 pour 100 la capacité de l'usine et pour couvrir les augmentations de prix intervenues depuis 1957. L'usine pourra recevoir et traiter quotidiennement 70.000 litres de lait et sera construite de façon à permettre de porter ultérieurement sa capacité à 110.000 litres par jour. Au stade actuel, la moitié au moins du lait sera distribuée en vrac sous forme de lait à faible teneur lipide. La municipalité s'est engagée également à distribuer, gratuitement ou par subvention, aux mères et aux enfants, pendant une période qui ne dépasserait pas 10 ans, du lait provenant de cette usine pour une valeur de 745.000 dollars. En outre, on pense qu'une grande partie du lait que vendra l'usine ira aux enfants. L'usine doit commencer à fonctionner à la fin de 1960.

Education nutritionnelle et activités connexes (Andhra Pradesh)
217.000 dollars (E/ICEF/R.787)

Pour mettre en œuvre, en trois ans, un programme visant à encourager la production et la consommation locales d'aliments de protection, dans l'Etat d'Andhra Pradesh. Le programme comprend les activités connexes suivantes:

a) Augmentation de la production de volailles, d'œufs, de poisson, de fruits et de légumes grâce à l'effort coopératif du village avec l'aide du gouvernement;

b) Distribution, dans le cadre d'un programme d'alimentation d'appoint, d'une partie des denrées produites aux mères et enfants nécessiteux;

c) Programme intensif d'éducation nutritionnelle;

d) Formation des diverses catégories de personnel nécessaires pour les tâches ci-dessus mentionnées.

Au cours de la première année, le programme sera mis en œuvre dans 40 villages répartis en quatre sections de développement communautaire; il sera ensuite étendu au cours des deux années suivantes, de manière à englober chaque année 80 nouveaux villages, répartis en huit sections de développement communautaire; de la sorte, il intéressera la troisième année 100.000 personnes réparties dans 200 villages (soit 20 sections de développement communautaire). Le FISE fournira du matériel importé pour l'élevage de la volaille, la pisciculture, les jardins scolaires et l'éducation nutritionnelle ainsi que des indemnités de subsistance à des fins de formation. La FAO a aidé à mettre au point le programme; elle participera à son application en procurant, au titre du Programme élargi d'assistance technique, les services de trois vulgarisateurs — employés à temps partiel — (élevage de la volaille, horticulture et nutrition).

Japon

Services de base de PMI: enfants déficients
15.000 dollars (E/ICEF/R.717)

Pour fournir du matériel technique et des ouvrages de référence pour neuf hôpitaux de préfecture assurant le traitement et la réadaptation des enfants infirmes. Des allocations ont été accordées en 1953 pour l'hôpital national d'enseignement et en 1956 et 1958 pour 39 hôpitaux de préfecture pour enfants déficients. La nouvelle allocation portera à 48 le nombre des hôpitaux de préfecture bénéficiant de l'assistance, et à 2.754 le nombre de lits disponibles.

Alimentation préscolaire et scolaire
160.000 dollars (E/ICEF/R.718)

Pour le fret de 6.393.000 livres de lait écrémé en poudre permettant de poursuivre les deux programmes d'alimentation complémentaire suivants:

a) Jusqu'à la fin mars 1962, le programme d'alimentation intéressant 69.000 enfants d'âge préscolaire et scolaire des îles Amami-Oshima (nombre total d'enfants: 80.000);

b) Jusqu'à fin août 1961, le programme de distribution de lait intéressant 148.000 mères et enfants d'âge préscolaire dans tout le Japon et dont l'exécution est assurée par 791 organisations bénévoles de protection maternelle et infantile (Aiiku-Sons) avec l'aide de centres de santé.

Nouvelle-Guinée néerlandaise [b]

Lutte antipaludique (projet pilote) *11.000 dollars* (E/ICEF/R.723)

Le FISE fournira des insecticides, des médicaments antipaludiques, des moyens de transport et des pulvérisateurs avec pièces détachées permettant de poursuivre jusqu'à la fin de 1960 un projet pilote antipaludique. Deux cent mille personnes environ vivent dans les zones impaludées. Le projet pilote a été lancé en 1955, 85.000 personnes étant protégées au moyen de pulvérisations de DDT. En 1957 et 1958, la portée des opérations a été étendue et 120.000 personnes ont été protégées par des pulvérisations accompagnées de distributions de médicaments antipaludiques. Les résultats obtenus ayant été encourageants, le projet a été élargi de manière à protéger 170.000 personnes en 1959. Comme la transmission n'est pas complètement interrompue, les opérations de 1960 intéresseront le même nombre de personnes que celles de 1959, soit 170.000.

[b] Il existe un différend, en ce qui concerne le statut politique de ce territoire entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

Services de base de PMI, assainissement et alimentation des enfants (1re assistance pour l'assainissement)

42.500 dollars (E/ICEF/R.721 et Corr.1)

Il s'agit de fournir du matériel pour la formation de puéricultrices, des moyens de transport pour la formation et la supervision, et des médicaments, des vitamines et du lait écrémé en poudre à distribuer aux mères et enfants nécessiteux en 1960 et 1961. Le FISE paiera notamment le transport par mer de 265.000 livres de lait en poudre destinées à 8.500 mères et enfants d'âge scolaire et préscolaire. Il assurera également la livraison de fournitures et de matériel pour un projet pilote d'une durée d'un an (1960) visant à améliorer l'assainissement dans des villages spécialement choisis, une importance particulière étant accordée à l'éducation sanitaire. Le montant de l'allocation se répartit comme suit:

	Dollars
PMI de base	19.375
Alimentation des enfants	6.625
Assainissement	16.500

Pakistan

Lutte contre le typhus ..... 13.000 dollars (E/ICEF/R.716)

Pour la fourniture de cinq véhicules et de 150 pistolets saupoudreurs permettant de développer en 1960 le programme de lutte contre le typhus au Pakistan occidental, de façon à protéger environ 280.000 nomades venant de l'extérieur et environ un million de sédentaires avec lesquels ils entrent en contact. Le Conseil a déjà approuvé deux allocations pour ce programme et le FISE a procuré des véhicules, des pistolets saupoudreurs et du matériel pour laboratoires de diagnostic en vue de lutter contre le typhus le long de la frontière du Nord-Ouest. Il s'agit maintenant d'étendre les opérations aux régions méridionales limitrophes de l'Afghanistan et de l'Iran. A l'heure actuelle on protège par saupoudrage au DDT environ 120.000 nomades de l'extérieur et environ 500.000 sédentaires avec lesquels ils entrent en contact. L'extension de la campagne permettra de protéger 160.000 autres nomades entrant au Pakistan par l'ouest et 500.000 sédentaires résidant dans cette région.

Services de base de PMI ..... 286.000 dollars (E/ICEF/R.719)

Pour aider à développer, du milieu de 1960 au milieu de 1961, le programme de protection maternelle et infantile qui bénéficie de l'assistance du FISE; le FISE fournira des médicaments et des suppléments diététiques pour environ 500 centres, du matériel d'enseignement et des trousses pour améliorer la formation des sages-femmes et des accoucheuses empiriques, des indemnités de subsistance pour la formation des accoucheuses ainsi que pour des cours de perfectionnement destinés aux infirmières-visiteuses. Le nombre de centres d'HMI bénéficiant de l'assistance du FISE est passé de 133 en 1950 à 474 à la fin de 1958 et l'on compte qu'il sera de 500 environ au milieu de 1960. Actuellement, ces centres reçoivent chaque jour de 30.000 à 40.000 mères et enfants. Un conseiller de l'OMS en matière de soins infirmiers est détaché auprès du gouvernement; l'OMS a en outre fourni des infirmières et des sages-femmes monitrices pour les cours de formation. Le rapport et les recommandations de la Conseillère régionale d'hygiène maternelle et infantile de l'OMS qui s'est rendue au Pakistan en octobre 1958 ont servi de base pour la mise au point du programme d'extension.

Services de base de PMI (développement communautaire)

37.000 dollars (E/ICEF/R.769)

Pour réaliser un programme de développement communautaire dans les principales régions urbaines du Pakistan où de graves problèmes sociaux se sont posés en raison de la croissance rapide des villes. L'assistance envisagée portera sur 25 projets de développement communautaire urbain intéressant environ 1 million de personnes dans sept grandes régions urbaines. Le FISE fournira 10 véhicules pour faciliter la tâche des organisateurs et des animateurs et permettre le contrôle des centres de consultation, des écoles, des dispensaires et autres institutions, du matériel simple d'enseignement et d'éducation pour les collectivités, des machines à coudre pour les clubs de mères, des outils de menuiserie pour les clubs de jeunes garçons, et des tableaux, des auxiliaires visuels et des duplicateurs pour la formation et l'éducation. Le gouvernement demande au Service de gestion de l'assistance technique des Nations Unies de continuer à envoyer en 1960 des spécialistes du développement communautaire.

Service de base de PMI: enfants déficients (1re assistance pour les enfants déficients) ..... 12.000 dollars (E/ICEF/R.739)

Il s'agit de fournir du matériel technique importé pour monter à l'hôpital central Jinnah de Karachi un atelier de prothèse qui travaillera en liaison avec l'Ecole de physiothérapie. L'objectif du gouvernement est d'entreprendre ultérieurement un programme complet de réadaptation des enfants physiquement diminués. L'atelier de prothèse servira de centre de formation pour les fabricants du Pakistan et produira des appareils destinés aux enfants infirmes. Un bâtiment sera construit pour abriter l'atelier en question et les opérations commenceront vers le milieu de 1960 avec l'arrivée d'un consultant de l'OMS qui aidera à aménager l'atelier et à former le personnel.

Conservation du lait — Karachi (1re allocation de crédit)

436.000 dollars (E/ICEF/R.782)

Pour la fourniture de matériel pour le traitement, la mise en bouteille et la conservation en chambre froide du lait; ce matériel est destiné à une laiterie qui doit être créée dans la ville de Karachi et où 25.000 litres de lait à faible teneur en matières grasses (2%) et à haute teneur en protéines seront traités chaque jour. Ce ne sera là qu'une première phase; une fois terminée, la laiterie pourra traiter jusqu'à 30.000 litres de lait par jour. Pour ses approvisionnements, l'usine comptera avant tout sur la production locale mais, pendant le saison sèche d'été, elle les complètera avec du lait écrémé en poudre importé. Cette laiterie s'inscrira dans le cadre du plan national de développement de l'industrie laitière dont l'un des objectifs est de stimuler la production de lait dans les régions rurales et d'améliorer et d'accroître l'approvisionnement en lait des grandes villes. Dès la première étape de la mise en œuvre, le gouvernement sera en mesure, conformément à ses plans, d'obtenir que l'on retire le bétail des étables de Karachi.

Philippines

Alimentation préscolaire ..... 343.500 dollars (E/ICEF/R.714)

Pour le fret de 13.740.000 livres de lait écrémé en poudre qui permettront de porter à 250.000 (en majorité, enfants d'âge préscolaire et femmes enceintes ou mères allaitantes) le nombre des mères et des enfants bénéficiant du programme d'alimentation complémentaire, au cours de la période juillet 1960-juin 1961. Des rations quotidiennes de 50 grammes seront distribuées 360 jours par an. Les distributions se feront par l'intermédiaire d'environ 3.000 centres, notamment des centres de santé ruraux et des postes sanitaires de *barrio* (village). Il s'agit d'un projet qui, entrepris pour répondre à une situation d'urgence en 1949, s'est rapidement transformé en un programme d'alimentation complémentaire bien organisé. L'effectif des mères et enfants nécessiteux qui en bénéficient était tout d'abord de 50.000; il a augmenté tous les ans pour atteindre 225.000 au début de 1959. Des écoliers ont compté au nombre des bénéficiaires jusqu'à la fin de 1957; le CARE s'est alors chargé de l'alimentation scolaire à la place du FISE. Le programme de distribution de lait écrémé fait partie d'un ensemble d'activités par lesquelles le gouvernement s'efforce d'améliorer la nutrition: projet d'enrichissement du riz, efforts visant à accroître la production locale d'aliments riches en protéines, enquête sur

la nutrition entreprise avec l'assistance du FISE pour déterminer l'ampleur du problème dans les différentes régions et étudier les procédés éducatifs qui permettraient le mieux de combattre les mauvaises habitudes alimentaires de la population.

Services de base de PMI ..... 239.000 dollars (E/ICEF/R.725)

Pour aider à développer et à étendre encore les services de protection maternelle et infantile ainsi que la formation dans ce domaine. Le FISE procurera:

a) *Pour l'éducation sanitaire:* du matériel d'imprimerie pour la section des publications de la Division de l'éducation sanitaire, du matériel photographique permettant de produire des films fixes et d'autre matériel éducatif et des fournitures photographiques et d'imprimerie;

b) *Pour les services de santé municipaux et ruraux:* du matériel simple pour améliorer les services de 39 centres de santé du type A et de 68 centres de santé du type B situés dans le voisinage immédiat de « villes à charte », du matériel supplémentaire pour 3.300 postes sanitaires de *barrio* qui ont déjà reçu du matériel simple, et du matériel simple pour 1.000 postes sanitaires de *barrio* qui seront créés d'ici 1961;

c) *Des médicaments et des suppléments diététiques* à distribuer par l'intermédiaire de 1.300 postes de santé ruraux, 4.300 postes sanitaires de *barrio*, 600 centres de puériculture et 200 centres de santé urbains pendant la période qui se terminera au milieu de 1961;

d) *Pour les services de maternité et de pédiatrie:* du matériel technique pour les salles d'obstétrique et de pédiatrie de 15 hôpitaux d'urgence ruraux.

Thaïlande

Services de base de PMI ..... 156.000 dollars (E/ICEF/R.727)

Il s'agit de fournir du matériel pour 239 centres de santé, des trousses pour 215 sages-femmes, des moyens de transport pour les inspections, des indemnités de subsistance pour 270 sages-femmes qui suivront des cours de perfectionnement et 2.000 accoucheuses traditionnelles qui suivront des cours de formation élémentaire ainsi que des trousses pour les stagiaires, du lait entier et du savon pour pouvoir continuer les distributions jusqu'à la fin de 1960 dans 1.300 centres de santé et du lait écrémé en poudre à distribuer jusqu'à la fin de 1961. Le programme vise à étendre à tous les pays les services de base de PMI en augmentant le nombre des centres de santé, en améliorant leurs services et en organisant des cours de formation et de perfectionnement à l'intention du personnel requis pour l'extension et pour le contrôle. Depuis 1950, le FISE et l'OMS prêtent une assistance pour ce programme qui s'est développé au point que les services de base touchent environ un tiers de la population rurale de la Thaïlande.

Services de base de PMI: réadaptation des enfants déficients (1re assistance pour les enfants déficients.. 28.000 dollars (E/ICEF/R.756)

Le FISE fournira du matériel de physiothérapie et de diagnostic pour le département de médecine orthopédique et physique de l'hôpital de Siriraj, l'un des principaux hôpitaux d'enseignement du gouvernement, ainsi que pour un nouveau foyer pour enfants infirmes, du matériel pour un atelier de prothèse et des fournitures pour sa première année de fonctionnement et des moyens de transport pour amener à l'hôpital les malades non hospitalisés qui suivent un traitement quotidien. Le Service de gestion de l'assistance technique des Nations Unies fournira pendant un an (1959-1960) les services d'un expert en prothèse, et l'OMS donnera des conseils techniques. La Fondation thaïlandaise pour la protection des infirmes procure les fonds requis pour bâtir le nouvel atelier de prothèse et le foyer pour enfants infirmes et couvrira les frais de fonctionnement de ce dernier.

MÉDITERRANÉE ORIENTALE — 2.649.000 dollars

Ethiopie

Lutte contre le trachome ..... 64.000 dollars (E/ICEF/R.778)

Pour procurer des antibiotiques, des moyens de transport et d'autres fournitures permettant de poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire 1960-1961 le programme de lutte contre les ophtalmies transmissibles. Le gouvernement entreprendra en Ethiopie un projet pilote de traitement dans les écoles au titre duquel des crédits ont été ouverts en 1957; on traitera environ 4.200 enfants d'âge scolaire avec deux sortes d'antibiotiques. Le plan relatif à l'Ethiopie est fondé sur l'hypothèse que, une fois déterminés l'incidence et le traitement approprié, la lutte contre le trachome et autres ophtalmies sera menée par les services ordinaires de santé publique. En Erythrée, on compte, au cours des deuxième et troisième années du programme, examiner chaque année environ 120.000 enfants et sujets-contacts et en traiter environ 80.000; on entreprendra en outre à titre expérimental une campagne de masse dans cinq villages ayant au total 17.500 habitants. Un ophtalmologiste de l'OMS est arrivé dans le pays en février 1959 pour exécuter une enquête en Ethiopie proprement dite et donner des avis techniques touchant l'exécution du programme.

Irak

Eradication du paludisme ..... 124.000 dollars (E/ICEF/R.779)

Pour la fourniture du DDT nécessaire à la protection pendant le premier semestre de 1960 d'environ 4.400.000 personnes exposées. Les plans pour 1960 ne pouvant être définitivement arrêtés tant que l'on ne dispose pas des rapports complets sur les opérations de 1959, le FISE se bornera actuellement à procurer le DDT nécessaire pour la première série de pulvérisations de l'année. Le gouvernement se chargera du personnel local et des autres dépenses et fournira en outre les articles importés suivants: dieldrine, véhicules, pneus, chambres à air et médicaments antipaludiques.

Conservation du lait ..... 22.000 dollars (E/ICEF/R.760)

Pour procurer du matériel supplémentaire de ramassage et de réfrigération et couvrir d'autres frais relatifs à l'aménagement de l'usine de stérilisation du lait pour laquelle le Conseil d'administration a déjà approuvé des crédits en 1952 et en 1956. La construction de l'usine est maintenant dans sa phase finale et le nouveau montant demandé ainsi que d'autres fonds provenant du gouvernement permettront de l'achever et de la faire entrer en service vers la fin de 1959. Etant donné le temps qu'il a fallu (1952-1959) pour en arriver au stade actuel, on a été amené à modifier les plans et à prévoir l'utilisation de matériel plus récent. Lorsque l'usine fonctionnera à pleine capacité (20.000 litres par jour), 6.600 litres environ seront distribués gratuitement chaque jour, soit 2.640 rations pour les enfants hospitalisés, 13.200 pour les élèves des écoles et 10.560 pour les nourrissons et les jeunes enfants, les mères et les enfants en contact avec les tuberculeux. Le gouvernement a accepté d'inscrire au budget une subvention annuelle pour couvrir le coût de la distribution gratuite de lait aux 26.400 bénéficiaires.

Iran

Eradication du paludisme ..... 968.000 dollars (E/ICEF/R.757)

Il s'agit de fournir des véhicules, des insecticides, du matériel de laboratoire et des médicaments aux fins des opérations d'éradication de 1960. Le gouvernement fournira 50 pour 100 de la dieldrine nécessaire et prendra à sa charge toutes les autres dépenses locales. En 1960, le pays sera pour la première fois couvert en totalité par la campagne d'éradication et toute la population exposée — soit 10.630.500 personnes — sera protégée: 3.938.000 personnes par une pulvérisation de DDT, 1.685.700 par deux pulvérisations de dieldrine et 5.006.800 par la surveillance seulement.

gne de vaccination par le BCG

14.000 dollars (E/ICEF/R.711)

· fournir du matériel de base, des pièces de rechange pour es, des pneus et des chambres à air permettant de pour- en 1959 et 1960 la campagne de masse de vaccination par i qui, en juin 1959, avait permis de tester 4.400.000 personnes vacciner 2.600.000. L'objectif assigné aux 80 équipes pour ›de de deux ans et de 4.400.000 tests et de 2.600.000 vaccina- soit autant qu'au cours des six années écoulées depuis le le la campagne.

Israël

'ation du lait..... 254.000 dollars (E/ICEF/R.775)

acquérir à l'étranger du matériel de conservation du lait nettra au gouvernement de remplacer la laiterie de Jérusalem répond plus aux besoins) par une nouvelle dont la capacité ron 65.000 litres de lait traité chaque jour — sera cinq fois ›portante et pour remplacer en partie le matériel de réfri- › de la laiterie de Tel-Aviv qui avait été fourni par le FISE avait pas donné satisfaction. Le FISE procurera également ›urses dont l'une permettra à un cadre supérieur d'étudier istration des cours de formation organisés à l'intention ›yés de laiterie et dont l'autre permettra à un ingénieur de le stérilisation de Kfar Shmaryahu de se perfectionner dans niques de stérilisation du lait.

République arabe unie (Syrie)

'ion du paludisme ..... 227.000 dollars (E/ICEF/R.765)

SE fournira des insecticides, des moyens de transport, des le rechange pour pulvérisateurs, des microscopes et des ients pour permettre de poursuivre en 1960 la campagne ation du paludisme. Les pulvérisations protégeront environ 0 personnes, et le système de surveillance qui intéresse nent 420.000 personnes, sera étendu à la totalité des 0 personnes exposées.

Somalie britannique

de base de PMI (1re allocation de crédit)

17.000 dollars (E/ICEF/R.742)

la fourniture, en 1960 et 1961, d'auxiliaires pédagogiques, ns de transport, de matériel et d'indemnités de subsistance d'un programme élargi de formation d'auxiliaires sanitaires duquel 24 jeunes femmes seraient formées comme sages- et infirmières auxiliaires des services maternels et infantiles des cours d'une durée d'une ou deux années, de matériel, :aments et de suppléments diététiques pour le développe- s services des centres d'HMI et de lait écrémé en poudre uer à 1.500 mères et enfants par l'intermédiaire de centres de dispensaires et d'écoles.

'ipaludique (projet pilote) 8.500 dollars (E/ICEF/R.735)

a fourniture d'insecticides, de pulvérisateurs et de moyens port permettant d'achever en 1960 les études pilotes et paludométrique entreprises en prévision du lancement ›gramme national d'éradication lorsque les contestations ères auront été réglées. Le problème majeur — comment efficacement les nomades qui représentent 85 pour 100 ›ulation ? — n'a pas encore été résolu; les résultats obtenus les techniques telles que la destruction des larves dans les les trous d'eau et l'utilisation de médicaments antipalu- nt été suffisamment encourageants pour justifier l'emploi chniques pendant une nouvelle période.

Soudan

Eradication du paludisme (projet pilote)

31.500 dollars (E/ICEF/R.728)

Le FISE fournira des insecticides, des pulvérisateurs, des moyens de transport et des médicaments antipaludiques permettant de poursuivre en 1960 le projet pilote d'éradication du paludisme dans une région qui compte 538.000 habitants, dont 39.000 nomades, 19.000 ouvriers agricoles saisonniers qui font la récolte du coton et 480.000 habitants sédentaires. Au cours de cette période, une équipe spéciale de l'OMS effectuera des enquêtes dans le pays et élaborera un plan d'opérations pour une campagne d'éradication totale à partir de l'expérience acquise et des résultats obtenus au cours de l'exécution du projet pilote.

Turquie

Eradication du paludisme ..... 756.000 dollars (E/ICEF/R.800)

Pour la fourniture d'insecticides, de médicaments, de véhicules, d'outils et de pièces de rechange pour microscopes et pulvérisateurs, permettant de poursuivre jusqu'à la fin de 1960 la campagne d'éradication du paludisme qui vise à protéger 6.260.000 personnes. A la suite d'une série de difficultés, le gouvernement a, avec l'aide de l'OMS et du FISE, procédé à une évaluation complète de la situation, et en avril 1959, les trois parties sont convenues d'un nouveau plan d'opérations prévoyant la réorganisation complète de la campagne au 30 septembre 1959. Aux termes du nouvel accord, le gouvernement arrêtera les règlements régissant l'ensemble du programme et prendra toutes les mesures qui s'imposent pour assurer l'exécution du plan. L'accord prévoit également une plus grande décentralisation des opérations. L'OMS étendra ses services consultatifs: elle fournira une équipe de cinq conseillers pour la période 1959-1960, un consultant administratif quatre mois par an de 1959 à 1962, un statisticien pendant trois mois en 1959 et deux paludologues consultants pendant trois mois chacun en 1959; elle accordera pour 1959 une bourse à un ingénieur sanitaire turc; enfin, elle procurera à l'Institut du paludisme un insectarium et deux microscopes binoculaires.

Lutte contre le trachome ..... 73.200 dollars (E/ICEF/R.799)

Il s'agit de fournir de la pommade antibiotique, des moyens de transport, du savon et du matériel de diagnostic et de laboratoire permettant de faire du projet pilote (1957-1959) un programme de lutte complet dans sept provinces contiguës du sud-est de la Turquie. Au cours de la période de deux ans 1960-1961, on compte examiner environ 308.000 personnes dans les écoles, dans les postes sanitaires et à domicile et en traiter approximativement 170.000; sur ce total, la moitié environ sera des enfants. L'élément nouveau du programme est que l'on procédera au « traitement total » de l'ensemble de la population des villages où l'incidence du trachome est élevée.

Campagne de vaccination par le BCG

90.000 dollars (E/ICEF/R.789)

Le FISE fournira des véhicules, du matériel et de la tuberculine permettant de poursuivre jusqu'à la fin de 1961 la campagne de masse de vaccination par le BCG. Environ 9.600.000 enfants et de jeunes adultes seront testés et 2.600.000 seront vaccinés. Les lignes directrices de la campagne restent les mêmes mais les efforts sont maintenant dirigés principalement sur la partie occidentale du pays où ont eu lieu les premières vaccinations au début de la campagne de masse.

EUROPE — 252.500 dollars

Grèce

Service de base de PMI ..... 75.000 dollars (E/ICEF/R.798)

Pour la fourniture, en 1960, de matériel de base de PMI, de matériel de laboratoire, de matériel d'enseignement, de formation

et d'éducation sanitaire du public, de véhicules et d'indemnités de subsistance pour aider à la première phase d'un plan national de réorganisation des services de santé ruraux, une attention particulière étant accordée aux services d'hygiène maternelle et infantile. Des cours de santé publique d'une durée d'un mois seront donnés à 200 agents; le FISE procurera des indemnités de subsistance pour 100 d'entre eux. Le FISE et l'OMS ont participé à la préparation du plan national à long terme dont la première phase comportera la réorganisation des services de santé, la coordination des services existants, la création des services nouveaux nécessaires, la formation pratique d'agents de diverses catégories et la réalisation d'un programme général de santé publique envisagé du point de vue de la médecine curative, de la prévention et de l'éducation sanitaire.

Italie

Services de base de PMI: soins aux prématurés
23.000 dollars (E/ICEF/R.767)

Le FISE fournira 35 incubateurs et du matériel accessoire pour quatre nouveaux centres de démonstration et d'enseignement en matière de soins aux prématurés en Sicile et en Sardaigne. Les nouveaux centres compléteront le réseau national de centres de formation et de démonstration. Le crédit accordé sera le dernier accordé par le FISE pour ce programme. Le FISE a procuré antérieurement du matériel pour 14 centres de démonstration et de formation en Italie septentrionale et centrale. Le premier stade consistera à former le personnel supérieur destiné aux nouveaux centres et à l'envoyer à cette fin dans des centres existants d'Italie continentale. Un consultant de l'OMS sera affecté au programme en 1960 et prêtera une attention particulière à la création de services à domicile afin d'éviter que les centres de soins aux prématurés ne soient surpeuplés.

Pologne

Services de base de PMI: réadaptation des enfants déficients
51.500 dollars (E/ICEF/R.783)

Pour procurer de l'équipement et des fournitures à deux centres de formation et de démonstration installés l'un à Konstancin (près de Varsovie) l'autre à Poznan (Pologne occidentale) aux fins du nouveau programme national de réadaptation des enfants nécessitant des soins orthopédiques. Le FISE fournira du matériel de physiothérapie, d'hydrothérapie et d'ergothérapie, ainsi qu'un atelier orthopédique. Un comité national de réadaptation sera institué et habilité à promouvoir et coordonner un programme national; une section permanente de réadaptation sera créée au Ministère de la santé pour s'occuper des questions de réadaptation en coopération avec les services analogues des ministères du travail et de l'éducation. On fondera un institut national de réadaptation qui sera chargé de l'enseignement et de la recherche dans les deux centres de démonstration. Les centres de Konstancin et de Poznan (qui assurent déjà la réadaptation médicale) seront réorganisés afin d'abriter les services de l'Institut national de réadaptation et de servir de centres de démonstration et de formation.

Yougoslavie

Conservation du lait ..... *103.000 dollars* (E/ICEF/R.770)

Le FISE fournira du matériel supplémentaire pour les usines déjà bénéficiaires d'une assistance; du matériel de capsulage des bouteilles pour les laiteries de Sarajevo, Split et Novi Sad; des fournitures et du matériel pour le laboratoire central de l'Institut de l'industrie laitière à Zemun; des installations pour le ramassage et le transport du lait traité dans les laiteries de Split et de Zajecar; et des installations de traitement du lait liquide destiné à la consommation locale à Zajecar. Le gouvernement demande à la FAO de fournir une bourse pour l'étude de la stérilisation du lait, qui serait destinée à un ingénieur d'une laiterie de Split, et une bourse qui permettrait à l'économiste de l'Institut de l'industrie laitière d'étudier la commercialisation du lait. Il ressort d'un rapport récent que les rations gratuites de lait en poudre produit par les usines de dessiccation du lait équipées par le FISE touchent 130.570 enfants, par l'intermédiaire de 413 centres de distribution, et que le lait pasteurisé des laiteries bénéficiant de l'aide du FISE est distribué gratuitement à 82.840 enfants.

AMERIQUES — 3.424.100 dollars

Antilles (Fédération des)

Dominique

Alimentation préscolaire et scolaire *11.400 dollars* (E/ICEF/R.731)

Pour couvrir le fret de 457.000 livres de lait écrémé en poudre qui permettront de poursuivre pendant un an (milieu de 1960-milieu de 1961) le programme de distribution de lait en cours à la Dominique et d'en faire bénéficier 7.000 écoliers et 6.800 mères et enfants d'âge préscolaire. Le gouvernement continuera à fournir des suppléments diététiques par l'intermédiaire des consultations pour nourrissons et des centres d'hygiène maternelle et infantile. Les distributions de lait effectuées depuis le milieu de 1954 avec l'aide du FISE ont quelque peu amélioré la situation nutritionnelle des mères et des enfants, mais, jusqu'à présent, on n'a pas trouvé le moyen de les poursuivre sans assistance du FISE. Le gouvernement a entrepris un projet pilote d'éducation nutritionnelle et il s'efforce de mettre au point un programme nutritionnel plus vaste.

Jamaïque

Eradication du paludisme ..... *178.000 dollars* (E/ICEF/R.766)

Le FISE livrera des insecticides, des moyens de transport supplémentaires, des pulvérisateurs avec pièces de rechange et des fournitures de laboratoire pour la troisième année (1960) de couverture totale de la campagne d'éradication du paludisme. Le gouvernement fournit l'émulsion de DDT nécessaire pour compléter les quantités procurées par le FISE. Toute la population exposée (1.068.500 personnes) sera protégée par des pulvérisations en 1959. Il a été établi qu'à la Jamaïque le vecteur du paludisme résistait à la dieldrine et il a fallu réorganiser la campagne en utilisant le DDT. Ce changement, qui oblige à procéder à deux cycles de pulvérisations par an au lieu d'un seul comme précédemment, entraîne des augmentations considérables de personnel et des augmentations correspondantes en fait de véhicules, de pulvérisateurs et d'autre matériel. Au cours des six premiers mois de 1959, les changements nécessaires ont été apportés progressivement et l'on utilise aujourd'hui le DDT. Le BSPA/OMS fournit les services d'un paludologue résident, d'un ingénieur et de deux agents sanitaires; il a également envoyé deux véhicules et procure des médicaments antipaludiques. L'équipe antipaludique de l'OMS pour les Caraïbes fournit, le cas échéant, des services consultatifs.

Sainte-Lucie

Eradication du paludisme ..... *2.000 dollars* (E/ICEF/R.749)

Il s'agit de la première des campagnes d'éradication du paludisme entreprises dans la région des Amériques qui soit parvenue au terme de la période de couverture totale pour laquelle le FISE a pris des engagements. L'OMS a recommandé de passer immédiatement à la phase de consolidation, conformément aux plans initiaux. Le Conseil ayant décidé à la présente session de continuer l'assistance aux campagnes d'éradication du paludisme (voir les paragraphes 70 à 72 du rapport), cette allocation supplémentaire a été approuvée et servira à procurer des motocyclettes et un lot initial de pièces de rechange et de fournitures de laboratoire pour la phase de consolidation. Les trois années de couverture totale se sont terminées à la fin de juin 1959. Toutes les zones impaludées ont été traitées et 63.000 personnes ont été protégées directement. Cette assistance est la seule que le Directeur général envisage de recommander pour la consolidation. L'OMS continuera à fournir les

services d'un agent sanitaire consultant et l'équipe de lutte contre le paludisme fera des séjours à Sainte-Lucie; le BSPA continuera à procurer des médicaments antipaludiques.

Trinité et Tobago

Eradication du paludisme ..... 31.000 dollars (E/ICEF/R.764)

Le FISE enverra des insecticides et des fournitures permettant de continuer la campagne en 1960. L'expérience acquise au cours des deux dernières années par l'application de différentes méthodes a permis d'élaborer un plan définitif pour l'éradication du paludisme. A la Trinité, des pulvérisations de DDT seront effectuées deux fois par an dans les zones où le vecteur est *A. aquasalis* tandis que dans les zones où sévit *A. bellator* on recourra à la chimiothérapie de masse. Environ 118.000 habitations seront traitées deux fois par an et 68.000 personnes recevront des médicaments chimiothérapiques. On protégera ainsi directement à peu près 600.000 personnes. A Tobago, la surveillance continuera. Les réseaux d'évaluation et de dépistage seront renforcés. L'OMS continuera de fournir les services des membres de son équipe consultative pour l'éradication du paludisme dans les Caraïbes et de procurer des médicaments antipaludiques.

Bolivie

Eradication du paludisme ..... 137.000 dollars (E/ICEF/R/.736)

Il s'agit de procurer des insecticides, des pièces de rechange et des fournitures de laboratoire à utiliser pendant la troisième année de couverture totale (septembre 1960-août 1961) de la campagne d'éradication du paludisme. Au cours de la troisième année de pulvérisations, 150.300 habitations seront traitées, ce qui protégera 751.400 personnes directement et 241.000 personnes indirectement. Des crédits pour les opérations de 1959 ont été mis à la disposition du gouvernement en vertu d'accords bilatéraux par l'International Co-operation Administration des Etats-Unis; des arrangements analogues doivent être conclus pour couvrir les dépenses locales de 1960. L'OMS continuera de fournir les services d'un paludologue consultant, d'un ingénieur sanitaire et de quatre inspecteurs sanitaires; le BSPA/OMS procurera, comme par le passé, les médicaments destinés au traitement de tous les paludéens.

Conservation du lait..... 9.500 dollars (E/ICEF/R.786)

Pour couvrir un déficit de 4.000 dollars dû à des modifications indispensables du matériel de dessiccation, au remplacement de pièces endommagées et à une sous-estimation des frais; 1.500 dollars pour frais de montage supplémentaires et 4.000 dollars pour une réserve pour imprévus.

Colombie

Eradication du paludisme ..... 686.000 dollars (E/ICEF/R.762)

Il s'agit de fournir du DDT, des pièces de rechange pour pulvérisateurs et des véhicules pour la troisième année de couverture totale (septembre 1960-1961) de la campagne d'éradication du paludisme. Quelque 2.714.000 maisons seront traitées au cours de la troisième année. La population totale des zones impaludées, soit environ 9.500.000 personnes, est protégée par des pulvérisations. La campagne a bénéficié de fournitures procurées par l'International Co-operation Administration (ICA) des Etats-Unis; le Gouvernement colombien a demandé à l'ICA une nouvelle aide pour 1960. L'action du service d'évaluation se poursuivra et sera intensifiée. L'OMS continuera de fournir les services de consultants et d'experts et de procurer des médicaments antipaludiques.

Equateur

Eradication du paludisme ..... 218.000 dollars (E/ICEF/R.753)

Le FISE procurera des insecticides et des fournitures pour la quatrième année (1960-1961) de couverture totale de la campagne d'éradication du paludisme. Toute la population de la zone impaludée, soit 2.166.000 personnes, sera protégée, 1.986.000 personnes l'étant directement par des pulvérisations dans les maisons. Au cours des deux premières années de couverture totale, il a fallu traiter un plus grand nombre de maisons qu'il n'était prévu parce que les moustiques se sont reproduits dans des localités qui ne devaient bénéficier que d'une protection indirecte par pulvérisations périphériques (à Guayaquil, en particulier), parce qu'il y a eu des mouvements importants de population des zones non impaludées vers les zones impaludées, et parce que des maisons ont été reconstruites. Une réorganisation complète a accru l'efficacité de la campagne. On compte traiter 357.300 maisons en 1960-61, ce qui nécessitera 429.900 opérations de pulvérisation, dont 284.800 à la dieldrine. Les services d'évaluation vont être renforcés. L'OMS continuera à fournir les services consultatifs d'un paludologue, d'un ingénieur sanitaire et de deux agents sanitaires résidant en Equateur et elle procurera des médicaments antipaludiques selon les besoins.

Education nutritionnelle et activités connexes (1re allocation de crédit..... 7.000 dollars (E/ICEF/R.712)

Pour procurer du matériel et des fournitures de jardins scolaires pour 30 écoles élémentaires, un véhicule et 58.000 livres de lait écrémé en poudre à distribuer à 900 enfants des écoles dans les collectivités indiennes de la région montagneuse centrale. Il s'agit du premier stade d'un projet plus vaste de nutrition qui sera entrepris dans 30 écoles élémentaires au titre d'un programme à long terme mis en œuvre avec les conseils et l'assistance de la Mission des Nations Unies relative aux Indiens des Andes pour aider à intégrer les collectivités indiennes des hauts plateaux des Andes dans la vie et l'économie du pays. Le programme à long terme doit permettre de développer l'enseignement primaire, l'éducation des adultes et la formation des artisans, et d'améliorer les services de santé et de protection sociale, les conditions du logement, l'assainissement et le niveau nutritionnel. Sur le plan nutritionnel, le programme prévoit la création de jardins scolaires, la répartition des terres, et des activités de vulgarisation agricole et d'éducation nutritionnelle. Au stade actuel, le gouvernement ne demande pas d'assistance au FISE pour la partie du programme qui concerne la formation et la santé publique. Dans chacune des 10 provinces de la région montagneuse centrale de l'Equateur, la Mission des Andes dirige trois écoles élémentaires; le cycle des études (enseignement primaire) est de six ans et l'attention des élèves les plus âgés est appelée sur les problèmes de nutrition et de santé. Le FISE fournira des outils de jardinage et des semences pour les jardins scolaires aux fins de démonstrations pratiques de production et de consommation de certains aliments particulièrement intéressants pour la population locale. Un nutritionniste de la FAO continuera à aider à la mise en œuvre du programme et l'OMS participera à la planification des activités sanitaires et de protection sociale.

Guatemala

Eradication du paludisme ..... 215.000 dollars (E/ICEF/R.732)

Le FISE procurera des insecticides, du matériel, des fournitures de laboratoire et des pièces de rechange pour la quatrième année de couverture totale (octobre 1959 à septembre 1960). On estime que 352.864 maisons seront traitées, ce qui permettra de protéger environ 1.500.000 personnes. L'ICA des Etats-Unis continuera probablement à prêter son aide pour le financement des dépenses locales. En vertu d'un accord signé en 1958, le SCISP s'est chargé de l'administration de la campagne. La résistance du vecteur du paludisme à la dieldrine a amené à remplacer ce produit par le DDT en octobre 1958. La réorganisation de la campagne a entraîné une amélioration des services d'évaluation. L'OMS continuera à fournir les services d'une équipe de consultants et à procurer des médicaments antipaludiques.

Honduras

Services de base de PMI y compris l'assainissement (1re assistance pour l'assainissement) ..... *97.000 dollars* (E/ICEF/R.747)

Pour fournir du matériel et des médicaments destinés aux centres d'HMI, du matériel de forage de puits pour l'assainissement, des moyens de transport et des indemnités de subsistance afin de renforcer et d'élargir les services de base de protection maternelle et infantile ainsi que la formation professionnelle dans ce domaine au cours des deux premières années (1959-1961) du plan national de santé publique établi par le gouvernement. L'assistance demandée au FISE servira en particulier:

a) A améliorer l'aménagement de la zone de démonstration et de formation de Las Crucitas pour laquelle le Conseil d'administration a approuvé en septembre 1956 une allocation de 20.000 dollars;

b) A développer la formation des infirmières auxiliaires et des inspecteurs sanitaires (le FISE fournissant des indemnités de subsistance pendant six mois et demi pour 75 auxiliaires et 75 inspecteurs sanitaires);

c) A équiper les trois premiers districts sanitaires (Tegucigalpa, Comayagua et San Pedro Sula) grâce à la fourniture de matériel de base et de médicaments pour un centre de santé de district, cinq centres principaux et six centres secondaires;

d) A renforcer la supervision, à faciliter la formation et à améliorer l'assainissement dans la zone de Las Crucitas grâce à la fourniture de quatre véhicules utilitaires et d'un camion;

e) A intensifier l'action d'assainissement dans la zone de démonstration, le FISE fournissant du matériel de forage de puits, des tuyaux, des pompes et des moyens de transport.

Eradication du paludisme ..... *195.000 dollars* (E/ICEF/R.733)

Il s'agit de livrer du DDT, des pièces de rechange pour véhicules et pulvérisateurs, et des fournitures de laboratoire pour la troisième année (juillet 1960-juin 1961) d'une campagne d'éradication du paludisme. L'International Co-operation Administration des Etats-Unis a prêté son aide en 1958 et en 1959 par l'intermédiaire du SCISP. Le Conseil d'administration a été informé en mars 1959 de la résistance du vecteur à la dieldrine; l'utilisation du DDT a commencé en juillet 1959. L'OMS continuera de fournir les services des consultants et de procurer des médicaments antipaludiques.

Honduras britannique

Eradication du paludisme ..... *35.000 dollars* (E/ICEF/R.730)

L'allocation aidera à couvrir les dépenses supplémentaires résultant de la résistance du vecteur du paludisme à la dieldrine et du remplacement de ce produit par le DDT conformément à la recommandation de l'OMS et à procurer les fournitures nécessaires à la quatrième année de couverture totale. Les pulvérisations de DDT ont commencé en 1959 et se poursuivront en 1960, protégeant 84.000 personnes, soit la totalité de la population exposée. Depuis juillet 1959, un paludologue consultant de l'OMS réside au Honduras britannique. Des médicaments antipaludiques sont fournis par le BSPA.

Iles Vierges britanniques

Alimentation préscolaire et scolaire *2.200 dollars* (E/ICEF/R.758)

Le FISE couvrira le fret de 85.400 livres de lait écrémé en poudre permettant de poursuivre le programme d'alimentation en 1961-1962. Au cours de l'année 1958, les distributions de lait ont intéressé 1.900 enfants d'âge scolaire dans les 13 écoles de la présidence et 300 femmes enceintes ou mères allaitantes et 800 enfants d'âge préscolaire dans sept centres de santé. Compte tenu de l'expérience acquise, on a diminué le nombre des bénéficiaires: 1.750 enfants, y compris des enfants d'âge préscolaire envoyés par les centres, recevront 40 grammes par jour par l'intermédiaire des écoles et 200 mères et enfants d'âge préscolaire recevront 60 grammes par jour par l'intermédiaire des centres.

Mexique

Eradication du paludisme ..... *955.000 dollars* (E/ICEF/R.740)

Pour la fourniture d'insecticides et de pièces de rechange à utiliser pendant la quatrième année (1960) de couverture totale. L'allocation proposée ne couvrira pas entièrement le coût des fournitures importées nécessaires pour exécuter le plan actuel; elle porte le total des crédits approuvés pour la campagne à 8.400.000 dollars, fret compris, montant initialement prévu par le FISE pour le programme de quatre ans. Etant donné l'augmentation massive des débours du Gouvernement mexicain pour ce programme et les résultats encourageants déjà obtenus, le Directeur général a l'intention de proposer à la prochaine session du Conseil l'octroi d'un crédit supplémentaire, lorsque le budget national pour 1960 sera établi et qu'on disposera de renseignements épidémiologiques permettant de déterminer les zones où les pulvérisations pourront être interrompues. Toute la population des zones impaludées du Mexique, estimée à 16.561.000 personnes, a été protégée par des pulvérisations depuis 1957, première année de couverture totale. L'action des services d'évaluation a été intensifiée en 1959 et comprend des enquêtes spéciales touchant les causes de la persistance de la transmission et la sensibilité des vecteurs du paludisme aux insecticides. D'importantes activités de formation de personnel national ont été menées par la Commission du paludisme qui a en outre organisé, avec la coopération du BSPA/OMS, cinq cours internationaux pour des paludologues, des ingénieurs et d'autres spécialistes. Le BSPA/OMS fournit les services d'une équipe d'experts-conseils et procure des médicaments antipaludiques.

Alimentation préscolaire et scolaire (1re allocation de crédit) *75.000 dollars* (E/ICEF/R.746)

Pour le transport de 3 millions de livres de lait écrémé en poudre qui seront distribuées à 140.000 mères et enfants nécessiteux en attendant que l'usine de dessiccation du lait de Jiquilpan — qui bénéficie de l'aide du FISE — produise suffisamment. Les distributions commenceront au début de 1960. La quantité de lait demandée est calculée sur la base d'une ration quotidienne de 40 grammes pour 100.000 écoliers pendant 200 jours de classe et pour 40.000 mères et enfants d'âge préscolaire pendant les 365 jours de l'année. On est en train d'élaborer un plan détaillé de distribution. Le lait sera fourni à 10.000 mères et enfants d'âge préscolaire par l'intermédiaire de centres de santé; 30.000 enfants d'âge préscolaire recevront leur ration par l'intermédiaire de centres de soins et d'assistance aux enfants. Par la suite, il se peut que le gouvernement, en vue de poursuivre le programme de distribution envisagé, demande au FISE d'autres quantités de lait; elles seront d'autant moins importantes que la production de l'usine de dessiccation aura augmenté. En septembre 1958, le Conseil a approuvé une allocation pour des enquêtes sur la nutrition et le régime alimentaire qui devaient être entreprises avec l'aide du FISE, de la FAO et de l'OMS, et le gouvernement a récemment organisé l'Institut de nutrition sur une base indépendante. L'Hôpital des enfants fait également des études sur l'utilisation des farines de graines de coton et d'arachide dans l'alimentation des enfants.

Conservation du lait..... *24.000 dollars* (E/ICEF/R.786)

Pour couvrir un déficit de 21.000 dollars dû à une augmentation du coût du matériel fourni plus 3.000 dollars pour la rémunération de services supplémentaires de monteurs pendant les premiers temps de fonctionnement de l'usine.

Paraguay

Education nutritionnelle et activités connexes (1re allocation de crédit..... 134.000 dollars (E/ICEF/R.738)

Pour un programme de nutrition des enfants, d'une durée de deux ans (1960-1961), qui sera exécuté dans les 34 principales collectivités rurales de la région centre-est du Paraguay grâce à l'action coordonnée des ministères de la santé, de l'éducation et de l'agriculture. Le FISE:

a) Fournira du lait écrémé en poudre pour 60.000 écoliers, 7.900 enfants d'âge préscolaire et 2.100 mères enceintes et allaitantes, et des capsules de vitamines A et D pour 4.000 nourrissons;

b) Favorisera l'éducation nutritionnelle en fournissant à 60 écoles des outils de jardinage, des insecticides, des engrais et des semences, du matériel pour l'élevage de la volaille, du matériel d'imprimerie pour la production d'auxiliaires pédagogiques, des appareils de projection, des haut-parleurs et des moyens de transport pour les activités de contrôle;

c) Fournira des indemnités de subsistance qui permettront à 240 instituteurs de suivre pendant un mois des cours élémentaires sur la nutrition et les activités connexes.

La FAO et l'OMS accorderont des bourses internationales dans le domaine de la nutrition aux médecins, agronomes, infirmières, nutritionnistes et éducateurs qui prendront part à la mise en œuvre de ce projet.

Pérou

Enquête sur l'incidence de la tuberculose (1re allocation de crédit) 35.000 dollars (E/ICEF/R.772)

Pour effectuer de 1960 à 1962 dans quatre provinces de la partie méridionale du Pérou une enquête sur l'incidence de la tuberculose qui servira de base à l'élaboration d'un programme de lutte antituberculeuse. La région sur laquelle portera la première phase de l'enquête envisagée a une population de 1.180.000 habitants, dont 480.000 enfants de moins de 15 ans. Le FISE procurera un groupe de photofluoroscopie avec générateur, des véhicules, des pellicules, des produits chimiques, du matériel de laboratoire, des fournitures pour tests tuberculiniques, et du matériel d'éducation sanitaire. L'enquête sera effectuée par une équipe d'experts sous l'autorité directe du Directeur des services antituberculeux du Ministère de la santé publique. L'OMS fournira les services d'un médecin-chef d'équipe, d'un statisticien et d'une infirmière. Ce personnel sera mis à la disposition du gouvernement pour la durée de l'enquête. Le choix des groupes de population à examiner et des localités à visiter sera fait par l'équipe. Tous les membres des groupes choisis (environ 30.000 personnes) seront soumis à des tests tuberculiniques et tous les sujets ayant des réactions positives feront l'objet d'un examen radiographique suivi d'analyses bactériologiques de crachats. L'OMS accordera des bourses pour le personnel national, notamment pour le Directeur du programme, pour le statisticien et pour une infirmière qui sera formée par l'équipe d'enquête sur la tuberculose détachée par l'OMS en Argentine. Le gouvernement a l'intention de se fonder sur les résultats de l'enquête pour élaborer un programme de vaccination par le BCG et de traitement par la chimiothérapie.

Salvador

Alimentation préscolaire et scolaire 21.500 dollars (E/ICEF/R.759)

Pour le fret d'environ 859.000 livres de lait écrémé en poudre permettant de poursuivre pendant une année supplémentaire (1960) le programme d'alimentation dont bénéficient 25.000 écoliers et 15.000 enfants d'âge préscolaire, nourrissons, femmes enceintes et 489.000 mères allaitantes; les quantités demandées s'ajouteront aux livres que doit fournir en 1960, première année où elle fonctionnera, l'usine de lait de San Miguel équipée par le FISE. On pense qu'en 1961 la production de San Miguel couvrira entièrement les besoins du programme. La Division de la nutrition du Département de la santé publique continuera à administrer le programme. (L'élaboration d'un projet d'éducation nutritionnelle et de jardins scolaires est très avancée.)

Eradication du paludisme ..... 291.000 dollars (E/ICEF/R.763)

Cette campagne approche de la fin de la période de couverture totale pour laquelle le FISE a pris des engagements. Le Conseil, ayant décidé à la présente session (voir par. 70 à 72) de continuer l'aide aux programmes d'éradication, a approuvé l'allocation recommandée, qui servira à fournir des insecticides, des moyens de transport, des pulvérisateurs de rechange et des pièces détachées ainsi que du matériel de laboratoire permettant de poursuivre en 1960 les opérations de couverture totale. Environ 350.000 maisons seront traitées en 1960 pour assurer la protection de quelque 1.400.000 personnes réparties dans les zones impaludées. Un paludologue, un ingénieur sanitaire et deux inspecteurs sanitaires de l'OMS résident dans le pays. Le BSPA/OMS continue à fournir des médicaments antipaludiques.

Surinam

Eradication du paludisme ..... 36.000 dollars (E/ICEF/R.734)

Le FISE procurera des insecticides, des pulvérisateurs avec pièces de rechange, des moyens de transport et des fournitures de laboratoire à utiliser pendant la troisième année de couverture totale (milieu de 1960-milieu de 1961). Environ 175.000 personnes seront protégées au cours de la deuxième et de la troisième année de pulvérisations. On estime qu'il y a 11.000 maisons à traiter dans la zone de l'intérieur et 40.400 dans les zones du littoral et de la savane. L'OMS fournit les services d'un paludologue et de deux agents sanitaires, et procure des médicaments antipaludiques.

Uruguay

Services de base de PMI ..... 13.000 dollars (E/ICEF/R.737)

Le FISE fournira du matériel pour un centre de formation créé à Carrasco, près de Montevideo, en vue de former des infirmières et des auxiliaires pour les services de santé ruraux. Des cours spéciaux seront donnés chaque année à 10 diplômés de l'Ecole d'infirmières de Montevideo pour les préparer à superviser les activités de PMI dans les campagnes. On organisera des stages d'une durée de neuf mois pour 40 infirmières auxiliaires ainsi que des cours pour inspecteurs sanitaires. Le programme sera mis en œuvre par l'Ecole de santé et de protection sociale de l'Uruguay. L'OMS fournira un consultant pour l'enseignement des soins infirmiers, des bourses internationales pour infirmières et un consultant spécialiste de la formation des inspecteurs sanitaires. Le gouvernement a l'intention d'installer dans l'intérieur du pays d'autres centres organisés sur le modèle de celui de Carrasco pour former le personnel nécessaire aux services de santé en expansion.

Région des Amériques

Participation du FISE à un cycle d'études sur l'éducation nutritionnelle ..... 10.500 dollars (E/ICEF/R.776)

Pour permettre au FISE de patronner, avec la FAO et l'OMS, un cycle d'études régional sur l'éducation nutritionnelle, qui aura lieu en 1960 à Rio de Janeiro, sur l'invitation du Gouvernement brésilien. Le FISE assumera les frais de voyage et de subsistance de trois participants pour chacun des neuf pays suivants: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Paraguay, Pérou et Uruguay; les participants de chaque pays représenteront les trois ministères — santé, éducation et agriculture — auxquels incombe la mise en œuvre des programmes bénéficiant de l'aide du FISE. La liste des participants sera établie d'un commun accord entre

tous les organisateurs. Le Comité mixte FAO/FISE des directives a approuvé en principe l'aide FAO/FISE aux projets régionaux de ce type. La FAO fournira les services d'un consultant qui sera chargé de réunir les informations de base nécessaires et aidera à organiser le cycle d'études et à préparer le rapport final. Des conseillers de la FAO et de l'OMS prendront également part aux travaux. On espère que l'UNESCO fournira les services d'un consultant en matière d'éducation et d'auxiliaires visuels; un spécialiste de l'anthropologie sociale de l'Amérique latine sera aussi invité à ce cycle d'étude. Le Gouvernement du pays hôte, le Brésil, fournira les installations nécessaires.

PROGRAMMES INTERRÉGIONAUX — 553.000 dollars

Centre international de l'enfance
300.000 dollars (E/ICEF/R.744 et Add.1)

Pour assurer la participation du FISE aux frais de fonctionnement du Centre international de l'enfance pendant l'exercice 1960. L'allocation demandée est conforme au principe adopté par le Conseil d'un financement conjoint, et à parts égales, du budget du Centre par le Gouvernement français et le FISE pour les cinq années 1957-1961. Le programme de travail et le budget du Centre pour 1960 sont soumis au Conseil dans un additif (E/ICEF/R.744/Add.1). Le budget s'élève au total à 3.050.000 nouveaux francs, le FISE et le Gouvernement français devant y participer jusqu'à concurrence de 1.470.000 francs chacun. Le solde de 110.000 francs sera couvert par les recettes diverses du Centre. Le budget pour 1960 accuse une augmentation de 243.000 francs par rapport au budget revisé de 1959 qui se montait au total à 2.807.000 francs.

Nutrition: participation du FISE à une conférence internationale sur la malnutrition et les habitudes alimentaires
5.000 dollars (E/ICEF/R.768)

Pour permettre au FISE de patronner, avec la FAO, l'OMS, la Fondation Josiah Macy Jr. et la Fédération mondiale pour la santé mentale, une conférence internationale sur « la malnutrition et les habitudes alimentaires » qui se tiendra à Cuernavaca (Mexique) du 8 au 15 septembre 1960. Cette conférence permettra de poursuivre les travaux commencés lors des conférences de 1953 et 1955 sur les aspects cliniques de la malnutrition protéinique et les moyens de satisfaire dans la pratique les besoins en protéines. Elle traitera du problème consistant à faire accepter aux populations les changements qu'il serait nécessaire d'apporter à leurs habitudes alimentaires et notamment à leur faire accepter les aliments riches en protéines actuellement mis au point. Cette conférence groupera une trentaine de chercheurs qui se consacrent à ces problèmes dans leurs pays respectifs et une dizaine de participants travaillant dans des institutions internationales. L'allocation permettra aux pays dans lesquels le FISE aide à mettre au point des nourritures protéiniques d'envoyer quelques participants. On estime que la conférence coûtera de 25 à 30.000 dollars sans compter les dépenses que la FAO, l'OMS, le FISE et la Nutrition foundation de New-York, prendront à leur charge pour faire participer à la conférence des membres de leur personnel. La Fondation Josiah Macy Jr. accordera une subvention de 15.000 dollars; la Fédération mondiale pour la santé mentale se chargera de l'administration de la conférence et la FAO consacrera 4.000 dollars environ à la publication des actes de la conférence. La liste complète des participants sera établie d'un commun accord entre tous les organisateurs.

Remboursement à la FAO au titre du personnel des programmes et des bourses ..... 238.000 dollars (E/ICEF/R.774)

Cette allocation servira à rembourser à la FAO, à la fin de 1960, des dépenses relatives au personnel international et aux bourses nécessaires aux fins des programmes bénéficiant de l'assistance conjointe de la FAO et du FISE, dépenses qui ne peuvent être couvertes par les fonds disponibles au titre du Programme élargi d'assistance technique. Une question analogue se posera pour 1961, compte tenu du budget de l'assistance technique pour cette année-là. L'allocation est considérée comme une mesure uniquement provisoire, qui ne préjugera pas les relations financières futures entre la FAO et le FISE lesquelles, sous leur aspect à long terme, feront, en 1960, l'objet de discussions entre le Directeur général de l'Organisation et le Directeur général du FISE.

Stage de formation au contrôle de la qualité de la production laitière
10.000 dollars (E/ICEF/R.785)

Pour la participation du FISE à un stage interrégional de formation au contrôle de la qualité de la production laitière qui sera organisé et financé conjointement par le Gouvernement finlandais, la FAO et l'OMS en juin 1960. Le cours de formation réunira pendant trois semaines des fonctionnaires de la santé publique et des spécialistes des questions agricoles qui étudieront les méthodes modernes de production laitière, la réglementation du contrôle de la salubrité du lait et d'autres moyens d'améliorer la qualité de la production et de la manutention du lait. Le montant accordé par le FISE couvrira en partie les frais de voyage et de subsistance de stagiaires (en moyenne deux par pays) venant de huit à 10 pays d'Europe ou de la Méditerranée orientale auxquels le FISE prête actuellement ou a déjà prêté une assistance pour la conservation du lait, ainsi qu'une partie des frais relatifs aux conférenciers. La FAO procurera les fonds requis pour les participants de quatre à six pays européens. La FAO assumera également la majeure partie des responsabilités touchant l'organisation et l'administration du stage. Le Gouvernement finlandais a offert de jouer le rôle d'hôte pour le stage de formation et de contribuer aux frais locaux. Les sujets à étudier seront déterminés de concert par la FAO, l'OMS et le FISE; les organisations invitantes et les gouvernements établiront ensemble la liste des participants.

SITUATIONS D'URGENCE — 643.000 dollars

AFRIQUE

Maroc

Secours d'urgence aux réfugiés.. 111.000 dollars (E/ICEF/R.751)

Le FISE fournira 40.000 couvertures qui seront distribuées à des mères et des enfants réfugiés au Maroc. Sur environ 100.000 personnes immatriculées comme réfugiés, on compte environ 50.000 enfants et 25.000 mères. La planification et la coordination de l'aide internationale apportée aux réfugiés qui vivent au Maroc sont assurées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés qui travaille en étroite coopération avec les autorités marocaines et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge. Un plan de distribution détaillé sera élaboré conjointement par le Gouvernement marocain et la Société du Croissant-Rouge du Maroc qui se chargeront également d'effectuer la distribution. Des inspecteurs de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge participeront au contrôle des distributions.

Tunisie

Secours d'urgence aux réfugiés.. 137.000 dollars (E/ICEF/R.752)

Le FISE fournira 50.000 couvertures qui seront distribuées aux mères et aux enfants réfugiés en Tunisie, au cours de l'hiver 1959-1960. Sur environ 120.000 réfugiés immatriculés, on compte 75.000 enfants et 32.000 femmes. La distribution des couvertures sera exécutée par la Société du Croissant-Rouge de Tunisie en collaboration avec les inspecteurs des services extérieurs de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge conformément à un plan détaillé établi par les secrétariats d'Etat intéressés. Le Conseil d'administration a alloué 83.000 dollars qui ont permis de distribuer des couvertures l'hiver dernier.

ASIE

Chine (Taïwan)

Secours alimentaires d'urgence .. 25.000 dollars (E/ICEF/R.804)

Pour le transport maritime de 1 million de livres de lait écrémé en poudre destinées à des secours alimentaires d'urgence à 80.000 enfants et mères pendant six mois, de septembre 1959 à fin février 1960. Le FISE fournira également des vitamines. Les secours ont été rendus nécessaires par de graves inondations survenues ces dernières semaines et qui ont fait 250.000 sans-abri, dont un tiers d'enfants et de mères. Le gouvernement a présenté une demande de secours par câble et le Directeur général a autorisé le déblocage immédiat de 200.000 livres de lait en poudre stockées à Taïwan pour les programmes de PMI et d'alimentation scolaire bénéficiant de l'assistance du FISE. La reconstruction des stocks pourra avoir lieu en temps voulu pour que l'exécution de ces programmes ne soit pas compromise. L'assistance du FISE sera coordonnée avec l'aide apportée par le Gouvernement des Etats-Unis et par des associations religieuses charitables.

MÉDITERRANÉE ORIENTALE

Jordanie

Secours alimentaires d'urgence . 370.000 dollars (E/ICEF/R.743)

Pour couvrir les frais de transport de 938.000 livres de lait écrémé en poudre et pour fournir du riz, du sucre, des matières grasses et du savon, ce qui permettra de poursuivre le programme de secours alimentaires d'urgence bénéficiant de l'assistance du FISE qui intéresse 50.000 enfants comptant parmi les « réfugiés économiques » de villages frontaliers de Jordanie. Sur le montant demandé, 8.000 dollars seront utilisés pour rembourser à l'UNRWA les traitements et indemnités du personnel détaché par l'Office pour le programme. L'UNRWA continuera à participer à la distribution, en collaboration avec des organisations bénévoles. Environ 8.000 repas chauds sont servis chaque jour aux enfants. La nutritionniste de l'UNRWA contribuera à l'exécution du programme. On prévoit que les Etats-Unis continueront à fournir de la farine de froment; le gouvernement prend actuellement des dispositions pour s'attacher les services d'un expert de la mission de l'ICA des Etats-Unis en Jordanie.

ANNEXE II

Contributions versées au FISE par les gouvernements en 1957, 1958 et en 1959 (jusqu'au 14 septembre)

(en dollars des Etats-Unis)

Pays	*1957*	*1958*	*1959 (Jusqu'au 14 sept.)*
Afghanistan	7.200	8.000	10.000
Allemagne (République fédérale d')	380.952	476.190	523.810
Antilles (Fédération des):			
Antigua	116	117	117
Grenade	583	583	583
Jamaïque	5.540	5.610	5.621
Trinité et Tobago	7.000	7.000	7.000
Argentine	42.857	123.810	
Australie	501.760	501.760	
Autriche	38.462	38.462	38.462
Belgique	135.000	135.000	— [a]
Biélorussie (RSS de)	—	37.500	37.500
Birmanie	56.000	56.000	56.000
Bornéo du Nord	325	327	327
Brésil	505.415	982.364	1.009.564
Brunéi	1.624	1.633	1.633
Bulgarie	—	2.650	
Cambodge	2.495	2.500	
Canada	668.615	669.063	679.073
Ceylan	14.726	14.726	14.726
Chili	65.000	80.000	80.000
Chine	10.000	10.000	
Colombie	256.446	255.587	252.917 [b]
Corée	2.000	2.000	2.000
Costa-Rica	30.000	30.000	30.000
Danemark	72.400	72.400	72.400
Equateur	1.000	9.478	
Espagne	23.810	23.810	23.810
Etats-Unis d'Amérique	10.000.000	11.000.000	9.500.000 [b]
Ethiopie	8.000	12.000	12.000
Finlande	21.739	15.625	19.687
France	785.714	738.095	306.122 [b]
Ghana	—	28.000	
Grèce	27.057	51.737	10.000
Guatemala	40.000	40.000	
Haïti	10.000	10.000	
Honduras	20.000	20.000	— [a]
Honduras britannique	—	—	— [a]

ANNEXE II *(suite et fin)*

Pays	*1957*	*1958*	*1959 (Jusqu'au 14 sept.)*
Hong-kong	3.500	3.500	3.500
Hongrie	—	—	12.876
Inde	335.781	377.708	483.000
Indonésie	110.000	110.000	100.000
Irak	56.000	56.000	56.000
Iran	200.000	200.000	240.000
Irlande	5.110	10.220	7.000
Islande	10.682	10.683	16.560
Israël	27.778	27.778	25.000
Italie	96.000	96.000	— [a]
Japon	99.791	130.000	130.000
Jordanie	1.395	2.240	
Liban	4.819	6.319	
Libéria	—	5.000	5.000
Libye	3.000	3.500	
Liechtenstein	468	468	702
Luxembourg	5.000	5.000	5.000
Malaisie (Fédération de)	24.500	24.500	24.500
Maroc	2.429	17.760	
Mexique	300.000	300.000	300.000 [a] [b]
Monaco	1.143	952	2.041
Nicaragua	10.000	10.000	10.000
Norvège	67.200	67.200	
Nouvelle-Zélande	182.000	210.000	210.000
Pakistan	75.534	75.600	75.600
Panama	10.000	10.000	
Paraguay	5.000	10.000	10.000
Pays-Bas	105.263	78.947	78.947
Pérou	105.263	90.909	96.000
Philippines	90.000	95.500	102.462
Pologne	40.100	50.000	50.000
République arabe unie:			
Egypte	55.247	55.248	106.907
Syrie	7.222	7.222	
République Dominicaine	20.000	20.000	20.000
Roumanie	—	25.000	25.000
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	616.000	658.000	658.000
Salvador	40.000	—	20.000
Sarawak	8.167	8.167	3.267
Sierra Leone	—	280	
Singapour	6.533	6.533	6.533
Soudan	10.110	9.989	
Suède	212.355	212.355	260.618
Suisse	234.000	269.100	269.100
Thaïlande	124.000	154.500	150.000
Tchécoslovaquie	34.722	34.722	34.722
Tunisie	1.720	4.000	8.160
Turquie	107.143	160.714	161.071
Ukraine (RSS d')	—	75.000	75.000
Union des Républiques socialistes soviétiques	500.000	500.000	500.000
Vatican (Etat du)	1.000	1.000	1.000
Venezuela	—	25.000	
Viet-Nam	2.000	2.000	5.000
Yougoslavie	200.000	200.000	200.000
TOTAL GÉNÉRAL	17.899.811	19.966.641	17.241.918

[a] En outre, les contributions ci-après ont été annoncées pour 1959, mais ne seront inscrites au compte du FISE qu'après que l'approbation législative nécessaire aura été obtenue: Belgique, 200.000 dollars; Honduras britannique, 350 dollars; Italie, 288.000 dollars; Mexique, 200.000 dollars; total: 708.350 dollars.

[b] A valoir sur la contribution annuelle.

ANNEXE III

Prévision des allocations pour les campagnes antipaludiques (1960-1964)

(en dollars des Etats-Unis)

Régions	1960		1961		1962		1963		1964	
	Estimations basses	*Estimations élevées*	*Estimations basses*	*Estimations élevées*	*Estimations basses*	*Estimations élevées*	*Estimations basses*	*Estimations élevées*	*Estimations basses*	*Estimations élevées*
Amériques [a]	4.755	4.852	3.777	4.787	2.128	5.303	607	4.182	170	1.826
Méditerranée orientale [b]	1.425	1.691	1.067	1.568	681	1.180	530	966	63	217
Asie [c]	761	860	613	744	537	650	332	488	190	332
Afrique [d]	830	895	830	886	809	824	810	816	809	813
Pacifique [e]	94	94	103	103	97	97	69	69	77	77
Nouvelles campagnes [f]	1.200	1.300	1.000	1.120	680	840	630	780	40	700
TOTAL	9.065	9.692	7.390	9.208	4.932	8.894	2.978	7.301	1.349	3.965

[a] *Campagnes d'éradication.* — Les pays assistés dans cette région sont les suivants: Mexique, Panama, Guatemala, Honduras, Honduras britannique, Costa-Rica, Salvador, Nicaragua, République Dominicaine, Haïti, Grenade, Dominique, Jamaïque, Sainte-Lucie, Trinité et Tobago, Argentine, Bolivie, Colombie, Equateur, Paraguay, Pérou, Surinam.

[b] *Campagnes d'éradication.* — Les pays assistés dans cette région sont les suivants: Iran, Irak, RAU (Syrie), Jordanie, Liban, Turquie.

[c] *Campagnes orientées vers l'éradication.* — Les pays assistés dans cette région sont les suivants: Afghanistan et Birmanie.

[d] *Campagnes de lutte antipaludique.* — Deux régions d'Afrique sont assistées: l'Afrique au sud du Sahara et l'Afrique orientale. Les pays et territoires assistés dans ces deux régions sont les suivants: Dahomey, Sénégal, République de Haute-Volta, Togo et Cameroun sous administration française, Libéria, Nigéria et Soudan, Ethiopie, Somalie britannique, Somalie sous administration italienne, Zanzibar.

[e] *Campagnes de lutte antipaludique.* — Les pays assistés dans cette région sont les suivants: Bornéo du Nord et Nouvelle-Guinée néerlandaise (le statut politique de ce territoire fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais).

[f] *Campagnes d'éradication* qui pourraient recevoir l'assistance du FISE au cours des prochaines années: Guyane britannique, RAU (Egypte) et Tunisie.

ANNEXE IV

Allocations de crédits approuvées par le Conseil d'administration en septembre 1959

(en dollars des Etats-Unis)

	Décisions du Conseil d'administration		
	Allocations destinées		*Allocations reversées à la masse* [a]
	aux programmes à long terme	*aux situations d'urgence*	
I. — AFRIQUE	1.342.400	248.000	577.898
II. — ASIE	4.364.500	25.000	21.255
III. — MÉDITERRANÉE ORIENTALE	2.649.200	370.000	60.832
IV. — EUROPE	252.500	—	112.447
V. — AMÉRIQUE	3.424.100	—	176.325
VI. — ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS	535.000	—	—
TOTAL (I-VI)	12.567.700	643.000	948.757
VII. — AUTRE ASSISTANCE:			
Service d'exécution	2.294.940		—
VIII. — ADMINISTRATION	1.845.170		—
TOTAL (VII-VIII)	4.140.110		—
TOTAL GÉNÉRAL	17.350.810		948.757
I. — AFRIQUE			
Afrique centrale (Fédération d'):			
Rhodésie du Sud	—	—	5.502
Afrique-Equatoriale française [b]	—	—	12.541
Afrique-Occidentale française [b]	—	—	97.857
Afrique-Occidentale française (Cameroun et Togo) [b]	—	—	46.948
Betchouanaland	—	—	1.821

	Décisions du Conseil d'administration		
	Allocations destinées		Allocations reversées à la masse [a]
	aux programmes à long terme	aux situations d'urgence	
I. — AFRIQUE *(suite)*			
Cameroun sous administration française	261.000	—	2.500
Communauté:			
République centre-africaine	—	—	2.000
République du Dahomey	128.000	—	—
République gabonaise	40.500	—	—
République malgache	84.000	—	—
République du Sénégal	18.500	—	—
République du Tchad	—	—	1.800
République de Haute-Volta	25.000	—	—
Gambie	—	—	2.878
Ghana	64.000	—	6.799
Guinée (République de)	45.000	—	—
Kénya	60.000	—	24.717
Kénya, Tanganyika et Ouganda	—	—	2.283
Libéria	—	—	39.226
Maroc	94.000	111.000	75.865
Nigéria (Fédération de)	247.000	—	210.298
Ouganda	—	—	9.200
Sainte-Hélène	—	—	491
Sierra Leone	—	—	8.719
Tanganyika sous administration britannique	74.000	—	—
Togo sous administration française	56.000	—	7.795
Tunisie	145.400	137.000	8.600
Zanzibar	—	—	4.000
Enquête sur la tuberculose en Afrique orientale et occidentale	—	—	6.058
TOTAL POUR LA RÉGION	1.342.400	248.000	577.898
II. — ASIE			
Birmanie	78.000	—	—
Bornéo du Nord	82.000	—	—
Chine (Taïwan)	169.000	25.000	—
Coréc	—	—	108
Fidji	—	—	8.449
Iles Gilbert et Ellice	—	—	2.668
Inde	2.256.000	—	8.818
Japon	175.000	—	—
Nouvelle-Guinée néerlandaise [e]	53.500	—	—
Pakistan	784.500	—	—
Philippines	582.500	—	—
Samoa-Occidental sous administration néo-zélandaise	—	—	1.178
Thaïlande	184.000	—	34
TOTAL POUR LA RÉGION	4.364.500	25.000	21.255
III. — MÉDITERRANÉE ORIENTALE			
Ethiopie	64.000	—	—
Irak	146.000	—	—
Iran	982.000	—	—
Israël	254.000	—	—
Jordanie	—	370.000	—
République arabe unie (Syrie)	227.000	—	—
Somalie britannique	25.500	—	—
Soudan	31.500	—	—
Turquie	919.200	—	60.832
TOTAL POUR LA RÉGION	2.649.200	370.000	60.832

ANNEXE IV *(suite et fin)*

	Décisions du Conseil d'administration		
	Allocations destinées		
	aux programmes à long terme	*aux situations d'urgence*	*Allocations reversées à la masse* [a]
IV. — EUROPE			
Autriche	—	—	1.440
Espagne	—	—	5.401
Finlande	—	—	20.927
Grèce	75.000	—	—
Italie	23.000	—	—
Pologne	51.500	—	19.000
Yougoslavie	103.000	—	65.679
TOTAL POUR LA RÉGION	252.500	—	112.447
V. — AMÉRIQUE			
Antilles (Fédération des):			
Dominique	11.400	—	—
Jamaïque	178.000	—	—
Sainte-Lucie	2.000	—	—
Trinité et Tobago	31.000	—	—
Bolivie	146.500	—	—
Brésil	—	—	176.325
Colombie	686.000	—	—
Equateur	225.000	—	—
Guatemala	215.000	—	—
Honduras	292.000	—	—
Honduras britannique	35.000	—	—
Iles Vierges britanniques	2.200	—	—
Mexique	1.054.000	—	—
Paraguay	134.000	—	—
Pérou	35.000	—	—
Salvador	312.500	—	—
Surinam	36.000	—	—
Uruguay	18.000	—	—
Cycle d'études régional sur l'éducation nutritionnelle	10.500	—	—
TOTAL POUR LA RÉGION	3.424.100	—	176.325
VI. — ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS:			
Centre international de l'enfance (Paris)	300.000	—	—
FAO: personnel affecté et bourses	220.000	—	—
Conférence internationale sur la malnutrition	5.000	—	—
Stage de formation en matière de production laitière	10.000	—	—
TOTAL POUR L'ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS	535.000	—	—

[a] Dans cette colonne sont indiqués les soldes d'allocations antérieures reversées à la masse (E/ICEF/R.786):

	Dollars
Soldes non utilisés provenant d'allocations approuvées antérieurement	939.939
Bourses de perfectionnement de l'OMS	8.818
	948.757

[b] Ajustement de l'allocation approuvée antérieurement à l'institution de la Communauté.

[c] Le statut politique de ce territoire fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

ANNEXE V

Allocations [a] approuvées en septembre 1959 pour les programmes à long terme, par type de programme

(en dollars des Etats-Unis)

	LUTTE CONTRE LES MALADIES								NUTRITION					
	Services de base de PMI (1) [b]	*Campagnes antipaludiques (2)*	*Vaccination par le BCG et autres aspects de la lutte antituberculeuse (3)*	*Lutte contre le pian et les maladies vénériennes (4)*	*Lutte contre le trachome (5)*	*Lutte contre la lèpre (6)*	*Autres programme (7)* [c]	*Total partiel (8)*	*Conservation du lait et production d'aliments (9)*	*Alimentation des enfants (10)*	*Education nutritionnelle et activités connexes (11)*	*Total partiel (12)*	*FRET (13)*	*TOTAL GÉNÉRAL (14)*
I. — AFRIQUE														
Cameroun sous administration française	—	237.100	—	—	—	—	—	237.100	—	—	—	—	23.900	261.000
Communauté:														
République du Dahomey	—	116.000	—	—	—	—	—	116.000	—	—	—	—	12.000	128.000
République gabonaise	34.200 [d]	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6.300	40.500
République malgache	—	—	—	—	—	76.300	—	76.300	—	—	—	—	7.700	84.000
République du Sénégal	—	16.800	—	—	—	—	—	16.800	—	—	—	—	1.700	18.500
République de Haute-Volta	—	22.500	—	—	—	—	—	22.500	—	—	—	—	2.500	25.000
Ghana	—	—	—	58.100	—	—	—	58.100	—	—	—	—	5.900	64.000
Guinée (Rép. de)	—	—	—	—	—	41.000	—	41.000	—	—	—	—	4.000	45.000
Kénya	54.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5.500	60.000
Maroc	91.400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.600	94.000
Nigéria (Féd. de)	—	97.000	—	127.700	—	—	—	224.700	—	—	—	—	22.300	247.000
Tanganyika sous administration britannique	57.200 [d]	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16.800	74.000
Togo sous administration française	—	50.700	—	—	—	—	—	50.700	—	—	—	—	5.300	56.000
Tunisie	—	—	4.900	—	—	—	—	4.900	—	81.312 [d]	—	81.312	59.188	145.400
TOTAL POUR LA RÉGION	237.300	540.100	4.900	185.800	—	117.300	—	848.100	—	81.312	—	81.312	175.688	1.342.400
II. — ASIE														
Birmanie	—	—	28.000	—	—	43.600	—	71.600	—	—	—	—	6.400	78.000
Bornéo du Nord	10.500 [d]	52.000	—	—	—	—	—	52.000	—	—	—	—	19.500	82.000
Chine (Taïwan)	—	—	22.000	—	132.000	—	—	154.000	—	—	—	—	15.000	169.000
Inde	1.149.000	—	—	—	—	—	—	—	689.000	—	220.000	909.000	198.000	2.256.000
Japon	13.500 [d]	—	—	—	—	—	—	—	—	[d]	—	—	161.500	175.000
Nouvelle-Guinée néerlandaise [e]	32.575	10.000	—	—	—	—	—	10.000	—	[d]	—	—	10.925	53.500
Pakistan	264.000	—	—	—	—	—	17.000	17.000	397.000	—	—	397.000	111.500	784.500

Philippines	217.000 [d]	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	365.500	582.500
Thaïlande	148.500 [d]	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35.500	184.000
TOTAL POUR LA RÉGION	1.835.075	62.000	50.000	—	132.000	43.600	12.000	299.600	1.086.000	—	220.000	1.306.000	923.825	4.364.500
III. — MÉDITERRANÉE ORIENTALE														
Ethiopie	—	—	—	—	58.200	—	—	58.200	—	—	—	—	5.800	64.000
Irak	—	112.400	—	—	—	—	—	112.400	20.000	—	—	20.000	13.600	146.000
Iran	—	872.130	12.727	—	—	—	—	884.857	—	—	—	—	97.143	982.000
Israël	—	—	—	—	—	—	—	—	231.000	—	—	231.000	23.000	254.000
Somalie britannique	14.380 [d]	7.730	—	—	—	—	—	7.730	—	—	—	—	3.390	25.500
Soudan	—	28.700	—	—	—	—	—	28.700	—	—	—	—	2.800	31.500
République arabe unie:														
Syrie	—	206.400	—	—	—	—	—	206.400	—	—	—	—	20.600	227.000
Turquie	—	687.500	81.800	—	66.500	—	—	835.800	—	—	—	—	83.400	919.200
TOTAL POUR LA RÉGION	14.380	1.914.860	94.527	—	124.700	—	—	2.134.087	251.000	—	—	251.000	249.733	2.649.200
IV. — EUROPE														
Grèce	68.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7.000	75.000
Italie	21.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.000	23.000
Pologne	46.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5.000	51.500
Yougoslavie	—	—	—	—	—	—	—	—	93.600	—	—	93.600	9.400	103.000
TOTAL POUR LA RÉGION	135.000	—	—	—	—	—	—	—	93.600	—	—	93.600	23.400	252.500
V. — AMÉRIQUE														
Antilles (Féd. des):														
Dominique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[d]	—	—	11.400	11.400
Jamaïque	—	162.000	—	—	—	—	—	162.000	—	—	—	—	16.000	178.000
Sainte-Lucie	—	1.800	—	—	—	—	—	1.800	—	—	—	—	200	2.000
Trinité et Tobago	—	28.200	—	—	—	—	—	28.200	—	—	—	—	2.800	31.000
Bolivie	—	125.000	—	—	—	—	—	125.000	9.500	—	—	9.500	12.000	146.500
Colombie	—	624.000	—	—	—	—	—	624.000	—	—	—	—	62.000	686.000
Equateur	—	198.200	—	—	—	—	—	198.200	—	—	5.000 [d]	5.000	21.800	225.000
Guatemala	—	196.000	—	—	—	—	—	196.000	—	—	—	—	19.000	215.000
Honduras	90.000	177.000	—	—	—	—	—	177.000	—	—	—	—	25.000	292.000
Honduras britannique	—	32.000	—	—	—	—	—	32.000	—	—	—	—	3.000	35.000
Iles Vierges britanniques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[d]	—	—	2.200	2.200
Mexique	—	868.000	—	—	—	—	—	868.000	24.000	[d]	—	24.000	162.000	1.054.000
Paraguay	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	60.100 [d]	60.100	73.900	134.000
Pérou	—	—	31.800	—	—	—	—	31.800	—	—	—	—	3.200	35.000
Salvador	—	264.500	—	—	—	—	—	264.500	—	[d]	—	—	48.000	312.500
Surinam	—	33.000	—	—	—	—	—	33.000	—	—	—	—	3.000	36.000
Uruguay	16.300	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.700	18.000
Cycle d'études régional sur la nutrition	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10.500	10.500	—	10.500
TOTAL POUR LA RÉGION	106.300	2.709.700	31.800	—	—	—	—	2.741.500	33.500	—	75.600	109.100	467.200	3.424.100

ANNEXE V *(suite et fin)*

	LUTTE CONTRE LES MALADIES								NUTRITION					
	Services de base de PMI (1) [b]	*Campagnes antipaludiques (2)*	*Vaccination par le BCG et autres aspects de la lutte antituberculeuse (3)*	*Lutte contre le pian et les maladies vénériennes (4)*	*Lutte contre le trachome (5)*	*Lutte contre la lèpre (6)*	*Autres programmes (7)* [c]	*Total partiel (8)*	*Conservation du lait et production d'aliments (9)*	*Alimentation des enfants (10)*	*Education nutritionnelle et activités connexes (11)*	*Total partiel (12)*	*FRET (13)*	*TOTAL GÉNÉRAL (14)*
VI. — ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS														
Centre international de l'enfance, Paris	300.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	300.000
FAO: Personnel et bourses	—	—	—	—	—	—	—	—	150.000	—	70.000	220.000	—	220.000
Conférence internationale sur la malnutrition	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5.000	5.000	—	5.000
Stage de formation en matière de production laitière	—	—	—	—	—	—	—	—	10.000	—	—	10.000	—	10.000
TOTAL POUR L'ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS	300.000	—	—	—	—	—	—	—	160.000	—	75.000	235.000	—	535.000
TOTAL DES CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES PROGRAMMES	2.628.555	5.226.660	181.227	185.800	256.700	160.900	12.000	6.023.287	1.624.100	81.312	370.600	2.076.012	1.839.846	12.567.700
RÉPARTITION DE L'ALLOCATION DE FRET	424.820	530.840	17.173	18.200	25.500	16.100	1.000	608.813	141.400	573.913	90.900	806.213	(1.839.846)	—
TOTAL GÉNÉRAL	3.053.375	5.757.500	198.400	204.000	282.200	177.000	13.000	6.632.100	1.765.500	655.225	461.500	2.882.225	—	12.567.700

[a] Le fret n'est compris dans aucune des allocations de crédits (col. 1 à 12); il est indiqué à la colonne 13.

[b] Y compris l'assainissement: Kénya, 54.500 dollars; Nouvelle-Guinée néerlandaise, 15.000 dollars; Honduras, 46.600 dollars.
Y compris les soins aux enfants déficients: Japon, 13.500 dollars; Pakistan, 11.000 dollars; Thaïlande, 25.500 dollars; Pologne, 46.500 dollars;
Y compris les soins aux prématurés: Italie, 21.000 dollars.
Y compris le développement communautaire urbain: Pakistan, 34.000 dollars.

[c] Lutte contre le typhus: Pakistan, 12.000 dollars.

[d] Le lait écrémé en poudre procuré au titre de cette allocation est mis gratuitement à la disposition du FISE, exception faite du fret. Le fret est imputé sur les crédits affectés aux pays, à raison de 2,5 cents par livre en moyenne; il est compris dans les chiffres figurant aux colonnes 13 et 14.

[e] Il existe un différend, en ce qui concerne le statut politique de ce territoire, entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

ANNEXE VI

Allocations approuvées par le Conseil d'administration en 1959 (sessions de mars et de septembre et scrutin par correspondance d'avril)

(en dollars des Etats-Unis)

	Allocations destinées		*Allocations reversées à la masse* [a]
	aux programmes à long terme	*aux situations d'urgence*	
I. — AFRIQUE	2.360.000	248.000	577.898
II. — ASIE	9.589.934	25.000	300.188
III. — MÉDITERRANÉE ORIENTALE	3.390.188	709.000	78.070
IV. — EUROPE	786.500	—	112.632
V. — AMÉRIQUE	5.971.257	—	188.167
VI. — ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS	747.000	—	—
TOTAL (I-VI)	22.844.879	982.000	1.256.955
VII. — AUTRE ASSISTANCE:			
Services d'exécution	2.294.940		101.968
VIII. — ADMINISTRATION	1.845.170		41.479
TOTAL (VII-VIII)	4.140.110		143.447
TOTAL GÉNÉRAL	27.966.989		1.400.402
I. — AFRIQUE			
Afrique-Equatoriale française [b]	—	—	12.541
Afrique-Occidentale française [b]	2.000	—	97.857
Afrique-Occidentale française, Cameroun et Togo [b]	—	—	46.948
Betchouanaland	—	—	1.821
Cameroun sous administration française	261.000	—	2.500
Communauté:			
République centre-africaine	63.200	—	2.000
République du Congo	21.250	—	—
République du Dahomey	128.000	—	—
République gabonaise	58.400	—	—
République malgache	84.000	—	—
République du Sénégal	18.500	—	—
République du Tchad	52.650	—	1.600
République de Haute-Volta	25.000	—	—
Fédération d'Afrique centrale:			
Nyassaland	200	—	—
Rhodésie du Sud	—	—	5.502
Gambie	—	—	2.878
Ghana	304.000	—	6.799
Guinée (République de)	131.000	—	—
Kénya	151.900	—	24.717
Kénya, Tanganyika et Ouganda	—	—	2.283
Libéria	75.000	—	39.226
Maroc	94.000	111.000	75.865
Nigéria (Fédération de)	334.000	—	210.298
Ouganda	92.200	—	9.200
Sainte-Hélène	400	—	491
Sierra Leone	400	—	8.719
Tanganyika sous administration britannique	75.800	—	—
Togo sous administration française	56.000	—	7.795
Tunisie	331.100	137.000	8.600
Zanzibar	—	—	4.000
Enquête sur l'Afrique orientale et occidentale	—	—	6.058
TOTAL POUR LA RÉGION	2.360.000	248.000	577.898

	Allocations destinées		*Allocations reversées à la masse* [a]
	aux programmes à long terme	*aux situations d'urgence*	
II. — ASIE			
Afghanistan	275.500	—	—
Birmanie	826.000	—	—
Bornéo du Nord	96.000	—	7.000
Cambodge	69.852	—	—
Chine (Taïwan)	189.000	25.000	—
Corée	—	—	4.503
Fidji	—	—	8.449
Gilbert et Ellice (îles)	—	—	2.668
Hong-kong	8.600	—	—
Inde	5.236.700	—	57.464
Indonésie	551.000	—	—
Japon	204.300	—	—
Nouvelle-Guinée néerlandaise [c]	53.900	—	—
Pakistan	877.000	—	135.589
Philippines	812.500	—	60
Samoa-Occidental sous administration néo-zélandaise	—	—	1.178
Sarawak	10.000	—	—
Singapour	900	—	—
Salomon (îles)	5.000	—	—
Thaïlande	323.300	—	34
Viet-Nam	50.382	—	—
Indochine (crédits non affectés)	—	—	83.243
TOTAL POUR LA RÉGION	9.589.934	25.000	300.188
III. — MÉDITERRANÉE ORIENTALE			
Aden	1.100	—	—
Ethiopie	196.600	—	—
Irak	210.900	—	—
Iran	992.100	—	—
Israël	285.000	—	1.147
Jordanie	37.388	370.000	—
Libye	57.700	—	5.442
République arabe unie:			
Egypte	74.000	—	572
Syrie	227.000	—	10.077
Somalie britannique	25.500	—	—
Somalie sous administration italienne	1.400	339.000	—
Soudan	31.500	—	—
Turquie	1.250.000	—	60.832
TOTAL POUR LA RÉGION	3.390.188	709.000	78.070
IV. — EUROPE			
Autriche	—	—	1.440
Enfants et mères hongrois en Hongrie et en Autriche	—	—	185
Espagne	—	—	5.401
Finlande	—	—	20.927
Grèce	75.000	—	—
Italie	47.000	—	—
Pologne	561.500	—	19.000
Yougoslavie	103.000	—	65.679
TOTAL POUR LA RÉGION	786.500	—	112.632
V. — AMÉRIQUE			
Antilles (Fédération des):			
Antigua	2.403	—	—
Dominique	15.400	—	784
Grenade	1.400	—	—

	Allocations destinées		Allocations reversées à la masse [a]
	aux programmes à long terme	aux situations d'urgence	
Jamaïque	490.400	—	—
Montserrat	6.100	—	—
Saint-Christophe	5.300	—	—
Sainte-Lucie	6.100	—	325
Saint-Vincent	1.300	—	—
Trinité et Tobago	32.665	—	—
Iles Turques et Caïques	3.200	—	—
Argentine	267.500	—	—
Bolivie	146.500	—	—
Brésil	342.000	—	180.832
Chili	16.000	—	6.226
Colombie	691.600	—	—
Costa-Rica	42.000	—	—
Equateur	225.000	—	—
Guyane britannique	88.300	—	—
Guyane française (dép. français)	800	—	—
Guatemala	377.000	—	—
Haïti	5.469	—	—
Honduras	390.000	—	—
Honduras britannique	37.000	—	—
Iles Vierges britanniques	3.220	—	—
Mexique	1.061.000	—	—
Nicaragua	247.000	—	—
Panama	147.200	—	—
Paraguay	289.400	—	—
Pérou	448.000	—	—
République Dominicaine	103.000	—	—
Salvador	394.500	—	—
Surinam	36.000	—	—
Uruguay	38.000	—	—
Cycle d'études régional sur l'éducation nutritionnelle	10.500	—	—
TOTAL POUR LA RÉGION	5.971.257	—	188.167
VI. — ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS			
Centre de formation professionnelle de Calcutta (bourses de perfectionnement)	12.000	—	—
Fabrication de produits alimentaires riches en protéines pour les enfants	200.000	—	—
Centre international de l'enfance (Paris)	300.000	—	—
FAO: personnel et bourses	220.000	—	—
Conférence internationale sur la malnutrition	5.000	—	—
Stage de formation en matière de production laitière	10.000	—	—
TOTAL POUR L'ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS	747.000	—	—

[a] Dans cette colonne sont indiqués les soldes d'allocations antérieures (E/ICEF/R.698, R. 786):

	Dollars
Soldes non utilisés provenant d'allocations approuvées antérieurement	1.164.894
Bourses de perfectionnement de l'OMS	8.818
Solde d'un montant alloué en bloc aux Etats associés d'Indochine affecté à des programmes entrepris au Viet-Nam (ce chiffre est compris dans le total des allocations) (E/ICEF/L.1228/Add.1)	83.243
Services d'exécution	101 968
Administration	41.479
	1 400 402

[b] Ajustement de l'allocation approuvée antérieurement à l'institution de la Communauté.

[c] Le statut politique de ce territoire fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

ANNEXE VII

Allocations de crédit [a] approuvées en 1959 pour des programmes à long terme (sessions de mars et de septembre) par type de programme

(en dollars des Etats-Unis)

	LUTTE CONTRE LES MALADIES								NUTRITION					
	Services de base de PMI (1) [b]	*Campagnes antipaludiques (2)* [c]	*Vaccination par le BCG et autres formes de lutte anti-tuberculeuse (3)*	*Lutte contre le pian et les maladies vénériennes (4)*	*Lutte contre le trachome (5)*	*Lutte contre la lèpre (6)*	*Autres programmes (7)* [d]	*Total partiel (8)*	*Conservation du lait et production d'aliments (9)*	*Alimentation des enfants (10)*	*Education nutritionnelle et activités connexes (11)*	*Total partiel (12)*	*FRET (13)*	*TOTAL GÉNÉRAL (14)*
I. — AFRIQUE														
Afrique - Occidentale française [e]	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.000	2.000
Cameroun sous administration française	—	237.100	—	—	—	—	—	237.100	—	—	—	—	23.900	261.000
Communauté:														
République centre-africaine	—	—	—	—	—	57.400	—	57.400	—	—	—	—	5.800	63.200
République du Congo	—	—	—	—	—	19.250	—	19.250	—	—	—	—	2.000	21.250
République du Dahomey	—	116.000	—	—	—	—	—	116.000	—	—	—	—	12.000	128.000
République gabonaise	34.200 [f]	—	—	—	—	16.200	—	16.200	—	—	—	—	8.000	58.400
République malgache	—	—	—	—	—	76.300	—	76.300	—	—	—	—	7.700	84.000
République du Sénégal	—	16.800	—	—	—	—	—	16.800	—	—	—	—	1.700	18.500
République du Tchad	—	—	—	—	—	47.850	—	47.850	—	—	—	—	4.800	52.650
République de Haute-Volta ...	—	22.500	—	—	—	—	—	22.500	—	—	—	—	2.500	25.000
Fédération d'Afrique centrale:														
Nyassaland	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	200	200
Ghana	211.000 [f]	—	—	58.100	—	—	—	58.100	—	—	—	—	34.900	304.000
Guinée (Rép. de) ..	78.400	—	—	—	—	41.000	—	41.000	—	—	—	—	11.600	131.000
Kénya	139.200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12.700	151.900
Libéria	—	68.200	—	—	—	—	—	68.200	—	—	—	—	6.800	75.000
Maroc	91.400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.600	94.000
Nigéria (Féd. de) ..	—	97.000	79.100	127.700	—	—	—	303.800	—	—	—	—	30.200	334.000
Ouganda	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	61.300 [f]	61.300	30.900	92.200
Sainte-Hélène	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	400	400
Sierra Leone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	400	400
Tanganyika sous administration britannique	57.200 [f]	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18.600	75.800
Togo sous administration française .	—	50.700	—	—	—	—	—	50.700	—	—	—	—	5.300	56.000
Tunisie	54.500	—	113.900	—	—	—	—	113.900	—	81.312 [f]	—	81.312	81.388	331.100
TOTAL POUR LA RÉGION	665.900	608.300	193.000	185.800	—	258.000	—	1.245.100	—	81.312	61.300	142.612	306.388	2.360.000

Afghanistan	88.000 [f]	122.000	—	—	—	—	9.700	131.700	—	—	—	—	55.800	275.500
Birmanie	38.200 [f]	585.000	28.000	—	—	43.600	—	656.600	—	—	—	—	131.200	826.000
Bornéo du Nord ..	10.500 [f]	64.500	—	—	—	—	—	64.500	—	—	—	—	21.000	96.000
Cambodge	15.500	—	1.852	46.400	—	—	—	48.252	—	—	—	—	6.100	69.852
Chine (Taiwan)	—	—	22.000	—	132.000	—	—	154.000	—	—	—	—	35.000	189.000
Hong-kong	[f]	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8.600	8.600
Inde	1.149.000	66.000	554.000	—	—	—	—	620.000	1.735.000	[f]	374.100	2.109.100	1.358.600	5.236.700
Indonésie	273.000 [f]	—	—	—	—	7.200	—	7.200	—	—	19.100	19.100	251.700	551.000
Japon	13.500 [f]	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	190.800	204.300
Nouvelle - Guinée néerlandaise [g]	32.575	10.000	—	—	—	—	—	10.000	—	[f]	—	—	11.325	53.900
Pakistan	264.000 [f]	—	88.700	—	—	—	12.000	100.700	397.000	—	—	397.000	115.300	877.000
Philippines	354.000	—	31.000	—	—	—	—	31.000	—	[f]	—	—	427.500	812.500
Sarawak	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10.000	10.000
Singapour	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	900	900
Iles Salomon	4.550	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	450	5.000
Thaïlande	148.500 [f]	—	22.500	—	—	79.000	—	101.500	22.500 [h]	—	—	22.500	50.800	323.300
Viet-Nam	41.000	—	5.382	—	—	—	—	5.382	—	—	—	—	4.000	50.382
TOTAL POUR LA RÉGION	2.432.325	847.500	753.434	46.400	132.000	129.800	21.700	1.930.834	2.154.500	—	393.200	2.547.700	2.679.075	9.589.934

III. — MÉDITERRANÉE ORIENTALE

Aden	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.100	1.100
Ethiopie	—	—	13.400	—	58.200	—	—	71.600	—	57.200 [f]	—	57.200	67.800	196.600
Irak	—	160.125	—	—	—	—	—	160.125	20.000	—	—	20.000	30.775	210.900
Iran	—	872.130	12.727	—	—	—	—	884.857	—	—	—	—	107.243	992.100
Israël	—	—	—	—	—	—	—	—	231.000	—	28.900	259.900	25.100	285.000
Jordanie	—	—	31.188	—	—	—	—	31.188	—	—	—	—	6.200	37.388
Libye	—	—	—	—	—	—	—	—	—	32.400 [f]	—	32.400	25.300	57.700
Somalie britannique	14.380 [f]	7.730	—	—	—	—	—	7.730	—	—	—	—	3.390	25.500
Somalie sous administration italienne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.400	1.400
Soudan	—	28.700	—	—	—	—	—	28.700	—	—	—	—	2.800	31.500
République arabe unie:														
Egypte	—	—	—	—	67.245	—	—	67.245	—	—	—	—	6.755	74.000
Syrie	—	206.400	—	—	—	—	—	206.400	—	—	—	—	20.600	227.000
Turquie	—	687.500	81.800	—	66.500	—	—	835.800	—	77.500 [f]	48.130	125.630	288.570	1.250.000
TOTAL POUR LA RÉGION	14.380	1.962.585	139.115	—	191.945	—	—	2.293.645	251.000	167.100	77.030	495.130	587.033	3.390.188

IV. — EUROPE

Grèce	68.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7.000	75.000
Italie	21.000	—	—	—	—	—	—	—	24.000	—	—	24.000	2.000	47.000
Pologne	73.900	—	—	—	—	—	—	—	437.000	—	—	437.000	50.600	561.500
Yougoslavie	—	—	—	—	—	—	—	—	93.600	—	—	93.600	9.400	103.000
TOTAL POUR LA RÉGION	162.900	—	—	—	—	—	—	—	554.600	—	—	554.600	69.000	786.500

ANNEXE VII *(suite et fin)*

	LUTTE CONTRE LES MALADIES								NUTRITION					
	Services de base de PMI (1) [b]	*Campagnes antipaludiques (2)* [c]	*Vaccination par le BCG et autres formes de lutte anti-tuberculeuse (3)*	*Lutte contre le pian et les maladies vénériennes (4)*	*Lutte contre le trachome (5)*	*Lutte contre la lèpre (6)*	*Autres programmes (7)* [d]	*Total partiel (8)*	*Conservation du lait et production d'aliments (9)*	*Alimentation des enfants (10)*	*Education nutritionnelle et activités connexes (11)*	*Total partiel (12)*	*FRET (13)*	*TOTAL GÉNÉRAL (14)*
V. — AMÉRIQUE														
Antilles (Féd. des):														
Antigua	—	—	—	—	—	—	—	—	—	503	—	503	1.900	2.403
Dominique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[f]	—	—	15.400	15.400
Grenade	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.400	1.400
Jamaïque	—	162.000	—	—	—	—	—	162.000	—	[f]	—	—	328.400	490.400
Montserrat	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[f]	—	—	6.100	6.100
Saint-Christophe	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5.300	5.300
Sainte-Lucie	—	1.800	—	—	—	—	—	1.800	—	[f]	—	—	4.300	6.100
Saint-Vincent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.300	1.300
Trinité et Tobago	—	28.200	65	—	—	—	—	28.265	—	—	—	—	4.400	32.665
Iles Turques et Caïques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[f]	—	—	3.200	3.200
Argentine	—	209.000	34.000	—	—	—	—	243.000	—	—	—	—	24.500	267.500
Bolivie	—	125.000	—	—	—	—	—	125.000	9.500	—	—	9.500	12.000	146.500
Brésil	165.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	177.000	342.000
Chili	13.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.500	16.000
Colombie	—	624.000	—	—	—	—	—	624.000	—	—	—	—	67.600	691.600
Costa-Rica	—	38.500	—	—	—	—	—	38.500	—	—	—	—	3.500	42.000
Equateur	—	198.200	—	—	—	—	—	198.200	—	—	5.000 [f]	5.000	21.800	225.000
Guatemala	—	339.700	—	—	—	—	—	339.700	—	—	—	—	37.300	377.000
Guyane britannique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17.500 [f]	—	17.500	70.800	88.300
Guyane française (dép. français)	800	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	800
Haïti	2.269	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3.200	5.469
Honduras	90.000	266.000	—	—	—	—	—	266.000	—	—	—	—	34.000	390.000
Honduras britannique	—	32.000	—	—	—	—	—	32.000	—	—	—	—	5.000	37.000
Iles Vierges britanniques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20 [f]	—	20	3.200	3.220
Mexique	—	868.000	—	—	—	—	—	868.000	30.300	[f]	—	30.300	162.700	1.061.000
Nicaragua	—	224.500	—	—	—	—	—	224.500	—	—	—	—	22.500	247.000
Panama	—	133.000	—	—	—	—	—	133.000	—	—	—	—	14.200	147.200
Paraguay	62.000	78.500	—	—	—	—	—	78.500	—	—	60.100 [f]	60.100	88.800	289.400
Pérou	—	356.500	31.800	—	—	—	—	388.300	—	—	—	—	59.700	448.000
République Dominicaine	—	94.000	—	—	—	—	—	94.000	—	—	—	—	9.000	103.000
Salvador	—	339.300	—	—	—	—	—	339.300	—	—	—	—	55.200	394.500

Suriname	—	33.000	—	—	—	—	—	33.000	—	—	—	—	3.000	36.000
Uruguay	16.300	—	18.200	—	—	—	—	18.200	—	—	—	—	3.500	38.000
Cycle d'études régional sur l'éducation nutritionnelle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10.500	10.500	—	10.500
TOTAL POUR LA RÉGION	349.869	4.151.200	84.065	—	—	—	—	4.235.265	39.800	18.023	75.600	133.423	1.252.700	5.971.257
VI. — ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS														
Centre de formation professionnelle de Calcutta (bourses)	12.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12.000
Fabrication de produits alimentaires riches en protéines pour les enfants	—	—	—	—	—	—	—	—	200.000	—	—	200.000	—	200.000
Centre international de l'enfance (Paris)	300.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	300.000
FAO: personnel et bourses	—	—	—	—	—	—	—	—	150.000	—	70.000	220.000	—	220.000
Conférence internationale sur la malnutrition	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5.000	5.000	—	5.000
Stage de formation en matière de production laitière	—	—	—	—	—	—	—	—	10.000	—	—	10.000	—	10.000
TOTAL POUR L'ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS	312.000	—	—	—	—	—	—	—	360.000	—	75.000	435.000	—	747.000
TOTAL DES ALLOCATIONS POUR DES PROGRAMMES	3.937.374	7.569.585	1.169.614	232.200	323.945	387.800	21.700	9.704.844	3.359.900	266.435	682.130	4.308.465	4.894.196	22.844.879
RÉPARTITION DE L'ALLOCATION DE FRET	857.570	763.415	109.073	22.800	32.255	39.200	2.300	969.043	291.600	2.636.813	139.170	3.067.583	(4.894.196)	—
TOTAL GÉNÉRAL	4.794.944	8.333.000	1.278.687	255.000	356.200	427.000	24.000	10.673.887	3.651.500	2.903.248	821.300	7.376.048	—	22.844.879

[a] Le fret n'est compris dans aucune des allocations de crédits (col.1 à 12); il est indiqué à la colonne 13.

[b] Y compris l'assainissement: Brésil, 129.000 dollars; Chili, 13.500 dollars; Honduras, 46.600 dollars; Kénya, 34.500 dollars; Nouvelle-Guinée néerlandaise, 15.000 dollars; Panama, 62.000 dollars.

Y compris les soins aux enfants déficients: Japon, 13.500 dollars; Pakistan, 11.000 dollars; Pologne, 46.500 dollars; Thaïlande, 23.500 dollars.

Y compris les soins aux prématurés: Italie, 21.000 dollars.

Y compris les développements communautaires urbains: Pakistan, 34.000 dollars.

[c] Y compris la production de DDT: Inde, 66.000 dollars.

[d] Lutte contre le typhus: Afghanistan, 9.700 dollars; Pakistan, 12.000 dollars.

[e] Ajustement de l'allocation approuvée antérieurement à l'institution de la Communauté.

[f] Le lait écrémé en poudre procuré au titre de cette allocation est mis gratuitement à la disposition du FISE, exception faite du fret. Le fret est imputé sur les crédits affectés aux pays, à raison de 2,5 cents par livre en moyenne; il est compris dans les chiffres figurant aux colonnes 13 et 14.

[g] Il existe un différend, en ce qui concerne le statut politique de ce territoire, entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

[h] Usine de mise en capsules d'huile de foie de requin.

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

Chapitres		*Paragraphes*	*Page*
	Comité mixte FAO/FISE des directives		
	Rapport sur la deuxième session	153-160	25
	Mode de désignation des représentants du FISE au Comité	161-164	26
	Personnel international affecté aux programmes et bourses: remboursement à la FAO	165-178	27
	Secours d'urgence	179	28
	Questions générales	180-184	29
	Pays et programmes bénéficiant actuellement d'une assistance	185-186	29
IV.	— QUESTIONS DIVERSES		
	Rapport du Comité du budget d'administration	187-199	30
	Budget des services d'administration et d'exécution pour 1960	188-195	30
	Budget du Fonds des cartes de vœux pour la campagne 1960	196-197	31
	Fonds spécial pour certaines activités du FISE productrices de recettes dans le domaine de l'information	198	32
	Rapports financiers pour 1958	199	32
	Relations avec les organisations non gouvernementales	200-203	32
	Organisation des travaux du Conseil d'administration et du Comité du programme	204-208	33

ANNEXES

I.	— Septembre 1959. — Projets approuvés	35
II.	— Contributions versées au FISE par les gouvernements en 1957, 1958 et en 1959 (jusqu'au 14 septembre)	47
III.	— Prévision des allocations pour les campagnes antipaludiques (1960-1964)	49
IV.	— Allocations de crédits approuvées par le Conseil d'administration en septembre 1959	49
V.	— Allocations approuvées en septembre 1959 pour les programmes à long terme, par type de programme	52
VI.	— Allocations approuvées par le Conseil d'administration en 1959 (sessions de mars et de septembre et scrutin par correspondance d'avril)	55
VII.	— Allocations de crédits approuvées en 1959 pour des programmes à long terme (sessions de mars et de septembre) par type de programme	58

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ALLEMAGNE
R. Eisenschmidt, Schwanthaler Strasse 59, Frankfurt/Main.
Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. Saarbach, Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

ARGENTINE
Editorial Sudamericana, S.A., Alsina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIE
Melbourne University Press, 369/71 Lonsdale Street, Melbourne C.1.

AUTRICHE
Gerold & Co., Graben 31, Wien, 1.
B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

BELGIQUE
Agence et Messageries de la Presse, S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.

BIRMANIE
Curator, Govt. Book Depot, Rangoon.

BOLIVIE
Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRESIL
Livraria Agir, Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro.

CAMBODGE
Entreprise khmère de librairie, Phnom-Penh.

CANADA
The Queen's Printer, Ottawa, Ontario

CEYLAN
Lake House Bookshop, Assoc. Newspapers of Ceylan, P.O. Box 244, Colombo.

CHILI
Editorial del Pacífico, Ahumada 57, Santiago.
Librería Ivens, Casilla 205, Santiago.

CHINE
The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipeh, Taiwan.
The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIE
Librería Buchholz, Bogotá.
Librería América, Medellín.
Librería Nacional, Ltda., Barranquilla.

COREE
Eul-Yoo Publishing Co., Ltd., 5, 2-KA, Chongno, Seoul.

COSTA RICA
Imprenta y Librería Trejos, Apartado 1313, San José.

CUBA
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

DANEMARK
Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.

EQUATEUR
Librería Científica, Guayaquil et Quito.

ESPAGNE
Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.
Librería Mundi-Prensa, Castello 37, Madrid.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE
International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.

ETHIOPIE
International Press Agency, P.O. Box 120, Addis-Abéba.

FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE
Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (Ve)

GHANA
University Bookshop, University College of Ghana, P.O. Box Legon.

GRECE
Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athènes.

GUATEMALA
Sociedad Economico-Financiera, 6a Av 14-33, Guatemala.

HAITI
Librairie "A la Caravelle", Boîte postale 111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS
Librería Panamericana, Tegucigalpa.

HONG-KONG
The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

INDE
Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras, New Delhi et Hyderabad.
Oxford Book & Stationery Co., New Delhi et Calcutta.
P. Varadachary & Co., Madras.

INDONESIE
Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta

IRAK
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRAN
"Guity", 482 Ferdowsi Avenue, Téhéran

IRLANDE
Stationery Office, Dublin.

ISLANDE
Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.

ISRAEL
Blumstein's Bookstores, 35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St., Tel Aviv.

ITALIE
Libreria Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi 26, Firenze, et Via D. A. Azuni, 15/A, Roma.

JAPON
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

JORDANIE
Joseph I. Bahous & Co., Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LIBAN
Khayat's College Book Cooperative 92-94, rue Bliss, Beyrouth.

LIBERIA
J. Momolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG
Librairie J. Schummer, Luxembourg.

MAROC
Bureau d'études et de participations industrielles, 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

MEXIQUE
Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.

NORVEGE
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

NOUVELLE-ZELANDE
United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

PAKISTAN
The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan.
Publishers United, Ltd., Lahore.
Thomas & Thomas, Karachi, 3.

PANAMA
José Menéndez, Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY
Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PAYS-BAS
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

PEROU
Librería Internacional del Perú, S.A., Lima.

PHILIPPINES
Alemar's Book Store, 769 Rizal Avenue, Manila.

PORTUGAL
Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

REPUBLIQUE ARABE UNIE
Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

REPUBLIQUE DOMINICAINE
Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ROYAUME-UNI
H. M. Stationery Office, P.O. Box 569 London, S.E.1.

SALVADOR
Manuel Navas y Cía., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.

SINGAPOUR
The City Book Store, Ltd., Collyer Quay

SUEDE
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A.B. Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE
Librairie Payot, S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zürich I

TCHECOSLOVAQUIE
Československý Spisovatel, Národní Třída 9, Praha 1.

THAILANDE
Pramuan Mit, Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURQUIE
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES
Mejdounarodnaia Kniga, Smolenskaia Plochtchad, Moskva.

UNION SUD-AFRICAINE
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.

URUGUAY
Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elía, Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.

VENEZUELA
Librería del Este, Av. Miranda, No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

VIET-NAM
Librairie-Papeterie Xuân Thu, 185, rue Tu-Do, B.P. 283, Saïgon.

YOUGOSLAVIE
Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia.
Državno Preduzeće, Jugoslavenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.
Prosvjeta, 5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.

[60F1]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

Price: $U.S. 0.50; 3/6 stg.; Sw. fr. 2.00
(or equivalent in other currencies)

Printed in France

2769—April 1960—775